

08 09

COUR DU QUÉBEC ■ RAPPORT PUBLIC 2008-2009



08 | 09

COUR DU QUÉBEC ■ RAPPORT PUBLIC 2008-2009

08 | 09

COUR DU QUÉBEC ■ RAPPORT PUBLIC 2008-2009



Cette publication a été rédigée et produite par
le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec,
situé au :
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3424

L'œuvre de la page couverture (détail) a été réalisée
par l'honorable Jean La Rue à l'occasion du
dixième anniversaire de la Cour du Québec en 1998.
Cette œuvre représente la toge portée par
les juges et rappelle que la Cour du Québec est
issue de l'unification de tribunaux provinciaux dont
la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix
et le Tribunal de la jeunesse.

Un certain nombre d'exemplaires
de cette publication a été imprimé.
Une version électronique peut être consultée
sur le site Web de la Cour (www.tribunaux.qc.ca).

**Pour commander la présente publication,
communiquer avec le Bureau du juge en chef
de la Cour du Québec à l'un des numéros suivants :**

- téléphone : 418 649-3591
- télécopieur : 418 643-8432

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-57319-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-57320-3 (pdf)

Table des matières

8	Message des juges en chef
10	Message de l'honorable Guy Gagnon
11	Message de l'honorable René de la Sablonnière Message de l'honorable Paule Gaumont
12	Organigramme de la Cour du Québec
14	Quelques jalons
14	Compétence de la Cour
14	La matière civile
15	La matière criminelle et pénale
16	Les matières relatives à la jeunesse
17	Nominations et départs à la retraite
17	Nominations au cours de la période du 1 ^{er} juillet 2008 au 1 ^{er} octobre 2009
18	Départs à la retraite au cours de la période du 1 ^{er} juillet 2008 au 1 ^{er} octobre 2009
19	Nominations de juges suppléants
19	Juges suppléants nommés pour la période du 1 ^{er} juin 2008 au 31 mai 2009
20	La formation et le perfectionnement
20	Le contexte et l'organisation
20	Le budget alloué à la formation
20	Les types de formation
21	L'implication des juges à la préparation et au déroulement des activités de formation
21	La nature des activités de formation permanente
21	Juges de paix magistrats
22	Le territoire couvert
24	La Cour itinérante
24	Statistiques provinciales

29	À propos des régions
29	Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
33	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
38	Estrie
43	Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle
48	Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec
52	Montérégie
58	Montréal
67	Outaouais
71	Québec–Chaudière-Appalaches
79	Saguenay–Lac-Saint-Jean
83	Les juges en situation de gestion
83	Le juge en chef
84	Le juge en chef associé
84	Les juges en chef adjoints
85	Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints
86	Les juges de paix magistrats
88	La Division administrative et d’appel
91	Le Tribunal des professions: un tribunal d’appel autonome et indépendant
91	Composition
92	Quelques statistiques
93	Une Cour dynamique
93	Le site Web
93	Assemblée annuelle de la Cour du Québec et Congrès de la magistrature 2008
94	Mosaïques des juges de la Cour du Québec et des juges de paix magistrats
95	La Médaille de la Cour du Québec
95	Hommages à des juges
96	Cérémonies de la rentrée judiciaire 2009
96	Réunions des juges en chef
96	Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints
97	Congrès du Barreau du Québec 2009
97	Rencontres régionales des juges en chef adjoints
98	Justice en milieu autochtone
99	Sélection des juges
99	Justice participative
100	Comité bipartite Barreau du Québec/Cour du Québec
100	Participation de juges à des activités parajudiciaires

100	Comité sur la révision du processus en matière criminelle
101	Comité de travail interministériel sur la prestation des services de psychiatrie légale relevant du <i>Code criminel</i>
101	Les protocoles de coopération avec les universités
102	Institut national de la magistrature
103	Volets national et international
106	Volet administratif
106	Une entente administrative
106	Le personnel
106	Ses responsabilités
106	Le budget
107	Départs et engagements
108	Ses réalisations
108	Le Service de recherche
109	Son mandat
109	Volume d'activités du Service de recherche
109	Les bibliothèques des juges
110	La Conférence des juges du Québec
110	Les membres
110	Le mandat
110	Le conseil d'administration
111	Les comités
112	Annexes
112	Annexe 1 Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec
113	Annexe 2 Liste des membres des comités organisateurs de séminaires
116	Annexe 3 Juges participant à des activités parajudiciaires
119	Annexe 4 Liste des comités de la Cour
120	Annexe 5 Liste des juges participant à des comités de la Cour
121	Annexe 6 Appels de candidatures à la Cour du Québec
122	Tableau des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec

MESSAGE ■ DES JUGES EN CHEF



L'honorable Guy Gagnon¹
Juge en chef de la Cour



L'honorable Mario Tremblay
Juge en chef associé de la Cour

Pour une quatrième année d'affilée, les juges de la Cour du Québec s'associent aux juges en chef dans une démarche d'ouverture et d'information destinée à nos concitoyens, soit la présentation du *Rapport public 2008-2009 de la Cour du Québec*.



Cette année a été marquée par le remplacement du juge en chef associé, René de la Sablonnière, et de la juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse, Paule Gaumond, dont les mandats de sept ans, à ce titre, se sont achevés en août 2009. Ils ont été remplacés, respectivement, par les juges Mario Tremblay et Claude C. Boulanger. Les juges de la Sablonnière et Gaumond ont fait beaucoup et ont travaillé efficacement à l'atteinte des objectifs de la Cour; ils ont contribué de façon substantielle à l'amélioration du système judiciaire québécois. Nous leur en sommes très reconnaissants.



En outre, l'honorable Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec depuis septembre 2003, a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en septembre 2009, soit après six années d'un mandat d'une durée prévue de sept ans.

Le juge en chef Guy Gagnon a exercé la fonction de juge en chef avec un très grand dynamisme et avec un dévouement notoire. Constamment à la recherche de solutions, il n'a eu de cesse d'entreprendre divers projets dans le but de rendre la justice plus accessible et la Cour du Québec plus responsable, en tant qu'institution.

La nomination du juge Gagnon à la Cour d'appel constitue une marque de reconnaissance de sa qualité et aussi un honneur qui rejaillit sur l'ensemble des juges de la Cour. Une grande passion l'animait dans l'exercice de sa fonction de juge en chef de la Cour du Québec; nous exprimons maintenant, au nom de tous les juges et juges de paix magistrats, notre fierté à son endroit.



Nous estimons que notre Cour doit participer activement à l'amélioration de la prestation des services de justice rendus à nos concitoyens.

Ainsi, la Cour du Québec recherche constamment de nouvelles avenues pour rendre la justice plus efficace, pour réduire les délais inhérents au processus judiciaire et également pour répondre plus particulièrement à certains besoins spécifiques.

1. L'honorable Guy Gagnon a été nommé à la Cour d'appel du Québec en septembre 2009.



L'honorable Claude C. Boulanger
Juge en chef adjoint
à la Chambre de la jeunesse



L'honorable Maurice Galarneau
Juge en chef adjoint
à la Chambre criminelle et pénale



L'honorable Michel Simard
Juge en chef adjoint
à la Chambre civile

Le lecteur notera que ce rapport accorde une grande importance à la présentation des régions où sont présents les juges de la Cour, chacune de ces régions étant présentée par son juge coordonnateur et, le cas échéant, par son juge coordonnateur adjoint. Cette partie du rapport illustre, à notre avis, la passion qui anime les juges de la Cour, partout au Québec, pour rendre justice le mieux possible, en dépit de certaines contraintes, dont l'adéquation précaire entre le nombre de juges de la Cour, le volume des dossiers à traiter et la complexité croissante de ces derniers. Ces facteurs sont, pour la Cour et ses juges, une source de préoccupation croissante.

Les juges se préoccupent de plus en plus de la gestion de l'instance; ils veulent faire en sorte que chaque action posée dans un dossier contribue véritablement à sa progression et à son dénouement. L'efficacité en est la clé de voûte.

La Cour favorise aussi l'utilisation des modes alternatifs de règlement des conflits, c'est-à-dire le recours à des méthodes autres que les procès traditionnels, souvent longs et coûteux. Nous pensons ici à la conciliation judiciaire.

Ces nouvelles approches produisent des résultats extrêmement positifs, et ce, dans des délais et à des coûts pour les justiciables qui auraient été jugés irréalistes ou improbables il y a peu de temps.

Par ailleurs, nous examinons divers moyens pour mieux adapter le système judiciaire aux besoins des personnes qui sont aux prises avec des problématiques liées à des dépendances à l'alcool ou aux drogues. Des voies prometteuses sont explorées pour que de tels cas soient traités plus efficacement et, dirions-nous, plus humainement. Nous allons de l'avant avec divers projets en ce sens.

La Cour assume fièrement le rôle confié à ses juges par la loi. Le travail ainsi que l'implication des juges font de la Cour du Québec une institution efficace, ouverte sur l'avenir et centrée sur les besoins des citoyens.

Bonne lecture.

Le 1^{er} octobre 2009



Message de l'honorable Guy Gagnon

Les dix-sept années et demie au cours desquelles j'ai eu le privilège d'être juge à la Cour du Québec, que ce soit à titre de juge puîné, de juge coordonnateur ou, pendant les six dernières années, de juge en chef et président du Conseil de la magistrature du Québec, m'ont apporté beaucoup, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

À l'aube de mon entrée en fonction à la Cour d'appel du Québec, je veux réitérer à mes concitoyens à quel point les juges de la Cour du Québec ont à cœur la qualité de la justice et son accessibilité, et ce, au-delà des mots.

Je veux également souligner toute l'importance de l'indépendance de la magistrature dans notre société; sans l'indépendance judiciaire, aucune démocratie n'est possible et le respect des droits fondamentaux de chacun n'est qu'illusion.

Nous avons cette chance de vivre dans une société libre et démocratique; il est utile de comprendre le sens de ces mots pour apprécier pleinement et justement le rôle des juges, des tribunaux et de la justice dans son ensemble, malgré ses imperfections.

Je remercie tous ceux et celles dont la collaboration et le soutien m'ont aidé à donner le meilleur de moi-même à titre de juge en chef de la Cour du Québec.

Guy Gagnon

Le 26 septembre 2009

Message de l'honorable René de la Sablonnière

Juge en chef associé
de septembre 2002 à août 2009



Arrivé au terme d'un septennat exaltant et enrichissant, je retourne avec joie à mes premières amours : rendre la justice selon le droit après avoir entendu les parties.

Cette mission fondamentale que nous avons le privilège d'exercer fait appel à de grandes qualités morales et de cœur dont l'unique préoccupation concerne le justiciable. Cette idée constitue l'essence même de notre organisation.

J'ai été fier de représenter la Cour du Québec auprès de différents comités, tant sur le plan provincial que national. Fier, parce qu'il s'agit d'une des cours les plus importantes au Canada en raison de l'étendue de sa compétence et du nombre de juges qui la composent.

Par mes tâches administratives, j'ai été à même d'apprécier davantage le professionnalisme et le dévouement dont les juges de la Cour font preuve.

Cette dernière se compose de juristes compétents et dévoués qui, dans des contextes parfois difficiles, entendent leurs concitoyens et décident, conformément à la loi, de l'issue des litiges portés à leur attention.

Je félicite les juges de la Cour du Québec et les remercie de m'avoir tant apporté dans l'exercice de mes fonctions de juge en chef associé.

René de la Sablonnière
Juge de la Cour du Québec

Message de l'honorable Paule Gaumond

Juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse
de septembre 2002 à août 2009



J'ai eu le privilège et l'honneur d'exercer la fonction de juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse pendant sept ans, soit de 2002 à 2009.

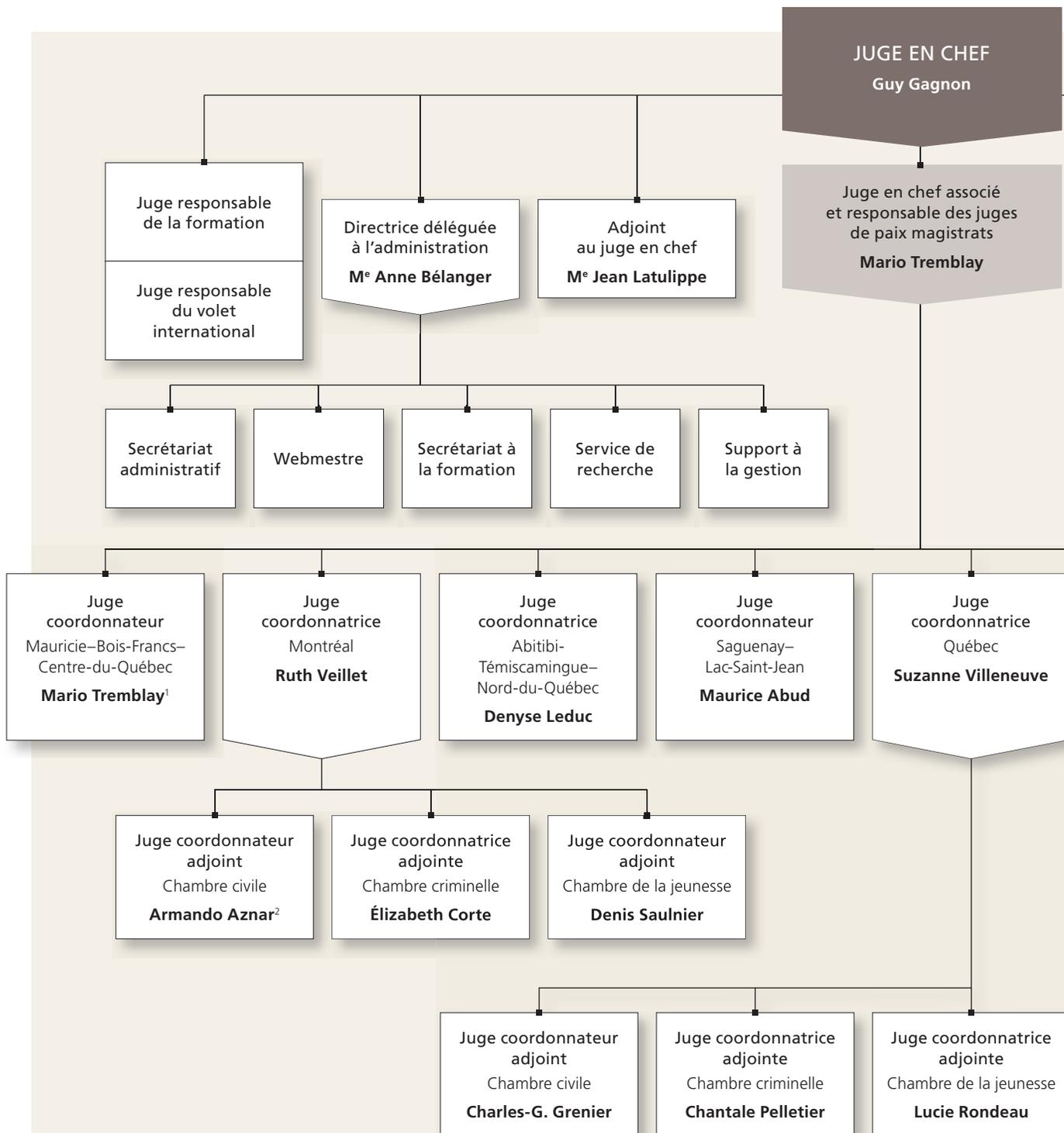
Dans l'exercice de cette fonction, j'ai été à même de constater la passion et l'engagement des juges qui travaillent en cette matière pour le mieux-être des enfants en difficulté et celui de leurs parents.

Je suis fière du travail accompli par ces juges, de leur souci de rendre jugement dans les meilleurs délais et de l'attention qu'ils portent à indiquer, à ceux chargés de l'exécution de ces jugements, des balises favorisant les interventions sociales les plus pertinentes.

Je suis reconnaissante envers ces collègues et je les remercie de leur appui et de leur professionnalisme.

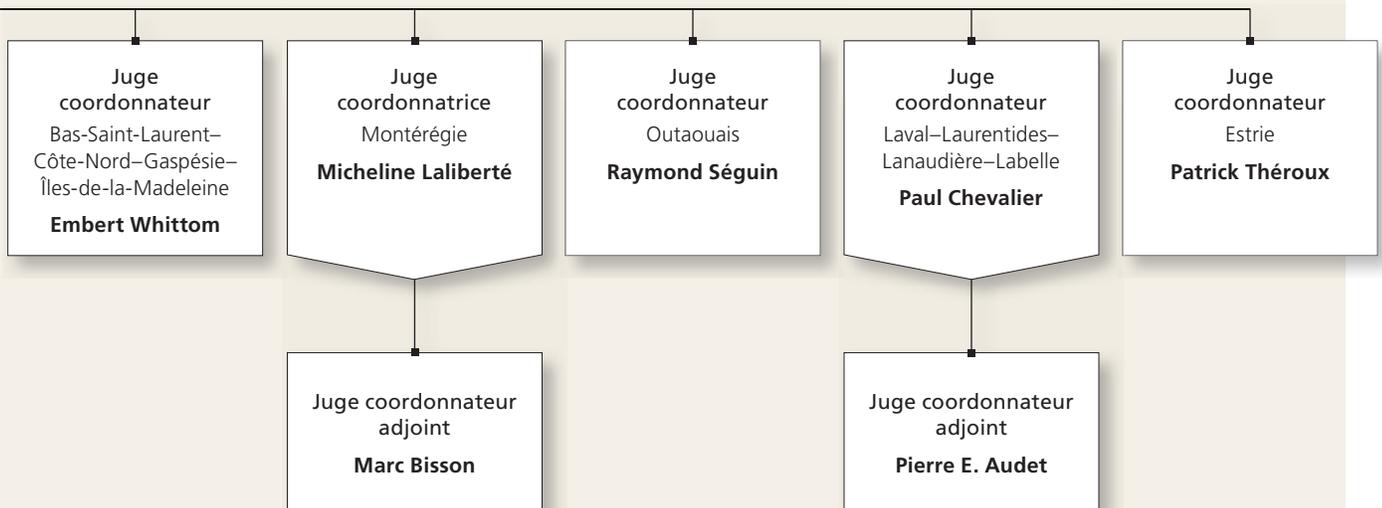
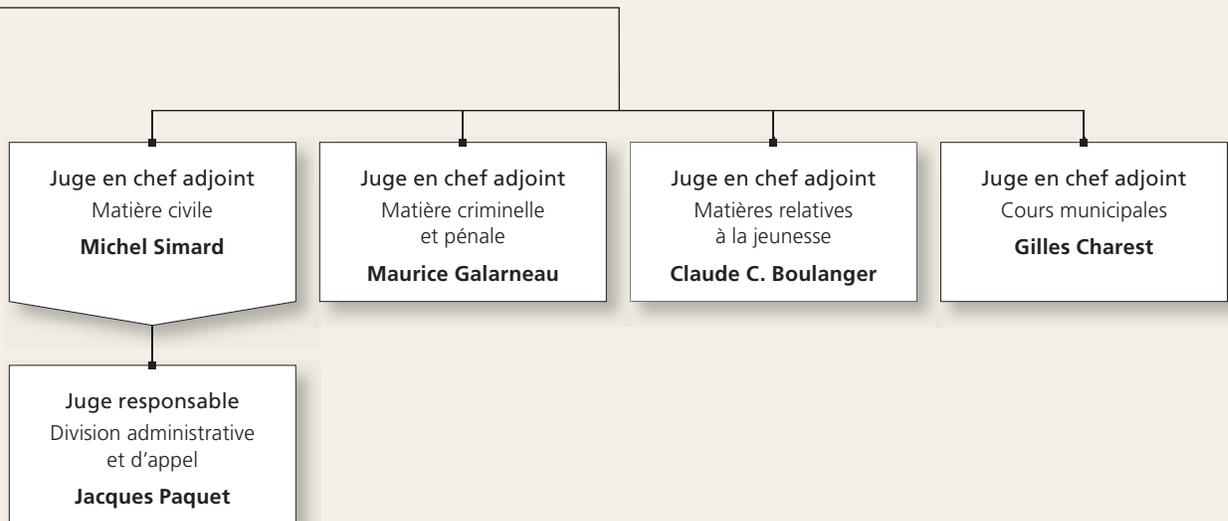
Paule Gaumond
Juge de la Cour du Québec

Organigramme de la Cour du Québec



1. Remplacé en juillet 2009 par l'honorable Pierre Labbé.

2. Remplacé en septembre 2009 par l'honorable Normand Amyot.



Compétence de la cour

QUELQUES JALONS

1988	Création de la Cour du Québec
1994	Modification et simplification de la structure de la Cour
1998	Plan quinquennal 1998-2003
2001	Création du site Web de la Cour
2002	Signature d'une entente administrative entre le juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice et création d'une entité administrative appelée Bureau du juge en chef
	Augmentation de la compétence monétaire en matière civile à 70 000 \$
	Augmentation de la compétence monétaire de la Division des petites créances à 7 000 \$
	Nomination d'un juge en chef adjoint responsable des cours municipales
2004	Nomination, auprès de la Cour, de 33 juges de paix magistrats
2005	Plan triennal 2005-2008
2006	Création, au sein de la chambre civile, de la Division administrative et d'appel
	Publication du premier rapport public de la Cour
2008	Congrès de la magistrature regroupant des juges de tout le Canada et de toutes les juridictions

Les juges de la Cour du Québec entendent des causes en matières civile, administrative, criminelle et pénale ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse.

Certains juges n'entendent des causes que dans l'une ou l'autre de ces matières, alors que d'autres, dans une proportion très importante, sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils entendent des causes dans plus d'une matière.

La matière civile

Selon la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en matière civile, les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites civiles prises en vertu du *Code de procédure civile* ou de toute autre loi.

Les juges sont compétents pour entendre tous les recours dont la valeur financière ou l'intérêt du demandeur dans l'objet du litige est de moins de 70 000 \$, sauf les demandes de pension alimentaire et celles réservées à la Cour fédérale du Canada.

Les juges sont également habilités par la loi à traiter les demandes de recouvrement de taxes municipales ou scolaires et les demandes en cassation ou annulation de rôle d'évaluation municipale ou scolaire. Leur compétence s'étend aussi aux recours qui ont trait à la contestation de l'exercice d'une fonction dans une municipalité ou une commission scolaire.

Par ailleurs, les juges entendent les demandes d'examen psychiatrique et de garde en établissement.

En matière administrative, les juges exercent, au sein de la Division administrative et d'appel, les pouvoirs qui leur sont conférés par différentes lois. Les recours en vertu de ces lois ne sont soumis à aucune limite financière.

En cette matière, les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive pour entendre les appels de décisions émanant de plusieurs tribunaux administratifs, dont la Commission d'accès à l'information, la Régie du logement, le Tribunal administratif du Québec, le Comité de déontologie policière et les comités de déontologie formés en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de la *Loi sur le courtage immobilier*. Cette compétence d'appel s'applique également aux décisions du ministre du Revenu du Québec en matière fiscale.

De plus, les juges exercent leurs fonctions à la Division des petites créances, soit les créances n'excédant pas 7000\$ exigibles par une personne physique et, à certaines conditions, par une personne morale, une société ou une association. La particularité de cette division réside dans le fait que les parties ne peuvent y être représentées par un avocat, sauf sur permission spéciale, lorsque le litige soulève des questions de droit complexes. Cette division est dépouillée de formalisme et la procédure écrite y est simplifiée. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les juges peuvent tenter de concilier les parties. Ils expliquent les règles de preuve et de procédure. Ils dirigent les débats, interrogent les témoins, entendent les parties et décident des questions en litige et des règles de droit applicables. Ils apportent à chaque partie une aide équitable et impartiale de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction. Le jugement prononcé est sans appel. Les justiciables peuvent également interjeter un appel sommaire en matière fiscale devant la Division des petites créances.

La matière criminelle et pénale

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit que les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi à caractère criminel ou pénal.

En matière criminelle, les juges président les procès qui relèvent de la compétence d'un juge d'une cour provinciale et d'un juge sans jury concernant les accusations portées en vertu du *Code criminel* ou de toute autre loi de même nature. Ils président également les procès qui ont trait aux infractions punissables par procédure sommaire suivant les dispositions de la partie XXVII du *Code criminel*. Seules les infractions réservées à la compétence exclusive des juges de la Cour supérieure ou à l'un de ses juges échappent à l'autorité de la Chambre criminelle et pénale.

En matière pénale, les juges entendent les poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi pénale à l'égard d'infractions relatives au bien-être public prévues dans les lois du Québec et de celles prévues dans les lois fédérales, en vertu de la partie XXVII du *Code criminel*.

Les juges président également les enquêtes préliminaires auxquelles ont droit les personnes accusées sous le régime du *Code criminel*, afin de déterminer s'il y a matière à procès.

Selon la nature de l'infraction en cause, c'est-à-dire si l'infraction est poursuivie par voie sommaire ou par acte criminel, l'appel d'une décision rendue en matière criminelle ou pénale s'instruira soit en Cour supérieure, soit en Cour d'appel.

De plus, les juges exercent les pouvoirs de juges de paix.

Les matières relatives à la jeunesse

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit la compétence des juges de la Cour du Québec dans les matières relatives à la jeunesse.

Ainsi, les juges sont compétents pour exercer les attributions du tribunal pour adolescents conformément à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Dans cette matière, les juges président les procès d'accusés âgés de 12 à 18 ans au moment de la commission d'une infraction au *Code criminel* ou à des lois statutaires fédérales ou provinciales à caractère criminel ou pénal.

Les juges sont également compétents à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* lorsque le défendeur était âgé de moins de 18 ans au moment de la commission de l'infraction relative au bien-être public. Les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive lorsque l'adolescent, à qui l'on impute l'infraction, n'a pu être remis en liberté ou s'il a été confié à la garde du Directeur de la protection de la jeunesse, si l'adolescent le demande ou encore si son intérêt le justifie. Les juges président également, dans certaines circonstances, des enquêtes préliminaires.

De plus, les juges sont compétents à l'égard de la protection de la jeunesse en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ils entendent les causes qui concernent les mineurs dont la sécurité ou le développement sont ou peuvent être déclarés compromis. Une fois la situation de compromission établie à la satisfaction du tribunal, le juge ordonne l'exécution d'une ou de plusieurs mesures de protection énumérées dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, dans le but de mettre un terme à cette situation.

Les juges entendent également toutes les causes d'adoption, y compris celles d'adoption internationale.



Présentation des nouveaux juges lors de l'Assemblée annuelle de la Cour du Québec, le 5 novembre 2008.

Nominations et départs à la retraite

Entre le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} octobre 2009, 17 nouveaux juges ont été nommés et 18 ont pris leur retraite.

Nominations au cours de la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} octobre 2009



L'hon.
Claude Laporte



L'hon.
Jacques A. Nadeau



L'hon.
Richard P. Daoust



L'hon.
Pierre Simard



L'hon.
Marie-Claude Gilbert



L'hon.
Michel Bédard



L'hon.
Hélène Fabi



L'hon.
Louise Leduc



L'hon.
Alain Trudel



L'hon.
Denis Le Reste



L'hon.
Pierre E. Labelle



L'hon.
Marie-Chantal Doucet



L'hon.
Lise M. S. Gagnon



L'hon.
Dominique Larochelle



L'hon.
Éric Simard



L'hon.
Jacques Tremblay



L'hon.
Nancy M^cKenna

JUGE	VILLE	MATIÈRES	DATE DE NOMINATION
L'hon. Claude Laporte	Longueuil	Civile	17 septembre 2008
L'hon. Jacques A. Nadeau	Montréal	Jeunesse	1 ^{er} octobre 2008
L'hon. Richard P. Daoust	Saguenay	Criminelle et pénale, civile et jeunesse	4 mars 2009
L'hon. Pierre Simard	Saguenay	Criminelle et pénale, civile et jeunesse	4 mars 2009
L'hon. Marie-Claude Gilbert	Québec	Criminelle et pénale	25 mars 2009
L'hon. Michel Bédard	Saint-Jean-sur-Richelieu	Criminelle et pénale et civile	1 ^{er} avril 2009
L'hon. Hélène Fabi	Sherbrooke	Criminelle et pénale et civile	1 ^{er} avril 2009
L'hon. Louise Leduc	Longueuil	Criminelle et pénale	1 ^{er} avril 2009
L'hon. Alain Trudel	Trois-Rivières	Civile et jeunesse	1 ^{er} avril 2009
L'hon. Denis Le Reste	Joliette	Civile et jeunesse	29 avril 2009
L'hon. Pierre E. Labelle	Montréal	Criminelle et pénale	4 juin 2009
L'hon. Marie-Chantal Doucet	Salaberry-de-Valleyfield	Criminelle et pénale	18 juin 1009
L'hon. Lise M. S. Gagnon	Sherbrooke	Jeunesse	18 juin 2009
L'hon. Dominique Larochelle	Laval	Criminelle et pénale et jeunesse	18 juin 2009
L'hon. Éric Simard	Saint-Jean-sur-Richelieu	Criminelle et pénale et jeunesse	18 juin 2009
L'hon. Jacques Tremblay	Québec	Civile	18 juin 2009
L'hon. Nancy M ^c Kenna	Rouyn-Noranda	Criminelle et pénale, civile et jeunesse	23 septembre 2009

Départs à la retraite au cours de la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} octobre 2009

JUGE	PALAIS DE JUSTICE	DATE DE RETRAITE
L'hon. Denis Robert	Saint-Hyacinthe	18 septembre 2009
L'hon. Yvan Mayrand	Saint-Jean-sur-Richelieu	18 novembre 2008
L'hon. Monique Sylvestre	Joliette	25 novembre 2008
L'hon. Narcisse Proulx	Québec	23 décembre 2008
L'hon. André Sirois	Québec	27 décembre 2008
L'hon. Denis Bouchard	Longueuil	29 décembre 2008
L'hon. Lucien Roy	Saint-Jean-sur-Richelieu	29 décembre 2008
L'hon. Nicole Bernier	Montréal	30 décembre 2008
L'hon. Michel J. Côté	Sherbrooke	30 décembre 2008
L'hon. Serge Gagnon	Trois-Rivières	30 décembre 2008
L'hon. G.-André Gobeil	Québec	30 décembre 2008
L'hon. Jean-Yves Tremblay	Saguenay	31 décembre 2008
L'hon. Robert Lafontaine	Salaberry-de-Valleyfield	4 janvier 2009
L'hon. Louis-Charles Fournier	Saguenay	11 janvier 2009
L'hon. Michel Duceppe	Laval	3 mars 2009
L'hon. Gilles Gendron	Rouyn-Noranda	4 mai 2009
L'hon. Gilles Gagnon	Drummondville	18 mai 2009
L'hon. Ronald Dudemaine	Sorel-Tracy	23 mai 2009
L'hon. Micheline Dufour	Laval	30 mai 2009



Hommage à des juges retraités, le 5 novembre 2008.

Nominations de juges suppléants

Que ce soit pour pallier les effets imputables à la durée du processus de remplacement des juges qui prennent leur retraite, pour maintenir acceptables les délais inhérents au cheminement des dossiers judiciaires ou pour résoudre certaines problématiques ponctuelles, la Cour du Québec s'adresse annuellement au gouvernement afin que soient nommés des juges suppléants parmi les juges ayant pris leur retraite et n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans.

Ces juges sont nommés pour une période d'une année et sont appelés à exercer leur fonction dans l'une ou l'autre des régions couvertes par la Cour.

Juges suppléants nommés pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

L'hon. Raoul P. Barbe
L'hon. Paul J. Bélanger
L'hon. Nicole Bernier
L'hon. Denis Bouchard
L'hon. Jean-Pierre Bourduas
L'hon. André C. Cartier
L'hon. Henri-Rosaire Desbiens
L'hon. Jacques Désormeau
L'hon. Pierre G. Dorion
L'hon. Jean Drouin
L'hon. Michel Duceppe
L'hon. Ronald Dudemaine
L'hon. Bernard Gagnon
L'hon. Gilles Gagnon
L'hon. Gilles Gendron
L'hon. G.-André Gobeil

L'hon. Paul Grégoire
L'hon. Pierre Laberge
L'hon. Jacques Lachapelle
L'hon. Robert Lafontaine
L'hon. Gabriel Lassonde
L'hon. Yvan Mayrand
L'hon. Narcisse Proulx
L'hon. Jacques Rancourt
L'hon. Jacques R. Roy
L'hon. Lucien Roy
L'hon. René Roy
L'hon. Michel St-Hilaire
L'hon. Joseph Tarasofsky
L'hon. Jean-Yves Tremblay
L'hon. Raymonde Verreault

La formation et le perfectionnement



L'honorable
Micheline Dufour
Juge responsable
de la formation

Le contexte et l'organisation

Le Code de déontologie de la magistrature, adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, prévoit, à l'article 3, que le juge a l'obligation de maintenir sa compétence professionnelle.

Dans le but de permettre aux juges de s'acquitter de cette obligation déontologique et de faciliter leur perfectionnement, la Cour du Québec a mis en œuvre, depuis plusieurs années, un programme de formation, et elle a libéré un juge pour en assurer l'exécution.

Pour assumer cette fonction, le juge responsable de la formation peut compter sur l'appui d'un secrétariat permanent à la formation.

Par ailleurs, afin de bien cibler les besoins des juges dans les différentes matières qui relèvent de leur compétence, un comité consultatif apporte son soutien au juge responsable. Ce comité est formé des juges en chef adjoints à la Chambre de la jeunesse, à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre civile ainsi que du juge responsable des volets national et international.

L'honorable Micheline Dufour a été juge responsable de la formation jusqu'à son départ à la retraite, le 30 mai 2009.

Le budget alloué à la formation

Le Conseil de la magistrature du Québec a alloué à la Cour du Québec un montant de 337 941,85 \$ pour la formation des juges en 2008-2009.

Ce budget est réparti ainsi :

■ Formation générale	239 941 \$
■ Formation régionale.....	47 500 \$
■ Colloques extérieurs	50 500 \$

Pour l'exercice budgétaire 2007-2008, ce budget était de 330 500 \$.

Les types de formation

Les activités de formation consistent en des séminaires de formation générale s'adressant à l'ensemble des juges et portant sur des sujets déterminés ou d'intérêt commun, et en des séminaires de formation régionale qui répondent à des besoins plus précis, établis par les juges des diverses régions de coordination.

Par ailleurs, si l'intérêt le justifie et dans les limites budgétaires, les juges de la Cour peuvent également participer à des activités de formation données par des tiers (colloques extérieurs).

Ainsi, plus particulièrement, les juges sont invités à participer à certaines activités de formation données par l'Institut national de la magistrature, dans la mesure où ces activités sont complémentaires à celles prévues au programme de la Cour.

L'implication des juges à la préparation et au déroulement des activités de formation

Un nombre important de juges (plus de 50) ont participé, d'une façon ou d'une autre, à l'élaboration et au déroulement comme tel des activités de formation permanente auxquelles ont assisté 216 juges.

Plus de 60 conférenciers ont par ailleurs été invités, dont de nombreux professeurs de droit émérites ainsi que des experts en diverses matières pertinentes.

Plus de 230 juges ont participé aux activités de formation régionale, alors que 23 d'entre eux ont activement collaboré à réaliser ces activités.

La nature des activités de formation permanente

Au cours de la période visée, 15 activités de formation ont été tenues :

- Journées jeunesse – 22 participants
- Séminaire sur la formulation du jugement – 15 participants
- Séminaire sur les réalités sociales – 18 participants
- Séminaire de formation initiale (accueil) des nouveaux juges (2 séminaires ont été tenus à des dates différentes) – 12 participants
- Séminaire sur les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne – 21 participants
- Journées de droit civil – 22 participants
- Séminaire sur la justice en milieu autochtone – 11 participants
- Séminaire de formation en informatique – 20 participants
- Institut national de la magistrature : Conférence de règlement à l'amiable en matière civile, programme de formation conjoint Cour supérieure/ Cour du Québec – 10 participants
- Séminaire de préparation à la retraite – 12 participants
- Séminaire sur la conciliation judiciaire en protection de la jeunesse – 11 participants
- Séminaire sur la conduite du procès – 16 participants
- Journées de droit criminel – 26 participants

Juges de paix magistrats

Par ailleurs, le Conseil de la magistrature du Québec a alloué un budget de 42 403 \$ pour les activités de formation des juges de paix magistrats en 2008-2009.

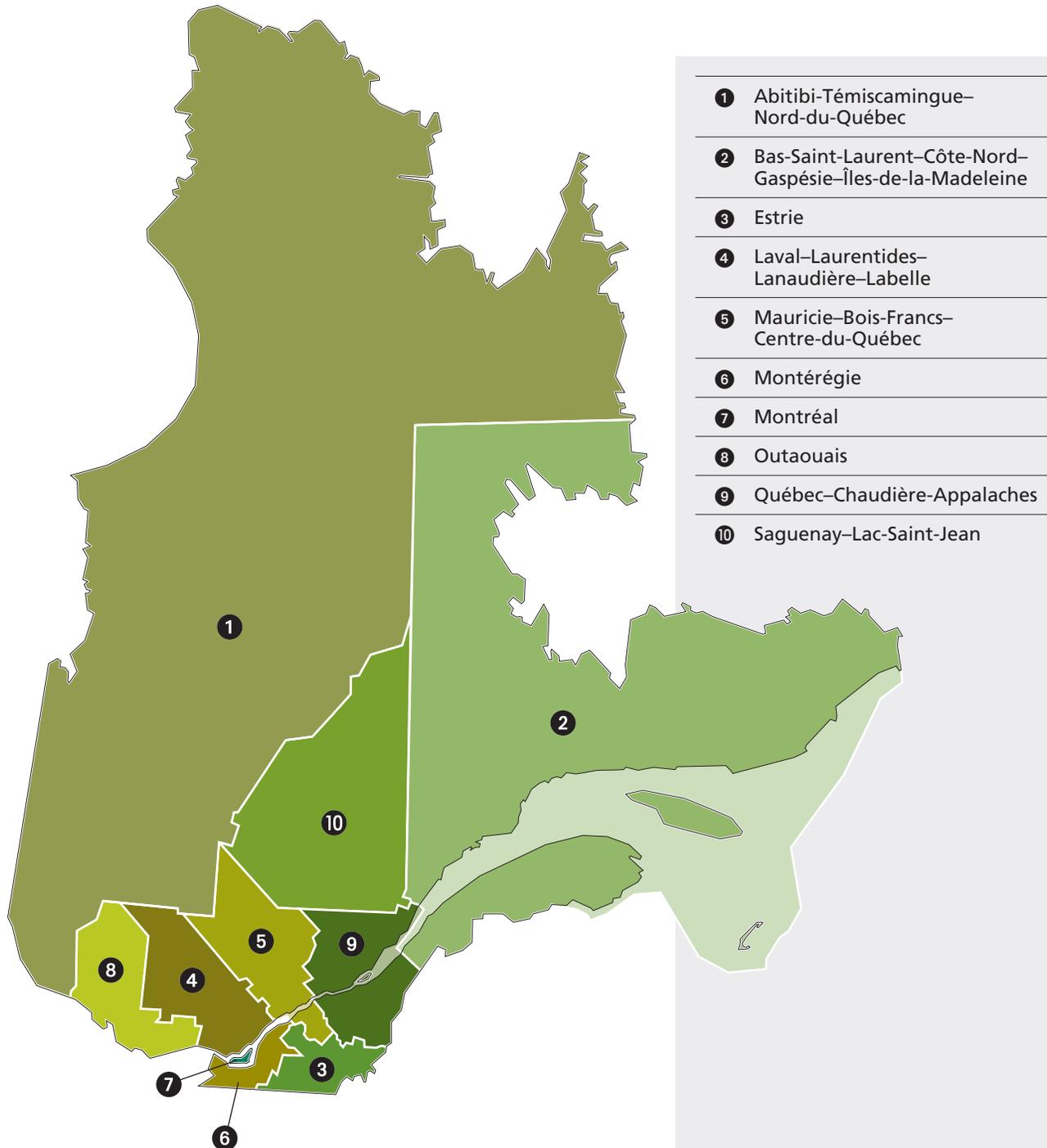
Suivant le Code de déontologie qui leur est applicable, les juges de paix magistrats ont aussi l'obligation de maintenir à jour leur compétence professionnelle.

Les juges de paix magistrats, au nombre de 33, ont participé aux séminaires suivants :

- Séminaire sur la conduite du procès – 19 participants
- Journées de droit pénal – 33 participants

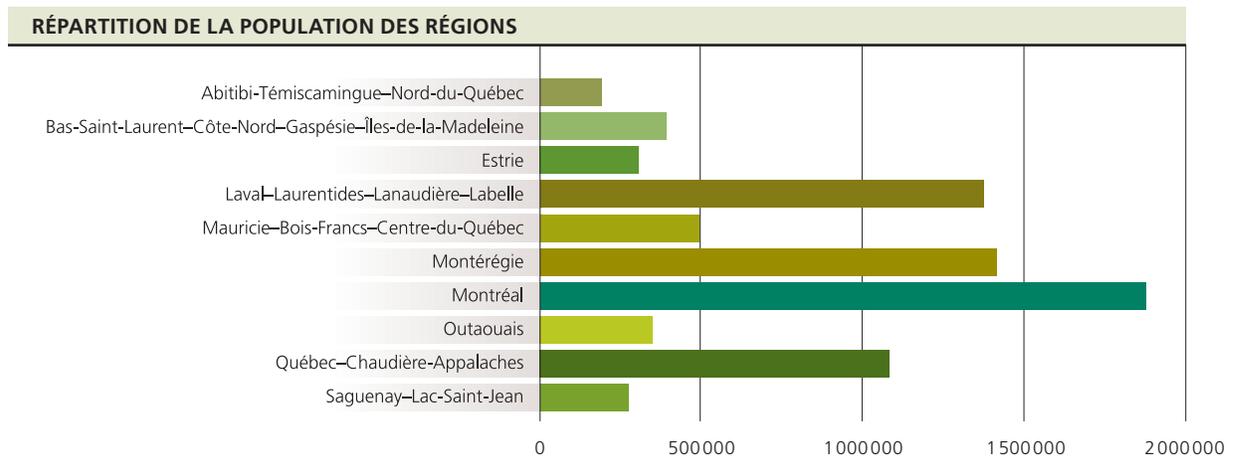
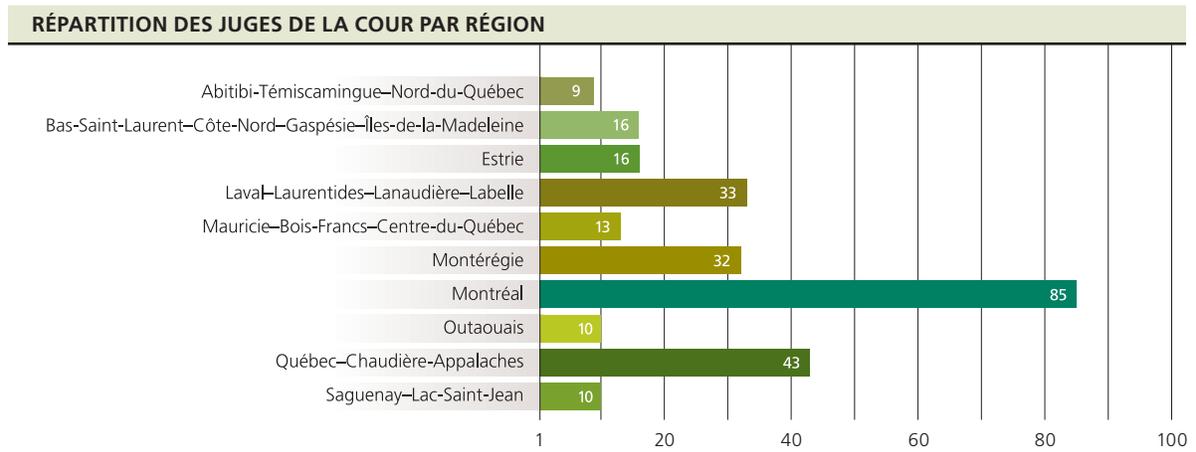
Le territoire couvert

La Cour est présente sur tout le territoire du Québec dont la population est de plus de 7 700 000 habitants. Les juges de la Cour siègent dans 36 districts judiciaires couverts par 98 palais de justice et points de service.



Chaque juge de la Cour peut exercer, dans toute la province, l'ensemble de la compétence de la Cour, quelle que soit la chambre à laquelle il est affecté. Pour faciliter la coordination de ses activités, la Cour a divisé le territoire en 10 régions :

- Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
- Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Estrie
- Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
- Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
- Montérégie
- Montréal
- Outaouais
- Québec-Chaudière-Appalaches
- Saguenay-Lac-Saint-Jean



Source : Institut de la statistique du Québec (1^{er} juillet 2008)

La Cour itinérante

Grâce à la cour itinérante, les juges exercent également leurs fonctions auprès des communautés autochtones situées dans le Grand-Nord québécois (Baie-d'Hudson, Baie-James, baie d'Ungava) ainsi que sur la Côte-Nord. Les juges se déplacent pour entendre des causes selon un calendrier judiciaire préétabli ou, sporadiquement, pour répondre à des besoins particuliers. Au cours d'une année, les juges tiennent environ 280 jours de cour itinérante dans le Grand-Nord ou sur la Côte-Nord. Cette façon de faire permet aux juges de servir les justiciables dans les régions éloignées en adaptant, dans la mesure du possible, le système de justice que nous connaissons au Québec aux valeurs traditionnelles des communautés qui bénéficient des services de la Cour.

Les juges et les juges de paix magistrats suivants travaillent sur une base courante auprès des communautés autochtones en milieu éloigné :

LES JUGES		LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS
L'hon. Nathalie Aubry	L'hon. Marc. E. Grimard	Jacques Barbès
L'hon. Daniel Bédard	L'hon. Serge Francœur	Louise Gallant
L'hon. Claude P. Bigué	L'hon. Richard Laflamme	Jean-Gilles Racicot
L'hon. Jean-Paul Braun	L'hon. Gabriel Lassonde	
L'hon. Lucille Chabot	L'hon. Denyse Leduc	
L'hon. Paul Chevalier	L'hon. Louis A. Legault	
L'hon. Richard Côté	L'hon. Renée Lemoine	
L'hon. Gabriel de Pokomandy	L'hon. Michel Parent	
L'hon. Michel Dionne	L'hon. Jacques R. Roy	
L'hon. Jean-Pierre Gervais		

Statistiques provinciales

Des données quantitatives ne suffisent pas à elles seules à illustrer adéquatement et complètement certaines situations.

Pour une cour de justice de première instance, cela est d'autant plus vrai que plusieurs autres éléments doivent être considérés pour obtenir une idée juste du travail accompli. Il en est ainsi, par exemple, des règlements de dossiers à la dernière minute, des remises, des cas de complexité variable, des requêtes incidentes, des auditions en chambre, des périodes de délibéré, des activités de formation, des effets de l'utilisation croissante des mesures alternatives de résolution des conflits mises en place par la Cour depuis les deux dernières années, etc.

Il est donc impossible de présenter l'ensemble des activités d'une cour et de ses membres sur la seule base de statistiques, d'autant plus que la collecte des données pertinentes demeure à parfaire.

Toutefois, les données suivantes sont susceptibles de présenter un intérêt.

Dossiers ouverts et heures d'audience*Du 1^{er} avril au 31 mars

	2007-2008		2008-2009	
	DOSSIERS OUVERTS	HEURES D'AUDIENCE	DOSSIERS OUVERTS	HEURES D'AUDIENCE
Chambre civile (mérite)	61 393	14 556	66 494	15 128
Chambre civile (petites créances)	23 470	9 280	24 160	9 510
Chambre criminelle	104 876	64 609	109 951	65 543
Chambre pénale (matières pénales fédérale et provinciale)	84 846		114 933	
Chambre de la jeunesse (délinquance, protection et adoption)	27 292	28 404	27 942	29 588

* Le nombre d'heures d'audience ne tient pas compte du travail accompli par les juges en dehors des salles de cour.

Chambre civile (mérite)* – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	81	56	62	44	40	32
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	219	136	198	129	207	140
Estrie	395	245	354	257	533	390
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	957	640	1 005	670	956	663
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	301	212	266	177	292	216
Montérégie	557	416	570	442	558	438
Montréal	3 623	2 841	3 371	2 798	3 218	2 703
Outaouais	136	107	161	120	173	108
Québec–Chaudière-Appalaches	724	520	991	728	1 103	849
Saguenay–Lac-Saint-Jean	286	179	234	154	217	154
Total provincial	7 279	5 352	7 212	5 519	7 297	5 693

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

Chambre civile (petites créances) – Du 1^{er} avril au 31 mars

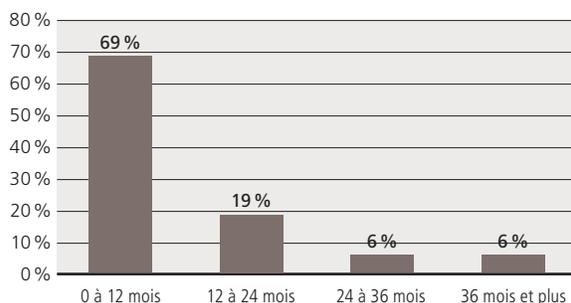
	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	324	225	288	229	336	256
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	829	627	761	558	735	544
Estrie	1 644	1 075	1 925	1 210	1 690	1 058
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	3 188	2 216	3 259	2 327	3 334	2 330
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	1 331	947	827	614	799	549
Montérégie	2 688	2 033	2 743	2 108	2 662	2 118
Montréal	7 341	5 357	6 020	4 437	6 462	4 694
Outaouais	477	374	618	461	517	336
Québec–Chaudière-Appalaches	2 451	1 760	2 760	2 017	3 145	2 333
Saguenay–Lac-Saint-Jean	903	768	695	535	633	515
Total provincial	21 176	15 382	19 896	14 496	20 313	14 733

Chambre criminelle – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	4 641	4 753	5 098	4 656	6 189	5 181
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8 702	8 498	8 705	8 433	8 807	8 755
Estrie	8 689	7 683	8 835	8 051	8 944	8 888
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	14 802	11 209	15 899	14 157	16 484	15 546
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	6 935	6 761	6 726	6 837	7 315	6 719
Montérégie	16 280	14 437	16 073	15 475	16 976	15 973
Montréal	17 512	21 826	17 252	23 863	17 263	23 618
Outaouais	6 271	5 645	7 229	6 197	8 047	7 112
Québec–Chaudière-Appalaches	12 498	13 564	13 251	15 359	13 738	16 197
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 593	4 791	5 808	5 343	6 188	5 560
Total provincial	101 923	99 167	104 876	108 371	109 951	113 549

Chambre criminelle

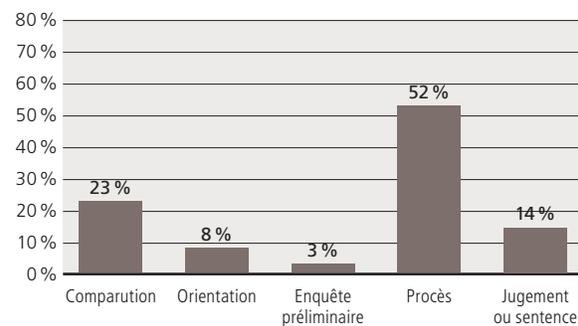
Durée de vie des dossiers terminés*

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

* Un dossier est considéré comme terminé lorsqu'un jugement final a été rendu.

Chambre criminelle

Taux de résolution des dossiers*

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

* Pourcentage des dossiers résolus à chaque étape judiciaire.

Chambre pénale (matières pénales fédérale et provinciale)

Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	7 798	8 914	8 115	6 958	8 637	8 038
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 308	9 123	11 882	9 715	13 110	10 283
Estrie	6 966	6 814	6 832	5 132	6 520	5 502
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	11 905	16 917	11 361	9 432	18 971	13 515
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	3 954	4 252	4 127	4 090	6 670	5 474
Montérégie	12 576	15 340	11 671	10 788	16 126	11 081
Montréal	18 483	18 353	10 260	9 412	19 470	13 983
Outaouais	7 124	6 977	4 392	4 323	6 848	6 075
Québec–Chaudière-Appalaches	14 992	10 334	12 908	9 373	14 984	10 610
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4 284	3 341	3 298	3 275	3 597	3 367
Total provincial	98 390	100 365	84 846	72 498	114 933	87 928

Dossiers ouverts – Chambre pénale (matières pénales fédérale et provinciale)Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

	DOSSIERS OUVERTS	STATUTAIRE PROVINCIAL	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	CODE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	DROIT DU TRAVAIL	PÉNAL FÉDÉRAL
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	8 637	648	3 215	4 207	28	539
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13 110	2 235	771	9 699	86	319
Estrie	6 520	1 886	0	4 301	174	159
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	18 971	4 866	119	13 135	572	279
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	6 670	1 123	1	5 260	127	159
Montérégie	16 126	3 020	1	11 810	1 041	254
Montréal	19 470	8 337	0	9 576	1 401	156
Outaouais	6 848	1 208	82	5 211	99	248
Québec–Chaudière–Appalaches	14 984	4 150	159	10 083	427	165
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 597	985	7	2 284	92	229
Total provincial	114 933	28 458	4 355	75 566	4 047	2 507

Chambre de la jeunesse (délinquance) – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	653	668	728	589	695	661
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	976	1 059	1 382	1 210	1 532	1 435
Estrie	988	1 089	1 129	1 243	1 239	1 525
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	2 705	2 708	3 347	3 185	2 787	3 397
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	863	836	825	812	1 135	1 071
Montérégie	2 819	2 517	3 032	2 732	3 532	3 277
Montréal	3 499	3 628	3 357	3 532	3 386	3 827
Outaouais	1 022	1 054	1 219	1 063	1 170	1 221
Québec–Chaudière–Appalaches	1 488	1 444	1 725	1 686	1 796	1 772
Saguenay–Lac-Saint-Jean	608	615	783	749	931	939
Total provincial	15 621	15 618	17 527	16 801	18 203	19 125

Chambre de la jeunesse (protection* et adoption) – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	472	1 120	474	1 119	349	1 139
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 015	2 023	923	1 659	893	1 771
Estrie	862	2 068	659	1 863	662	1 825
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	1 380	4 102	1 141	2 675	1 177	2 615
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	683	1 233	525	1 270	538	1 311
Montérégie	1 399	2 997	1 282	2 663	1 211	2 935
Montréal	1 765	4 916	1 709	7 551	1 553	8 225
Outaouais	421	993	484	1 004	584	1 079
Québec–Chaudière–Appalaches	1 527	3 006	1 272	2 710	1 154	2 810
Saguenay–Lac-Saint-Jean	392	867	324	743	373	809
Total provincial	9 905	23 262	8 793	23 141	8 494	24 519

* En matière de protection, un dossier judiciaire peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.

Causes au rôle entendues par les juges de paix magistrats (matière pénale provinciale)

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

	CAUSES AU RÔLE	RÔLE DES DÉFAUTS	CAUSES CONTESTÉES	RÔLE DE PRATIQUE ET JUGEMENTS*
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	9 279	4 890	3 882	507
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16 171	3 199	12 338	634
Estrie	11 601	1 352	8 607	1 642
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	20 698	3 859	15 702	1 137
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	10 250	1 317	8 274	659
Montérégie	18 554	3 031	14 126	1 397
Montréal	23 737	4 262	15 566	3 909
Outaouais	13 362	1 912	8 139	3 311
Québec-Chaudière-Appalaches	19 070	2 320	15 045	1 705
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 135	691	5 137	307
Total provincial	148 857	26 833	106 816	15 208

* Requêtes entendues et jugements rendus en salle d'audience après délibéré.

Heures d'audience siégées par les juges de paix magistrats

Du 1^{er} avril au 31 mars

2006-2007	2007-2008	2008-2009
8 054	6 969	7 469

À propos des régions



L'honorable
Denyse Leduc
Juge coordonnatrice
de la région

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

L'Abitibi-Témiscamingue, le plus grand district judiciaire du Québec, peut compter sur deux juges de paix magistrats et neuf juges de la Cour du Québec, dont huit siègent tant en matières civile, criminelle et pénale que dans les matières relatives à la jeunesse, et un juge siège exclusivement dans les matières relatives à la jeunesse. Ces juges couvrent un territoire immense regroupant 11 palais de justice et 18 points de service. Tout cela, à l'intérieur de trois districts judiciaires, soit ceux de l'Abitibi, de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue.

Au cours de la dernière année, la Cour a participé à diverses tables de concertation et a maintenu des échanges réguliers avec le Barreau régional. Ces discussions ont permis d'améliorer les règles de fonctionnement et de résoudre les irritants. De plus, la Cour du Québec a organisé une rencontre sociale soulignant les 20 ans de la Cour; elle a profité de la présence en région du juge en chef Guy Gagnon et de tous les autres juges en chef associé et adjoints. Cette rencontre s'est avérée un succès et a été grandement appréciée par tous les participants.



Districts judiciaires

- 1 Abitibi
- 2 Rouyn-Noranda
- 3 Témiscamingue

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



En matière civile, plusieurs conférences de règlement à l'amiable se sont tenues et nous avons pu offrir aux justiciables des délais d'audition raisonnables. Ce défi a été relevé grâce à la collaboration de tous les juges dans la gestion des dossiers civils. Des conférences préparatoires se sont tenues dans tous les dossiers d'une journée et plus d'audition. Nous avons également été en mesure de maintenir de courts délais d'audition à la Division des petites créances, puisque les juges ont accepté que le temps réservé pour les causes au fond annulées tardivement soit consacré aux dossiers de petites créances.

En matière criminelle, nous avons connu cette année une bonne augmentation du nombre de dossiers. Dans tous les palais de justice de la région, les termes criminels ont été fort occupés. Nous avons également dû réviser la gestion des urgences dans le district d'Abitibi, et c'est ainsi que dans les palais de justice d'Amos et de Val-d'Or, nous offrons maintenant une journée de garde par semaine pendant les termes, et cela, dans le souci de préserver le plus possible les périodes de délibéré. Les comparutions de fin de semaine, instaurées dans tout le territoire de l'Abitibi au printemps, viennent aussi justifier ces changements.

De plus, en cours d'année, les juges de paix magistrats de la région, en sus de leurs assignations et de leur garde quotidienne, ont été sollicités pour entendre les dossiers statutaires provenant de la baie d'Ungava, en plus de tous ceux émanant du territoire cri.

Dans le Nord-du-Québec, c'est l'explosion. Le nombre de dossiers criminels augmente à un rythme qui affecte les services offerts. Au cours de la dernière année, 54 voyages ont été organisés dans le Nord-du-Québec pour les Cris et les Inuits, et nous y avons siégé 251 jours.

«... la Cour a participé à diverses tables de concertation et a maintenu des échanges réguliers avec le Barreau régional. Ces discussions ont permis d'améliorer les règles de fonctionnement, ainsi que de résoudre les irritants.»

Afin de sensibiliser la direction de la Cour à cette réalité, lors de la dernière réunion-bilan des juges en chef dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la responsable de la cour itinérante ainsi que le responsable de la logistique ont procédé à une présentation exhaustive de la situation. Devant l'impossibilité d'offrir plus de termes, une table de concertation élargie a été prévue pour septembre 2009. Elle a réuni tous les intervenants, incluant les services correctionnels et la sécurité publique, afin d'améliorer les façons de faire et d'en créer de nouvelles.

Dans les matières relatives à la jeunesse, le départ à la retraite de notre collègue Gilles Gendron a nécessité plusieurs aménagements en cours d'année. Grâce à la générosité d'un ancien juge de l'Abitibi et des juges suppléants, et grâce à la collaboration de tous les juges de la région qui ont accepté de tardives modifications à leurs assignations, nous avons été en mesure de respecter les délais dans tous les points de service à ce jour.

Par contre, la situation s'est avérée beaucoup plus critique dans le Nord. Malgré l'ajout de termes réservés spécialement aux dossiers jeunesse et des journées jeunesse réservées par la cour itinérante à Amos et à Val-d'Or, il nous a été impossible de répondre aux nombreuses demandes. Par ailleurs, en milieu nordique, les enquêtes de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et la réorganisation des équipes de la Direction de la protection de la jeunesse en territoire inuit se sont traduites par une augmentation significative du nombre de dossiers.

Notre analyse de la situation actuelle du district confirme les statistiques selon lesquelles depuis quelques années, deux postes de juges devraient être ajoutés à notre région. En outre, nous avons perdu un poste de juge pendant l'année 2008-2009. Il s'est avéré très difficile, au cours de cette année, de répondre aux besoins et cela pourra l'être davantage dans le futur, particulièrement dans le Nord. En effet, les besoins criants des populations inuites et criées s'y font ressentir et cela, malgré le dévouement des juges et des juges de paix magistrats du district, sur lesquels nous avons toujours pu compter.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Abitibi– Témiscamingue– Nord-du-Québec	Amos	Amos	Akulivik
	Rouyn-Noranda	Chisasibi	Aupaluk
	Val-d'Or	Kuujuaq	Eastmain
		Kuujuarapik/ Whapmagoostui	Inukjuak
		La Sarre	Ivujivik
		Rouyn-Noranda	Kangiqsualujuaq
		Puvirnituq	Kangisujuaq
		Senneterre	Kangirsuk
		Val-d'Or	Mistissini
		Ville-Marie	Nemiscau
			Oujé-Bougoumou
			Quaqtaq
			Salluit
		Tasiujaq	
		Umiujaq	
		Waskaganish	
		Waswanipi	
		Wemindji	

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Amos	L'hon. Claude P. Bigué L'hon. Lucille Chabot L'hon. Jean-Pierre Gervais
Rouyn-Noranda	L'hon. Marc E. Grimard L'hon. Richard Laflamme L'hon. Nancy M ^c Kenna
Val-d'Or	L'hon. Daniel Bédard L'hon. Denyse Leduc, juge coordonnatrice L'hon. Renée Lemoine

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS	
Palais de justice	Juge de paix magistrat
Rouyn-Noranda	M. le juge de paix magistrat Jean-Gilles Racicot
Val-d'Or	M. le juge de paix magistrat Jacques Barbès

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	81	56	62	44	40	32
Chambre civile (petites créances)	324	225	288	229	336	256
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	4641	4753	5098	4656	6189	5181
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	7798	8914	8115	6958	8637	8038
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	472	1120	474	1119	349	11399
Chambre de la jeunesse (délinquance)	653	668	728	589	695	661

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





L'honorable
Embert Whittom
Juge coordonnateur
de la région

BAS-SAINT-LAURENT-CÔTE-NORD-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le nom de notre région est évocateur de l'étendue du territoire que nous couvrons, comme de la diversité de ses populations et de ses besoins.

La région regroupe 18 municipalités régionales de comté (MRC), 7 territoires hors MRC et 238 municipalités réparties dans 3 régions administratives. La Cour du Québec est présente dans 25 points de service répartis sur l'ensemble du territoire.

La région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compte quatre palais de justice et deux points de service. Il y a un juge résident dans le palais de justice de Percé et deux dans celui de New Carlisle.

La région du Bas-Saint-Laurent compte quatre palais de justice et trois points de service. Il y a trois juges résidents à Rimouski, trois à Rivière-du-Loup et un à Matane.

Dans la région de la Côte-Nord, il y a 2 palais de justice et 10 points de service. Trois juges sont résidents à Baie-Comeau et trois, à Sept-Îles.

En bref, les 16 juges de la Cour du Québec de notre région sont répartis dans 7 palais de justice. Nous offrons nos services dans 18 autres points de service. Au cours d'une année régulière de calendrier judiciaire,



Districts judiciaires

- 1 Rimouski
- 2 Gaspé
- 3 Bonaventure
- 4 Baie-Comeau
- 5 Mingan
- 6 Kamouraska

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



environ le tiers des assignations sont consacrées à ces points de service. Il faut ajouter à ces assignations régulières les dossiers urgents et les causes longues qui requièrent plusieurs présences et des semaines d'audition.

Ces quelques données, associées à l'étendue de notre territoire, expriment bien les problématiques que nous vivons en ce qui a trait à la gestion de nos ressources humaines et aux dossiers judiciaires qui nous sont confiés.

Depuis quelques années, nous avons bénéficié d'une nouvelle technologie, la visioconférence. Elle permet de rendre disponible un juge dans un délai très court en tenant compte, évidemment, du respect des droits de la personne impliquée et de l'urgence de la situation. En collaboration avec le Barreau du Québec, nous avons établi des principes et des modalités qui nous servent de guide dans l'utilisation de ce service par ailleurs fort utile à notre région. La qualité des liaisons et des installations demeure toutefois problématique dans plusieurs endroits et la situation n'a pas progressé au cours des dernières années. Les nouvelles technologies sont une voie d'avenir, à la condition qu'elles demeurent un outil et non une nouvelle façon de rendre justice.

La région bénéficie aussi de la présence de quatre juges de paix magistrats dont les bureaux sont situés à Rivière-du-Loup, Rimouski, New Carlisle et Sept-Îles. Ils sont bien intégrés dans le milieu judiciaire de notre région. Nous soulignons leur excellente collaboration dans la gestion des dossiers judiciaires de leur compétence dans leur région respective. Leur contribution est importante et elle est bonifiée par l'expérience acquise au cours des dernières années. Ils partagent avec les juges de la Cour la préoccupation de rendre des services judiciaires de qualité dans des délais raisonnables.

« Nos concitoyens peuvent compter sur l'engagement et le dynamisme des juges et des juges de paix magistrats de notre région pour maintenir des services judiciaires de qualité. »

En matière criminelle, la poursuite de mégaprocès au cours de la dernière année a complexifié la gestion de nos ressources humaines. Cette situation devrait se poursuivre au cours de la prochaine année puisque ces procès ne sont pas terminés. Grâce à la collaboration des juges de la région qui consentent à une plus grande flexibilité dans leurs assignations, nous maintenons des délais raisonnables dans toute la région.

Dans les matières relatives à la jeunesse, les termes réguliers satisfont aux besoins exprimés par les intervenants. Toutefois, la gestion des urgences constitue une préoccupation constante en raison du nombre restreint de points de service, des longues distances à parcourir et de la disponibilité limitée des juges et des salles d'audience.

En matière civile, les délais d'audition sont généralement très acceptables. Les juges et les greffiers de la région nous informent régulièrement des difficultés éprouvées et nous pouvons intervenir par des modifications aux calendriers judiciaires. La problématique majeure demeure « l'écroulement » des rôles d'audition à courte échéance

avant l'audition, en raison des règlements de dossiers ou des demandes de remise qui surviennent ou sont présentées à la dernière minute. Nous avons sollicité la collaboration des membres du Barreau pour remédier à ce problème qui perdure.

Nous constatons toutefois qu'une participation plus active des juges à la gestion des dossiers amène des résultats très positifs dans ce domaine. D'ailleurs, dans toutes les matières, il y a dans notre région une augmentation significative des interventions des juges et des juges de paix magistrats avant l'audition de dossiers dans le cadre de conférences de règlement à l'amiable, de conférences de facilitation et de conférences préparatoires. C'est assurément une voie à privilégier à l'avenir et nous nous engageons à la suivre.

Plusieurs juges de la région participent à des activités de formation de la Cour: les juges Richard Côté, Michel Parent, Gérald Laforest, Claude Tremblay et Serge Francœur. Les juges Michel Parent et Marc Gagnon participent très activement au journal *Le Praetor*. Le juge Gabriel de Pokomandy est affecté à la Division administrative et d'appel de la Chambre civile en plus d'occuper une fonction au sein de la Conférence des juges du Québec. Le juge Jean-Paul Decoste est membre et président sortant (septembre 2009) de l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Sur le plan régional, plusieurs juges et juges de paix magistrats s'impliquent dans différents domaines, comme la conciliation, la formation régionale, la gestion de dossiers et la gestion courante. Certains juges ont participé, avec les directions régionales de la justice, à l'organisation et aux activités des *Rendez-vous de la justice 2009*. Ceux-ci ont été couronnés de succès. Ces quelques données constituent un témoignage éloquent de l'engagement et des compétences des juges et des juges de paix magistrats de notre région.

Entre les mois de juillet 2009 et juillet 2010, quatre juges seront remplacés dans la région. Le juge Claude Tremblay sera affecté à la Chambre de la jeunesse de Québec. Les juges Marc Gagnon, Raoul Poirier et Gérald Laforest, pour leur part, prendront une retraite bien méritée.

Nos concitoyens peuvent compter sur l'engagement et le dynamisme des juges et des juges de paix magistrats de notre région pour maintenir des services judiciaires de qualité. La collaboration de tous les intervenants judiciaires nous est acquise, et c'est dans ce contexte que nous pouvons répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés par la population.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Bas-Saint-Laurent– Côte-Nord– Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	Baie-Comeau	Amqui	Blanc-Sablon
	Matane	Baie-Comeau	Cabano
	New Carlisle	Carleton	Fermont
	Percé	Forestville	Havre-Saint-Pierre
	Rimouski	Gaspé	Kawawachikamach
	Rivière-du-Loup	Havre-Aubert	La Pocatière
	Sept-Îles	Matane	La Romaine
		Mont-Joli	Natashquan
		New Carlisle	Port-Cartier
		Percé	Saint-Augustin
		Rimouski	Schefferville
		Rivière-du-Loup	
		Sainte-Anne-des-Monts	
		Sept-Îles	

LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
Baie-Comeau	L'hon. Michel Dionne L'hon. Serge Francœur L'hon. Claude Tremblay
Matane	L'hon. Marc Gagnon
New Carlisle	L'hon. Jean Bécu L'hon. Robert Levesque
Percé	L'hon. Embert Whittom, juge coordonnateur
Rimouski	L'hon. Richard Côté L'hon. Jean-Paul Decoste L'hon. Raoul Poirier
Rivière-du-Loup	L'hon. Martin Gagnon L'hon. Gérald Laforest L'hon. Guy Ringuet
Sept-Îles	L'hon. Nathalie Aubry L'hon. Gabriel de Pokomandy L'hon. Michel Parent

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
New Carlisle	M. le juge de paix magistrat Luc Marchildon
Rimouski	M ^{me} la juge de paix magistrat Lucie Morissette
Rivière-du-Loup	M ^{me} la juge de paix magistrat Julie Dionne
Sept-Îles	M ^{me} la juge de paix magistrat Louise Gallant

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	219	136	198	129	207	140
Chambre civile (petites créances)	829	627	761	558	735	544
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	8 702	8 498	8 705	8 433	8 807	8 755
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	10 308	9 123	11 882	9 715	13 110	10 283
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	1 015	2 023	923	1 659	893	1 771
Chambre de la jeunesse (délinquance)	976	1 059	1 382	1 210	1 532	1 435

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





L'honorable
Patrick Théroux
Juge coordonnateur
de la région



Districts judiciaires

- ① Saint-François
- ② Mégantic
- ③ Bedford
- ④ Drummond

● Palais de justice
et points de service

ESTRIE

La région de l'Estrie comporte quatre districts judiciaires : Saint-François, Bedford, Drummond et Mégantic. Elle compte aussi six palais de justice et points de service situés à Sherbrooke, Granby, Cowansville, Drummondville, Lac-Mégantic et Magog.

La population qui bénéficie des services judiciaires de la région s'élève à environ 300 000 personnes.

Fermé pour cause de rénovation et déménagé dans des locaux de fortune depuis plus de 10 ans, le vieux palais de justice de Cowansville, chef-lieu du district de Bedford, vient de rouvrir. Il s'agit là d'un événement à souligner puisque les justiciables de la région sont maintenant dotés d'un palais de justice moderne et hautement fonctionnel. La restauration de cet édifice historique impressionnant est en soi une œuvre admirable. L'ajout d'une salle d'audience et l'aménagement d'une salle destinée à la tenue de conférences de règlement à l'amiable améliorent l'efficacité des lieux et permettent une présence accrue de la Cour, pour un meilleur service à la population.

L'effectif de la Cour en Estrie est constitué de 16 juges, 2 juges de paix magistrats et 4 juges suppléants. Le palais de justice de Sherbrooke compte 10 juges résidents; celui de Granby, 4; celui de Drummondville, 2.

Il est à souligner que la magistrature en Estrie connaît un renouvellement sans précédent ces dernières années. Sur une période de cinq ans, c'est précisément la moitié des juges de la région qui auront été remplacés à la suite de départs à la retraite. Cette période n'est pas sans



apporter son lot de perturbations, surtout en raison des délais souvent très longs pour le remplacement des juges retraités. Elle aura toutefois pour effet, à terme, d'insuffler un dynamisme remarquable et de créer une grande cohésion dans l'esprit d'équipe qui anime les juges de la région.

Les juges de l'Estrie exercent leurs fonctions dans les trois chambres de la Cour, soit en matière civile, en matière criminelle et pénale, de même que dans les matières relatives à la jeunesse. Plusieurs d'entre eux sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils siègent régulièrement dans plus d'une matière. De plus, chaque juge est appelé à siéger à tous les endroits où des services judiciaires sont offerts. Cela les amène à acquérir des habiletés dans une grande diversité de domaines, tout en leur procurant une meilleure connaissance des réalités sociales de l'ensemble du territoire couvert. Cette flexibilité est appréciable et procure un avantage certain aux justiciables qui voient dans leur région une justice administrée de façon plus cohérente, plus efficace et, très certainement, dans de meilleurs délais.

Les deux juges de paix magistrats, résidents aux palais de justice de Sherbrooke et de Granby, exercent aussi leurs fonctions dans toute la région. Leurs secteurs d'activité se situent essentiellement en matière criminelle et pénale, plus particulièrement en ce qui a trait à l'émission des mandats judiciaires de tous ordres. Ils siègent également dans tous les palais de justice et points de service régionaux pour entendre la presque totalité des dossiers relevant de la commission d'infractions pénales à diverses lois. Les juges de paix magistrats ont, en ces domaines, une compétence égale à celle des juges de la Cour du Québec.

Avec leurs collègues des autres régions, les juges de paix magistrats de l'Estrie font aussi partie de l'équipe provinciale qui assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'exercice de cette juridiction sur l'ensemble du territoire du Québec.

«De plus, chaque juge est appelé à siéger à tous les endroits où des services judiciaires sont dispensés. Ceci les amène à développer des habiletés dans une grande diversité de domaines, tout en leur procurant une meilleure connaissance des réalités sociales de l'ensemble du territoire desservi.»

Les juges de l'Estrie manifestent un intérêt certain pour les approches modernes d'administration de la justice, comme les méthodes alternatives de règlement des litiges et la gestion d'instance. La grande implication de plusieurs juges, formés et expérimentés à ces méthodes, en est le gage constant.

En matière civile, un nombre toujours croissant de conférences de règlement à l'amiable se tient annuellement. En matière criminelle, la tenue de conférences de facilitation est maintenant intégrée au processus judiciaire et constitue une voie intéressante dans les cas qui s'y prêtent. Dans les matières relatives à la jeunesse, cette approche est également privilégiée.

Dans toutes les matières, les juges sont régulièrement appelés à présider des conférences de gestion et des conférences préparatoires, plus particulièrement dans les causes pour lesquelles des procès de longue durée sont annoncés. Cela a pour effet de rationaliser et souvent même de diminuer le temps d'audience et de réduire sensiblement les délais inhérents au traitement de ce type de dossiers.

Les initiatives entourant la mise en œuvre de toutes ces mesures suscitent actuellement un grand intérêt et sont couronnées d'un taux de réussite impressionnant. Il faut dire que l'implication des juges trouve écho dans la volonté et la grande collaboration des avocats et avocates travaillant dans les différents districts judiciaires de la région.

Soulignons aussi que le phénomène accru des opérations policières d'envergure liées aux activités de réseaux de criminels amène la Cour à réviser constamment ses façons de faire pour les adapter au traitement de ces dossiers particuliers. En effet, ceux-ci s'avèrent généralement longs et complexes et mobilisent des ressources importantes.

Le Barreau, dans la région de l'Estrie, est constitué des sections de Saint-François, de Bedford et des membres de la section d'Arthabaska exerçant à Drummondville.

Des comités de liaison avec la magistrature ont été mis sur pied dans chacun de ces Barreaux. Des avocats et avocates travaillant dans toutes les matières relevant de la compétence de la Cour y représentent leurs confrères et consœurs dans leurs secteurs d'activité respectifs. Tous apportent une contribution appréciable à l'amélioration continue de nos processus, dans le meilleur intérêt des justiciables.

La présence de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et du Centre de Sherbrooke de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec offre aussi l'occasion aux juges de l'Estrie d'apporter une contribution significative à la dimension pédagogique de la communauté juridique.

À cet égard, nous sommes fiers de souligner que la Cour et la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke viennent de renouveler, pour une période de cinq ans, le protocole de coopération qui les unit. Ainsi, en application des termes de ce protocole, chaque année, plusieurs juges reçoivent et supervisent des étudiants en droit qui agissent auprès d'eux à titre d'assistant juridique, dans le cadre du programme d'activités cliniques offert par la Faculté de droit à ses étudiants de 2^e et de 3^e année au baccalauréat.

Également, des groupes d'étudiants, tant de la Faculté que de l'École du Barreau, assistent à des audiences et ont l'occasion de discuter avec les juges dans le cadre d'ateliers sur la responsabilité civile ou encore sur l'élaboration de la théorie de la cause.

Tout au long de l'année universitaire, des juges président des audiences simulées à la Faculté de droit où ils ont l'occasion de contribuer à l'encadrement des exercices de plaidoirie, tant en ce qui a trait au tribunal-école qu'aux concours interfacultaires, comme le Concours Pierre-Basile-Mignault. La Cour participe aussi à la sélection des étudiants qui se voient décerner, chaque année, le Prix de la magistrature de l'Université de Sherbrooke, assorti d'une bourse d'études.

De son côté, l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec invite régulièrement les juges à s'adresser aux étudiants par des conférences portant sur des thèmes tels que les attentes des juges à l'égard des plaideurs ou la conciliation judiciaire.

Plusieurs juges de la région contribuent également à mieux faire connaître la Cour et le système de justice en accueillant des groupes lors de journées portes ouvertes organisées par l'administration des palais de justice. Des juges participent à la mise en œuvre du camp Aventures en cour, tenu par l'organisme Éducaloi durant une semaine en juillet, au palais de justice de Sherbrooke.

Il faut aussi souligner qu'en Estrie, la Cour reçoit un appui et un soutien professionnel remarquables de la direction et de tout le personnel des services judiciaires dans chacun des palais de justice et points de service où elle siège.

Tout cela contribue à entretenir le dynamisme et la fierté qui nous animent !

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Estrie	Drummondville Granby Sherbrooke	Cowansville Drummondville Granby Lac-Mégantic Magog Sherbrooke	

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Drummondville	L'hon. Marie-Josée Ménard
Granby	L'hon. Pierre Bachand L'hon. Serge Champoux L'hon. Johanne Denis L'hon. François Marchand
Sherbrooke	L'hon. Michel Beauchemin L'hon. Conrad Chapdelaine L'hon. Danielle Côté L'hon. Alain Désy L'hon. Michel DuBois L'hon. Paul Dunnigan L'hon. Michel Durand L'hon. Hélène Fabi L'hon. Lise M. S. Gagnon L'hon. Patrick Théroux, juge coordonnateur

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS	
Palais de justice	Juge de paix magistrat
Granby	M ^{me} la juge de paix magistrat Monique Perron
Sherbrooke	M ^{me} la juge de paix magistrat Sylvie Desmeules

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	395	245	354	257	533	390
Chambre civile (petites créances)	1 644	1 075	1 925	1 210	1 690	1 058
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	8 689	7 683	8 835	8 051	8 944	8 888
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	6 966	6 814	6 832	5 132	6 520	5 502
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	862	2 068	659	1 863	662	1 825
Chambre de la jeunesse (délinquance)	988	1 089	1 129	1 243	1 239	1 525

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





L'honorable
Paul Chevalier
Juge coordonnateur
de la région



L'honorable
Pierre E. Audet
Juge coordonnateur
adjoint de la région

LAVAL-LAURENTIDES- LANAUDIÈRE-LABELLE

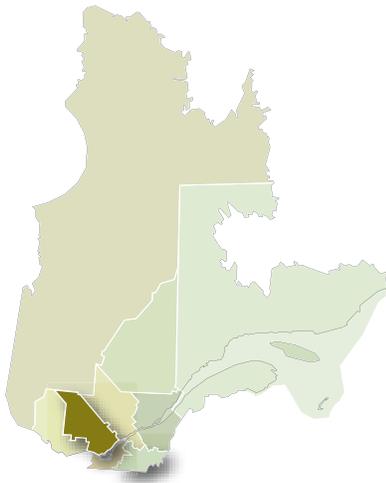
Trois régions administratives forment la couronne nord et est de la métropole, grande région où demeuraient 1 373 050 personnes en 2008.

Laval, une île, une ville, un district judiciaire, comptait une population de plus de 384 000 habitants en 2008.

Les Laurentides forment une région diversifiée. Le sud est fortement urbain et industriel; le centre abrite des zones agricoles et de nombreux endroits de villégiature; et le nord vit surtout de la forêt et du tourisme. Deux districts judiciaires s'y trouvent: Terrebonne, avec son chef-lieu à Saint-Jérôme, et Labelle, avec son chef-lieu à Mont-Laurier. Les Laurentides abritent 7 MRC et une population de près de 536 000 personnes.

Lanaudière est également une région diversifiée dont le sud est essentiellement urbain et agricole. Le centre, couvert de forêts et de lacs, abrite plusieurs sites de villégiature et constitue un lieu de prédilection pour les nemrods et les passionnés de l'halieutique. Lanaudière compte 6 MRC, et près de 452 900 personnes y vivent. Un district judiciaire s'y trouve, celui de Joliette, dont le chef-lieu est à Joliette.

Lanaudière est également une région diversifiée dont le sud est essentiellement urbain et agricole. Le centre, couvert de forêts et de lacs, abrite plusieurs sites de villégiature et constitue un lieu de prédilection pour les nemrods et les passionnés de l'halieutique. Lanaudière compte 6 MRC, et près de 452 900 personnes y vivent. Un district judiciaire s'y trouve, celui de Joliette, dont le chef-lieu est à Joliette.



Districts judiciaires

- 1 Joliette
- 2 Terrebonne
- 3 Laval
- 4 Labelle

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



Nombre de juges

La région compte sur une équipe de 34 juges pour siéger dans ses 4 palais de justice et ses 3 points de service. Dix-neuf juges ont été nommés à Saint-Jérôme; huit, à Laval; et sept, à Joliette.

Plusieurs des juges de la région siègent aussi dans une autre chambre que celle où ils ont été nommés pour répondre aux besoins de la Chambre de la jeunesse.

Huit juges sont assignés exclusivement dans les matières relatives à la jeunesse. Dix sont assignés à la Chambre civile, dont un siège à l'occasion à la Chambre de la jeunesse, et treize sont assignés à la Chambre criminelle, dont neuf siègent à l'occasion à la Chambre de la jeunesse.

Plusieurs des juges de la région s'impliquent dans d'autres activités connexes. C'est ainsi que les juges Valmont Beaulieu (de Saint-Jérôme) et Richard Landry (de Joliette) travaillent à la Division administrative et d'appel de la Cour. Le juge Pierre E. Audet (de Saint-Jérôme) a siégé au Tribunal des droits de la personne jusqu'à sa nomination comme juge coordonnateur adjoint. La juge Micheline Dufour (de Laval) a été la responsable de la formation pour l'ensemble de la Cour jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite, à la fin mai 2009. Le juge François Beaudoin (de Saint-Jérôme) siège au Conseil de la magistrature du Québec. Les juges Pierre E. Audet (de Saint-Jérôme), Omer Boudreau (de Saint-Jérôme), Monique Fradette (de Saint-Jérôme), François Landry (de Joliette), Georges Massol (de Saint-Jérôme) et Michèle Toupin (de Saint-Jérôme) participent à diverses sessions de formation de la Cour. Les juges Jean-Pierre Archambault et Pierre E. Audet sont responsables, au nom de la Cour, de différents projets pilotes.

«... la croissance de la population de notre région représente, pour chacune de ces années, plus de 40 % de celle de l'ensemble du Québec.»

À cette équipe s'ajoutent quatre juges de paix magistrats qui travaillent dans les quatre districts judiciaires en plus d'assumer leur part de la garde provinciale. Ils entendent de plus en plus de causes longues dans des matières aussi variées que la santé et la sécurité au travail, la protection de la faune, l'environnement, la foresterie, les valeurs mobilières, pour n'en citer que quelques-unes.

Nombre de points de service

Outre les quatre palais de justice de la région, soit Laval, Saint-Jérôme, Joliette et Mont-Laurier, nous comptons trois autres points de service. Ceux de Sainte-Agathe et de Lachute ont tous deux un greffe civil, de sorte que les juges y exercent toute leur compétence en matière civile. À celui de Repentigny, toutefois, seules les causes de la Division des petites créances sont entendues.

Actualités

La population de la région continue sa croissance. De 2006 à 2007, elle s'est enrichie de 2967 résidants additionnels et de 2007 à 2008, de 25 964 résidants additionnels, principalement en raison de la migration interne. Quand nous comparons ces augmentations à celles de l'ensemble de la population québécoise pour ces deux années, respectivement 54 486 et 64 466 personnes¹, la croissance de la population de notre région représente, pour chacune de ces années, plus de 40 % de celle de l'ensemble du Québec.

Cet accroissement démographique entraîne une augmentation de l'activité économique, mais aussi de la criminalité. L'escouade spéciale mise sur pied à Laval pour s'attaquer aux gangs de rue regroupe maintenant d'autres corps policiers de la couronne nord, puisque les gangs de rue ont étendu leur territoire.

Plusieurs opérations policières d'envergure ont eu lieu pour enrayer les activités d'organisations criminelles structurées. Cela entraîne une pression accrue sur le fonctionnement de la Chambre criminelle, en raison du nombre d'accusés et de la longueur des procédures à chaque étape.

Initiatives

En matière civile, pour nous attaquer aux délais et aux règlements de dernière minute, nous avons mis l'accent sur les conférences de règlement à l'amiable.

À Laval, un projet pilote vise à promouvoir l'expert unique en matière civile, afin de limiter les coûts que doivent supporter les justiciables.

À Saint-Jérôme, en matière criminelle, une équipe spéciale de procureurs de la poursuite a été mise sur pied pour s'attaquer aux délais et pour favoriser le règlement hâtif des dossiers. Cette façon de faire, vu son succès, est tentée à Joliette et à Laval.

Départs à la retraite, nominations et transfert

Madame la juge Monique Sylvestre, qui siégeait à la Chambre civile de Joliette depuis 1988, a pris sa retraite le 25 novembre 2008. Elle a été remplacée par monsieur le juge Denis Le Reste, nommé le 30 avril 2009.

Monsieur le juge Michel Duceppe, qui siégeait à la Chambre criminelle de Laval depuis 1992, a pris sa retraite le 3 mars 2009. Il a été remplacé par madame la juge Dominique Larochelle.

Madame la juge Micheline Dufour, qui siégeait à la Chambre criminelle de Laval depuis 1992, a pris sa retraite le 30 mai 2009.

Finalement, un autre poste est à pourvoir à Laval pour la Chambre criminelle et la Chambre de la jeunesse. Il s'agit d'un poste supplémentaire qui a été octroyé à la région en 2008. Nous attendons la nomination de son titulaire.

1. Institut de la statistique du Québec.

Situation de la région

Malgré les efforts des juges de la région qui siègent, bon an mal an, en plus de leurs assignations régulières, un nombre de jours additionnels équivalant à la prestation de près de deux juges supplémentaires, les départs à la retraite et les délais inhérents au remplacement de ces juges, ont entravé sérieusement le fonctionnement de la Cour dans la région.

C'est malgré tout avec enthousiasme et dévouement que les juges de la région ont travaillé, de concert avec le personnel des services judiciaires, afin d'offrir à la population la justice la plus accessible et la plus efficace possible, conscients que la justice est un service essentiel dans une société de droit.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Laval– Laurentides– Lanaudière– Labelle	Joliette Laval Saint-Jérôme	Joliette Lachute Laval Mont-Laurier Saint-Jérôme Sainte-Agathe-des-Monts	Repentigny Saint-Eustache

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Joliette	L'hon. Normand Bonin L'hon. François Landry L'hon. Richard Landry L'hon. Denis Le Reste L'hon. Maurice Parent L'hon. Jean Roy L'hon. Marc Vanasse
Laval	L'hon. Jean-Pierre Archambault L'hon. Lise Gaboury L'hon. Françoise Garneau-Fournier L'hon. Dominique Larochelle L'hon. Julie Messier L'hon. Micheline Sasseville
Saint-Jérôme	L'hon. Pierre E. Audet, juge coordonnateur adjoint L'hon. François Beaudoin L'hon. Jean R. Beaulieu L'hon. Valmont Beaulieu L'hon. Omer Boudreau L'hon. Paul Chevalier, juge coordonnateur L'hon. Antoine Cloutier L'hon. Monique Fradette L'hon. Jean-Claude Gagnon L'hon. Diane Girard

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
	L'hon. Jean La Rue
	L'hon. Normand Lafond
	L'hon. Marie Lapointe
	L'hon. Ginette Maillet
	L'hon. Georges Massol
	L'hon. Claude Melançon
	L'hon. Carol Richer
	L'hon. Jean Sirois
	L'hon. Michèle Toupin

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Joliette	M ^{me} la juge de paix magistrat Danielle Michaud
Laval	M. le juge de paix magistrat Gaby Dumas
Saint-Jérôme	M ^{me} la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy M. le juge de paix magistrat Jean-Georges Laliberté

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	957	640	1 005	670	956	663
Chambre civile (petites créances)	3 188	2 216	3 259	2 327	3 334	2 330
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	14 802	11 209	15 899	14 157	16 484	15 546
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	11 905	16 917	11 361	9 432	18 971	13 515
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	1 380	4 102	1 141	2 675	1 177	2 615
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 705	2 708	3 347	3 185	2 787	3 397

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





L'honorable
Mario Tremblay
Juge coordonnateur
de la région
jusqu'en juillet 2009



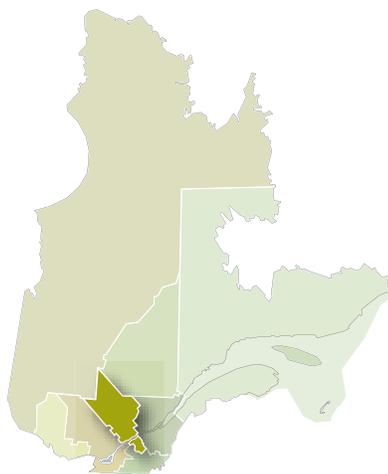
L'honorable
Pierre Labbé
Juge coordonnateur
de la région
depuis juillet 2009

MAURICIE-BOIS-FRANCS- CENTRE-DU-QUÉBEC

En Mauricie, dans la région des Bois-Francis et dans le Centre-du-Québec, nous avons dû composer avec le départ à la retraite d'un juge en Chambre civile, avec des difficultés liées au manque de salles au palais de justice de Trois-Rivières et avec une augmentation des causes de longue durée en Chambre criminelle.

En Chambre criminelle, nous pourrions encore débiter avec le même commentaire que l'an dernier. L'augmentation du nombre de causes de longue durée et la complexité de celles-ci se dessinent comme une tendance pour les prochaines années. En général, le nombre de dossiers ouverts est en légère hausse. Les

collègues de la Chambre civile s'engagent plus tôt dans le processus afin de favoriser une meilleure gestion de l'instance, mais la continuation de ces causes pose un véritable défi. Il importe de planifier l'ensemble des assignations pour tenir compte de tous les besoins régionaux et des réservations de salles disponibles, mais les exigences particulières des causes de longue durée viennent bouleverser considérablement la planification. De surcroît, les opérations policières d'envergure posent des défis extraordinaires en matière de logistique et d'immobilisations. Enfin, il s'est tenu avec succès une première conférence de facilitation.



Districts judiciaires

- ① Arthabaska
- ② Saint-Maurice
- ③ Trois-Rivières

● Palais de justice
et points de service



En Chambre civile, le départ à la retraite d'un juge et l'absence d'une autre collègue pour une longue période auraient pu causer des difficultés. Cependant, l'implication d'une juge qui siège en polyvalence ainsi que le dévouement d'un collègue de la région des Bois-Francs ont permis de maintenir notre offre de service à un niveau très acceptable. Durant la dernière période, nous avons pu répondre à une demande de 10 conférences de règlement à l'amiable en plus de traiter 45 dossiers à la Division administrative et d'appel. À Shawinigan, La Tuque et Victoriaville, nous avons continué de faire plus de gestion d'instance. Dorénavant, lorsque les dossiers sont en état, le juge coordonnateur communique avec les parties et s'assure que les modes alternatifs de résolution de conflit sont connus, que les durées annoncées sont réalistes et que les dossiers suivront le processus établi.

À Trois-Rivières, malgré tout, avec le concours des juges suppléants, nous avons maintenu nos acquis. Contrairement à ce que nous anticipions, les délais en matière de petites créances sont demeurés raisonnables. Il faut dire que les juges entendent des dossiers en période estivale, ce qui entraîne une diminution importante des délais. Toutefois, malgré la bonne performance de la Cour, nous observons une baisse des demandes. Pour les causes au mérite, nous avons introduit un nouveau mode d'inscription des dossiers, soit par le biais du site Internet de la Cour. Cette variation du modèle implanté à Montréal devrait nous permettre de nous familiariser avec l'inscription en ligne et d'appriivoiser ce changement de culture. En général, même s'il y a eu quelques périodes très intenses, la situation s'est grandement améliorée. Le nombre de dossiers ouverts est stable. En Chambre civile, l'arrivée d'un nouveau collègue pour compléter l'équipe ainsi que la venue d'un juge coordonnateur seront des avantages. À la fin du dernier appel général des causes, tous les dossiers étaient fixés de façon à être traités dans les six mois à venir.

«... mais les exigences particulières des causes de longue durée viennent chambouler considérablement la planification. De surcroît, les opérations policières d'envergure posent des défis extraordinaires...»

En Chambre de la jeunesse, nous avons encore une fois rééquilibré les ressources allouées en journées d'audience pour conserver les délais à l'intérieur de paramètres acceptables partout dans la région. De plus, les juges ont proposé des changements qui devraient permettre une meilleure planification à long terme. Nous avons, entre autres choses, convenu de rendre permanent l'apport d'une fraction des assignations d'un quatrième juge.

Enfin, à la demande des intervenants de la région, un comité de concertation judiciaire a été réactivé et s'est réuni. Ce comité est présidé par monsieur le juge Yvan Cousineau.

Les juges de paix magistrats ont maintenu la qualité de leur engagement et leur implication s'est particulièrement fait sentir au chapitre des autorisations judiciaires liées aux grandes opérations policières. Le nombre de perquisitions est en hausse constante depuis au moins quatre ans. Quant aux audiences, nous avons pensé réserver, pour la prochaine période, deux semaines qui pourraient être utilisées pour les causes de plus longue durée. Le nombre de dossiers en matière pénale est légèrement à la hausse et le nombre de dossiers contestés augmente également.

L'an dernier, nous souhaitons réfléchir à l'opportunité d'offrir un traitement particulier et adapté aux nombreuses personnes aux prises avec des problématiques de toxicomanie et de santé mentale. À cette fin, un comité a été créé, de concert avec le Centre de santé et des services sociaux de l'Énergie, et des rencontres se sont tenues. L'objectif d'offrir un traitement amélioré est maintenu et reconduit pour la prochaine année.

Finalement, soulignons la contribution de madame la juge Guylaine Tremblay et de messieurs les juges Guy Lambert et Pierre Labbé à la semaine des *Rendez-vous avec la justice*.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Mauricie– Bois-Francs– Centre-du-Québec	Shawinigan	La Tuque	
	Trois-Rivières	Shawinigan	
	Victoriaville	Trois-Rivières	
		Victoriaville	

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Shawinigan	L'hon. Richard Poudrier
Trois-Rivières	L'hon. Yvan Cousineau
	L'hon. Jacques Lacoursière
	L'hon. Guy Lambert
	L'hon. Nicole Mallette
	L'hon. Daniel Perreault
	L'hon. Jacques Rioux
	L'hon. Dominique Slater
	L'hon. Guylaine Tremblay
	L'hon. Alain Trudel
L'hon. Jacques Trudel	
Victoriaville	L'hon. Pierre Labbé, juge coordonnateur

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS	
Palais de justice	Juge de paix magistrat
Trois-Rivières	M. le juge de paix magistrat Pierre Verrette
Victoriaville	M. le juge de paix magistrat Gaétan Ratté

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	301	212	266	177	292	216
Chambre civile (petites créances)	1 331	947	827	614	799	549
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	6 935	6 761	6 726	6 837	7 315	6 719
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	3 954	4 252	4 127	4 090	6 670	5 474
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	683	1 233	525	1 270	538	1 311
Chambre de la jeunesse (délinquance)	863	836	825	812	1 135	1 071

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





L'honorable
Micheline Laliberté
Juge coordonnatrice
de la région



L'honorable
Marc Bisson
Juge coordonnateur
adjoint de la région

MONTÉRÉGIE

La région de la Montérégie couvre un territoire considérable dans les districts judiciaires de Longueuil, Beauharnois, Richelieu, Saint-Hyacinthe et Iberville.

Trente-trois juges et quatre juges de paix magistrats sont en poste afin d'assurer aux justiciables les services requis dans les matières civile, criminelle et pénale et dans les matières relatives à la jeunesse, et ce, dans les palais de justice de Longueuil, Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield (avec ses points de service de Châteauguay et Vaudreuil-Dorion).

Des travaux de rénovation et d'agrandissement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield devraient concrètement prendre forme au cours des prochains mois. Une fois terminés, ils permettront d'accroître la qualité du service à la population; la Cour du Québec y a participé, grâce à la collaboration de tous les juges de la région.

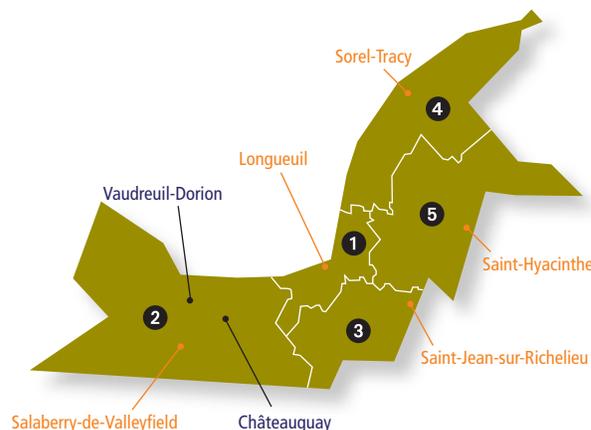
L'année judiciaire 2008-2009 a de nouveau connu l'ouverture d'un nombre très élevé de dossiers dans les trois chambres de la Cour, confirmant, en pratique, l'accroissement de la population de la Montérégie déjà constaté il y a quelques années. Les effectifs n'ont malheureusement pas suivi la même courbe et la Montérégie souffre toujours d'un manque chronique de juges, dont un poste de juge coordonnateur adjoint.



Districts judiciaires

- 1 Longueuil
- 2 Beauharnois
- 3 Iberville
- 4 Richelieu
- 4 Saint-Hyacinthe

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



Ce manque d'effectifs, conjugué au départ à la retraite de six juges au cours de l'année 2008-2009 et aux délais encore trop longs de nomination de leurs successeurs, a entraîné une gestion des activités judiciaires extrêmement problématique. Sans le soutien indéfectible des juges en exercice, les justiciables auraient subi beaucoup plus d'inconvénients. Néanmoins, l'optimisme demeure toujours pour l'année judiciaire 2009-2010.

Les juges et juges de paix magistrats de la Montérégie ont activement participé aux diverses séances de formation, tant régionale que provinciale, visant le maintien du plus haut niveau de leurs compétences professionnelles. Ils ont également collaboré à plusieurs comités regroupant les différents intervenants du milieu judiciaire, ou mis à contribution leur expertise lors de la tenue de colloques ou d'activités intéressant ce milieu. Quelques juges ont également accueilli des stagiaires universitaires en période de formation.

«L'année judiciaire 2008-2009 a de nouveau connu l'ouverture d'un nombre très élevé de dossiers..., confirmant à toutes fins utiles l'accroissement de la population en Montérégie déjà constaté il y a quelques années... Toute l'équipe de la Montérégie demeure forte et efficace, malgré son besoin de nouvelles recrues !...»

La gestion des activités judiciaires est assurée grâce à l'étroite collaboration des directions des services judiciaires de chaque palais de justice. Signalons également la participation de la magistrature aux *Rendez-vous avec la justice*, tenus du 30 mars au 5 avril 2009.

De plus, soulignons que l'activité judiciaire se déroule avec la grande collaboration des Barreaux de Longueuil et de Richelieu.

Toute l'équipe de la Montérégie demeure forte et efficace, malgré son besoin de nouvelles recrues.

La Chambre civile

La fixation des causes par voie électronique se poursuit et donne toujours de très bons résultats. Elle permet aux parties de choisir la date à laquelle elles sont prêtes à procéder devant le tribunal, ce qui contribue à l'amélioration du service aux justiciables.

Tous les efforts nécessaires sont déployés afin de réduire les délais d'audition, notamment par la tenue de conférences préparatoires dans les dossiers nécessitant plus de deux jours de procès. De plus, de telles conférences permettent de cerner les véritables questions en litige et de réduire le temps et les frais consacrés à une affaire. Compte tenu de l'accroissement de la durée moyenne d'un dossier en matière civile, les conférences préparatoires sont appelées à connaître une hausse certaine.

La Chambre civile peut compter sur la nomination de deux juges à la Division administrative et d'appel, ce qui facilite grandement la gestion de tels dossiers.

La tenue de conférences de règlement à l'amiable ne cesse d'augmenter et connaît un taux de succès et de satisfaction très élevé. Rappelons qu'il s'agit d'une rencontre entre clients et procureurs, présidée par un juge, ayant pour objectif de régler le différend les opposant, autrement que par un procès. La recherche et le choix de la solution incombent aux parties et leur permettent de gagner du temps et d'éviter des frais considérables, selon des paramètres qui leur conviennent. Au cours de l'année judiciaire 2008-2009, 47 dossiers ont fait l'objet de conférences de règlement à l'amiable et ont connu un taux de réussite de l'ordre de 92 %. Notons de plus que ce processus a permis de récupérer un nombre très considérable de jours d'audience dont ont pu profiter tous les justiciables en attente de procès.

Il ne faut pas oublier que depuis le 1^{er} janvier 2009, la Chambre civile du palais de justice de Longueuil a entrepris la réalisation d'un projet pilote appelé *Gestion d'instance*, en collaboration avec le Barreau de Longueuil et l'Observatoire du droit à la justice. Ce projet vise à permettre une plus grande accessibilité à la justice, notamment par une intervention plus tôt dans la trajectoire judiciaire, ce qui engendre une réduction appréciable des coûts.

À ce jour, ce projet connaît un grand succès et a notamment permis le traitement de 45 dossiers par voie de conférences de règlement à l'amiable, avec un taux de succès très élevé.

La Chambre de la jeunesse

La tendance observée l'année dernière s'est confirmée cette année. En effet, bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation du nombre de dossiers ouverts en matière de protection de la jeunesse, les situations d'enfants présentées à la Cour sont de plus en plus complexes et justifient un plus grand nombre de journées d'audience.

Les juges de la Chambre de la jeunesse font preuve d'une grande disponibilité pour faire face à cette réalité de façon compétente et diligente. Au surplus, plusieurs d'entre eux collaborent à titre de formateurs, soit pour des activités de la Cour (formulation de jugement, conduite du procès et Journées jeunesse) ou encore pour celles de l'extérieur (Institut national de la magistrature et les Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre). Ils participent également à divers comités de la Cour ainsi qu'aux tables de concertation sociojudiciaires locales et régionales.

Le recours aux conférences de règlement à l'amiable comme solution alternative se confirme et le début de 2009 a vu s'accroître le nombre de demandes en ce sens.

Les juges de l'équipe jeunesse entendent continuer à travailler avec compétence et rigueur pour assurer des services judiciaires de qualité aux enfants et aux parents en difficulté de la Montérégie, et ce, grâce à l'incalculable collaboration du juge Robert Proulx.

La Chambre criminelle et pénale

Avec près de 17 000 dossiers ouverts en matière criminelle, la Montérégie se situe toujours au deuxième rang dans la province de Québec à ce chapitre, tout juste derrière Montréal.

Le nombre de dossiers ouverts, jumelé à un nombre sans cesse grandissant de causes de longue durée et de dossiers dans lesquels les accusés se présentent seuls, a un impact immédiat sur la longueur des délais.

La région a pu compter sur l'apport de juges suppléants; toutefois, cela s'est révélé insuffisant pour compenser tous les jours siégés initialement prévus pour les juges qui ont pris une retraite bien méritée.

Ces nouvelles nominations que nous attendions déjà depuis quelques mois, ajoutées à celles attendues pour la période 2009-2010 (un poste à Longueuil et un poste à Saint-Hyacinthe), ne suffiront pas à aplanir toutes les difficultés.

Comme la région était déjà, avant ces départs, insuffisamment pourvue en postes de juges à la Chambre criminelle et pénale, l'équipe de coordination a dû mettre sur pied différents scénarios afin de continuer à offrir aux justiciables le service de qualité auquel ils sont en droit de s'attendre.

Les départs à la retraite jumelés aux délais requis pour nommer les remplaçants ont donc exigé une grande disponibilité et une collaboration exceptionnelle des effectifs en place. Sans la compréhension et la générosité de tous les collègues de la Montérégie, que l'équipe de coordination remercie sincèrement, la situation aurait été beaucoup plus difficile. La région a ainsi pu continuer, pendant cette période, à offrir aux justiciables une justice accessible.

Par ailleurs, le poste de juge de paix magistrat à Salaberry-de-Valleyfield est devenu vacant à la suite de la nomination de l'honorable Marie-Chantal Doucet à la Chambre criminelle et pénale de Salaberry-de-Valleyfield. Il faudra compter sur l'effort soutenu des juges de paix magistrats en place pour minimiser les inconvénients, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Montérégie	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Châteauguay Vaudreuil-Dorion

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Longueuil	L'hon. Mireille Allaire L'hon. Pierre Bélisle L'hon. Marc Bisson, juge coordonnateur adjoint L'hon. Virgile Buffoni L'hon. Claude H. Chicoine L'hon. Mario Gervais L'hon. Jean Gravel L'hon. Anne-Marie Jacques L'hon. Micheline Laliberté, juge coordonnatrice L'hon. Claude Laporte L'hon. Louise Leduc L'hon. Richard Marleau L'hon. Nancy Moreau L'hon. Denys Noël L'hon. Ellen Paré L'hon. Robert Proulx L'hon. Claude Provost L'hon. Jean-Pierre Saintonge L'hon. Chantal Sirois
Saint-Hyacinthe	L'hon. Guy Fortier L'hon. Yves Morier L'hon. Viviane Primeau L'hon. Denis Robert
Saint-Jean-sur-Richelieu	L'hon. Michel Bédard L'hon. Éric Simard
Salaberry-de-Valleyfield	L'hon. Linda Despots L'hon. Marie-Chantal Doucet L'hon. Gilbert Lanthier L'hon. Michel Mercier L'hon. Claude Montpetit L'hon. Odette Perron L'hon. Marie-Andrée Villeneuve
Sorel-Tracy	
LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS	
Palais de justice	Juge de paix magistrat
Longueuil	M ^{me} la juge de paix magistrat Marie-Josée Hénault M. le juge de paix magistrat Marc Renaud
Saint-Hyacinthe	M. le juge de paix magistrat Robert Lanctôt

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	557	416	570	442	558	438
Chambre civile (petites créances)	2 688	2 033	2 743	2 108	2 662	2 118
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	16 280	14 437	16 073	15 475	16 976	15 973
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	12 576	15 340	11 671	10 788	16 126	11 081
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	1 399	2 997	1 282	2 663	1 211	2 935
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 819	2 517	3 032	2 732	3 532	3 277

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





Ruth Veillet

L'honorable
Ruth Veillet
Juge coordonnatrice
de la région



District judiciaire

1 Montréal

● Palais de justice

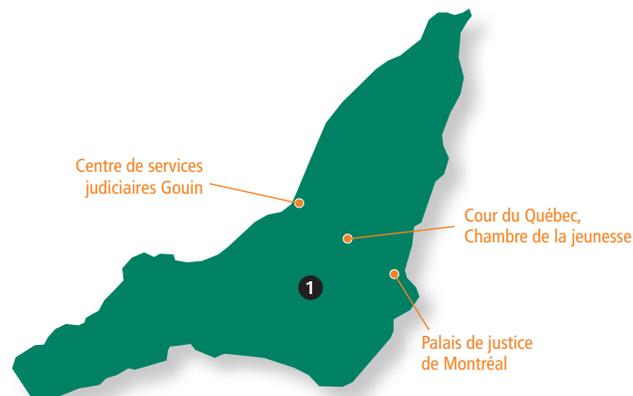
MONTRÉAL

À Montréal, les activités judiciaires de la Cour se déroulent dans trois édifices distincts, dont le principal, le palais de justice, est situé rue Notre-Dame Est. Dans cet édifice sont regroupés les juges siégeant en matières civile, administrative, criminelle et pénale, de même que les juges de paix magistrats. Le deuxième édifice, désigné sous le nom de « Cour du Québec–Chambre de la jeunesse », est situé rue de Bellechasse Est. Y sont regroupés les juges siégeant en matières d'adoption, de protection de la jeunesse et de justice pénale pour adolescents. Le troisième édifice, appelé « Centre de services judiciaires Gouin », est situé sur le boulevard Gouin Ouest. Dans cet édifice sont entendus principalement les dossiers d'envergure en matière criminelle.

En matière de justice, la ville de Montréal se distingue. Elle abrite les premier et troisième palais de justice en importance au Québec, tant pour le nombre de juges que pour le nombre de salles d'audience. Le palais de justice de la rue Notre-Dame Est est le plus important au Québec et le deuxième en Amérique du Nord, après celui de Chicago. Le palais de justice de la rue de Bellechasse Est, le troisième en importance au Québec, est le seul en Amérique du Nord à abriter uniquement des juges et des avocats travaillant exclusivement dans les matières relatives à la jeunesse.

Le volume de dossiers traités à ces deux endroits, dans toutes les instances, est le plus important au Québec. De plus, les juges de la Cour doivent composer avec la diversité culturelle plus que partout ailleurs sur le territoire du Québec.

L'unité de coordination de Montréal compte près du tiers des juges de la Cour, soit 85 juges pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009.



Durant la même période, seul un juge de la Chambre de la jeunesse a pris sa retraite.

La Chambre de la jeunesse a accueilli le juge Jacques A. Nadeau en octobre 2008. La Chambre criminelle et pénale a accueilli un nouveau juge en juin 2009, le juge Pierre E. Labelle.

Un juge s'est prévalu d'un congé sans solde.

À la demande du juge en chef et du juge en chef associé, la Chambre de la jeunesse prête main-forte à deux régions. Dans la région de Laval, depuis septembre 2007, elle pourvoit aux libérations de temps que se voit accorder la juge responsable de la formation, soit l'équivalent d'un demi-poste, et dans la région de l'Estrie, depuis janvier 2008, elle pourvoit à l'équivalent d'un poste en attente de la nomination d'un nouveau juge à la Chambre de la jeunesse.

La Chambre civile assume la partie de la tâche que le juge de la Cour, dégagé de ses fonctions à mi-temps auprès de l'Institut national de la magistrature, ne peut en conséquence assumer.

«... Montréal se distingue. Elle abrite les premier et troisième palais de justice en importance au Québec, tant pour le nombre de juges que pour le nombre de salles d'audience.»

Sept juges de la région exercent des fonctions de gestion. À la Chambre civile, un juge occupe la fonction de juge coordonnateur adjoint de cette chambre. À la Chambre criminelle et pénale, quatre juges occupent respectivement les fonctions de juge en chef adjoint et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre, de présidente et de vice-président (à mi-temps) du Tribunal des professions. À la Chambre de la jeunesse, deux juges occupent respectivement les fonctions de juge coordonnatrice régionale et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre.

La région de Montréal a fonctionné avec des effectifs réduits durant toute la période, en raison de l'aide qu'elle a apportée aux autres régions et à la suite du départ à la retraite d'une juge dont le poste a été pourvu à la toute fin de la période.

La région a bénéficié des services de juges suppléants pour une période équivalant à 30 jours/juges.

Juges de paix magistrats

Montréal compte sept juges de paix magistrats, dont deux siègent régulièrement à l'extérieur de Montréal.

Les juges de paix magistrats entendent un volume important de dossiers en matière pénale en salles d'audience. Ils traitent également, dans le cadre de leur travail en chambre, les demandes d'autorisation judiciaire, notamment en matière de perquisition et d'arrestation.

Colloque avec le Barreau de Montréal

Le 10 septembre 2008, la Chambre de la jeunesse, en collaboration avec le Barreau de Montréal, a tenu un colloque dont le thème principal portait sur le décorum à la Cour et la courtoisie.

Ce colloque a réuni environ 100 juges, avocats et intervenants du milieu. Tous ont grandement apprécié l'information et les échanges sur ces questions.

Comités mixtes

Les juges de la région de Montréal participent activement à de nombreux comités regroupant différents intervenants du milieu judiciaire, dont notamment les comités de liaison et autres comités formés par le Barreau de Montréal :

- Chambre civile : comité de liaison, trois juges.
- Chambre criminelle et pénale : administration de la justice en matière criminelle et pénale, trois juges.
- Chambre de la jeunesse : comité de liaison, trois juges.
- Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, un juge.
- Comité sur l'accès à la justice en langue anglaise, un juge.

Formation

Les juges de la région ont également participé en très grand nombre aux activités de formation offertes par la Cour dans le cadre des programmes de formation permanente et régionale.

Stages d'étudiants en droit – accueil d'étudiants

Les ententes signées entre la Cour du Québec et les facultés de droit des universités McGill, Montréal et du Québec à Montréal prévoient l'accueil de stagiaires, étudiants de troisième année, par des juges des trois chambres de la Cour. Au cours de la période 2008-2009, l'Université de Sherbrooke a également demandé à ce que la Cour du Québec à Montréal accueille des étudiants.

Pendant la même période, 19 étudiants ont été accueillis par les juges de la Cour. Les juges et les étudiants apprécient grandement cette expérience.

De plus, à l'occasion de visites ponctuelles, les juges accueillent régulièrement des étudiants en enseignement secondaire ou collégial, de même que des stagiaires en provenance d'autres pays.

Tribunaux-écoles et autres activités

Plusieurs juges ont participé, au cours de la présente année, à des activités diverses, dont les tribunaux-écoles.

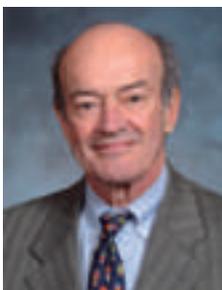
Certains juges ont agi à titre de conférencier à l'occasion de rencontres informatives ou éducatives auprès de différents groupes.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT CHACUNE DES CHAMBRES



L'honorable
Armando Aznar

Juge coordonnateur
ajoint de la région
à la Chambre civile
jusqu'en septembre 2009



L'honorable
Normand Amyot

Juge coordonnateur
ajoint de la région
à la Chambre civile
depuis septembre 2009

Chambre civile

Les juges de la Chambre civile siègent en matière civile et à la Division des petites créances. De plus, 12 d'entre eux siègent à la Division administrative et d'appel. Les juges président également de nombreuses conférences de règlement à l'amiable en matière civile.

Au cours de l'année judiciaire 2008-2009, le principal défi de la Chambre civile de Montréal a été la gestion quotidienne des rôles. Son objectif était de continuer à améliorer les délais de mise au rôle et d'audition, tant en matière civile qu'à la Division des petites créances et à la Division administrative et d'appel.

Dans ce contexte, la Chambre civile de Montréal encourage les avocats et les justiciables à soumettre leurs différends au service des conférences de règlement à l'amiable, un service flexible et rapide.

«... la chambre civile de Montréal encourage les avocats et les justiciables à soumettre leurs différends au service des conférences de règlement à l'amiable, un service flexible et rapide.»

Ainsi, entre le 1^{er} septembre 2008 et le 30 juin 2009, il s'est tenu 95 conférences de règlement à l'amiable, lesquelles ont nécessité 55 jours d'audition. Si nous tenons compte des ententes intervenues, ces conférences de règlement à l'amiable ont permis à la Cour de récupérer au-delà de 200 jours d'audition, lesquels ont profité à d'autres justiciables.

Tous les efforts sont déployés pour assurer aux justiciables une conclusion rapide des dossiers produits dans les matières de la compétence de la Chambre civile.



L'honorable
Élizabeth Corte
Juge coordonnatrice
ajointe de la région
à la Chambre criminelle
et pénale

Chambre criminelle et pénale

Durant l'année 2008-2009, la Chambre criminelle a connu une période où les dossiers d'envergure se sont multipliés. Cette augmentation des dossiers témoigne, non seulement de la volonté ministérielle de mettre fin aux activités criminelles des groupes organisés, mais également des efforts investis autant par les forces policières que par le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ces dossiers requièrent plus de temps d'audience, plus de temps de gestion et plus d'effectifs en matière de juges et de personnel de soutien à l'audience.

« Pour faire face aux exigences des dossiers longs et complexes, les juges de la chambre criminelle de Montréal ont adopté un processus facilitant leur intervention dans la gestion des instances. »

Pour faire face aux exigences des dossiers longs ou complexes, les juges de la Chambre criminelle de Montréal ont adopté un processus facilitant leur intervention dans la gestion des instances. Les juges porteront donc une attention particulière à la préparation et au déroulement des étapes du processus de justice criminelle, en étroite collaboration avec les procureurs de la poursuite et de la défense. Une concertation continue avec tous les intervenants du système de justice pénale est privilégiée et demeurera une priorité dans les activités de la Chambre criminelle.

La Chambre criminelle de Montréal demeure, par ailleurs, très consciente des clientèles particulières et de leur accès à la justice. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à déterminer les difficultés qu'entraîne le traitement des dossiers de ces clientèles particulières et à trouver les solutions appropriées.

Sous la direction de la Cour, un comité s'est penché sur le traitement judiciaire des accusés toxicomanes et a présenté son rapport au début du mois de juin 2009. Un projet pilote de programme judiciaire de traitement de la toxicomanie y est recommandé.

Le comité de suivi de la Cour en matière de violence conjugale a conclu qu'une chambre de pratique pour les dossiers en matière de violence conjugale et familiale améliorerait la qualité du suivi et l'efficacité du processus. Un projet pilote est prévu pour septembre 2009.

La Chambre criminelle de Montréal, sur le plan régional, tout comme la Cour du Québec, pour l'ensemble de la province, participe à des rencontres multi-sectorielles ayant pour but d'améliorer le traitement judiciaire des personnes accusées souffrant de troubles mentaux. Encore une fois, la démarche donne priorité à la concertation entre les ministères et les intervenants.



L'honorable
Denis Saulnier

Juge coordonnateur
adjoint de la région à la
Chambre de la jeunesse

Chambre de la jeunesse

Les juges assignés à la Chambre de la jeunesse de Montréal traitent le plus grand nombre de dossiers impliquant des personnes mineures au Québec.

En plus de cette caractéristique, la population de Montréal étant composée de différentes communautés culturelles possédant leurs propres traditions, langue et religion, les juges siégeant en matières de protection de la jeunesse et de justice pénale pour adolescents font face à de grands défis.

D'autres phénomènes, tels la pauvreté et les gangs de rue, interpellent les juges.

Ces derniers doivent en tout temps faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de toute cette diversité avec laquelle ils sont constamment aux prises.

Le volume de dossiers se maintient, mais les dossiers se complexifient, de telle sorte que les dossiers de longue durée sont plus nombreux et demandent une gestion d'instance personnalisée de la part des juges.

Un comité a été mis sur pied pour formuler une proposition de gestion d'instance par les juges. Cette proposition sera soumise aux membres du Barreau en septembre 2009.

«... les dossiers se complexifient, de telle sorte que les dossiers de longue durée sont plus nombreux et demandent une gestion d'instance personnalisée de la part des juges.»

Dans l'intervalle, les juges ont déjà commencé à faire une certaine gestion des dossiers. Il en a résulté une progression rapide des dossiers vers l'audition, une réduction du nombre de demandes de remises d'audition et, du même coup, une réduction des délais.

La Chambre de la jeunesse de Montréal désire mettre en place, avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, un projet «jeunes parents». Celui-ci sera destiné aux parents dont la dépendance à la drogue, à l'alcool ou au jeu est source de compromission de la sécurité et du développement de leurs enfants.

Ce projet pilote s'inspire d'autres tribunaux spécialisés existant dans plusieurs provinces au Canada et aux États-Unis et nommés *Family Drug Treatment Court*.

Ce programme propose une évaluation du niveau de la toxicomanie du parent dès la première présence à la Cour, laquelle est suivie d'un plan de traitement et d'une intégration rapide dans une ressource en désintoxication.

L'objectif principal visé par ce programme est de réduire la durée du placement d'un enfant, et même de l'éviter dans certains cas.

Selon les expériences vécues ailleurs, le retour fréquent du parent devant un tribunal qui exerce une autorité et un leadership judiciaire est le gage, au bout du compte, d'un meilleur résultat.

Pour mener à bien ce programme, les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw se sont associés à une ressource spécialisée en toxicomanie et désireuse d'agir à titre de partenaire dans ce projet. Le projet pourra débuter dès janvier 2010.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Montréal	Montréal	Montréal Montréal – Chambre de la jeunesse Montréal – Centre judiciaire Gouin	

LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
1, rue Notre-Dame Est 410, rue de Bellechasse Est 450, boul. Gouin Ouest	L'hon. Normand Amyot, juge coordonnateur adjoint Chambre civile
	L'hon. Denis Asselin
	L'hon. Armando Aznar,
	L'hon. Normand Bastien
	L'hon. Lucille Beauchemin
	L'hon. Michel Bellehumeur
	L'hon. Serge Boisvert
	L'hon. Jean-Pierre Bonin
	L'hon. Louise Bourdeau
	L'hon. François Bousquet
	L'hon. Jean-Pierre Boyer
	L'hon. Jean-Paul Braun
	L'hon. Alain Breault
	L'hon. Carole Brosseau
	L'hon. Gilles Cadieux
	L'hon. David L. Cameron
	L'hon. Brigitte Charron
	L'hon. Louise Comeau
	L'hon. Élisabeth Corte, juge coordonnatrice adjointe, Chambre criminelle et pénale
	L'hon. Suzanne Coupal
L'hon. Sylvain Coutlée	
L'hon. Élane Demers	
L'hon. Antonio De Michele	

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
	L'hon. Taya di Pietro
	L'hon. Daniel Dortéus
	L'hon. Sylvie Durand
	L'hon. Jean-B. Falardeau
	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint, Chambre criminelle et pénale
	L'hon. Gilles Garneau
	L'hon. Lucie Godin
	L'hon. Brigitte Gouin
	L'hon. Louis Grégoire
	L'hon. Yves Hamel
	L'hon. Suzanne Handman
	L'hon. Patrick Healy
	L'hon. Martin Hébert
	L'hon. Patrice Hurtubise
	L'hon. Michel Jasmin
	L'hon. Ann-Marie Jones
	L'hon. Jean-F. Keable
	L'hon. Pierre E. Labelle
	L'hon. Céline Lacerte-Lamontagne
	L'hon. Gilson Lachance
	L'hon. Sylvie Lachapelle
	L'hon. Gilles Lareau
	L'hon. Denis Lavergne, vice-président du Tribunal des professions
	L'hon. Daniel Lavery
	L'hon. Marie Michelle Lavigne
	L'hon. Claude Leblond
	L'hon. Guy Lecompte
	L'hon. Michèle Lefebvre
	L'hon. Louis A. Legault
	L'hon. Guy Lévesque
	L'hon. Gérald Locas
	L'hon. Robert Marchi
	L'hon. Eliana Marengo
	L'hon. Salvatore Mascia
	L'hon. Rolande Matte
	L'hon. Claude Millette
	L'hon. Hélène V. Morin
	L'hon. Jacques A. Nadeau
	L'hon. Gilles L. Ouellet
	L'hon. Manon Ouimet
	L'hon. Jacques Paquet, responsable de la Division administrative et d'appel
	L'hon. Claude Parent
	L'hon. Michèle Pauzé
	L'hon. André Perreault
	L'hon. Michel A. Pinonnault
	L'hon. Louise Provost, présidente du Tribunal des professions
	L'hon. Diane Quenneville
	L'hon. André Renaud

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
	L'hon. Isabelle Rheault
	L'hon. Henri Richard
	L'hon. Robert Sansfaçon
	L'hon. Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint, Chambre de la jeunesse
	L'hon. Mark Shamie
	L'hon. Christian M. Tremblay
	L'hon. Suzanne Vadboncoeur
	L'hon. Martin Vauclair
	L'hon. Ruth Veillet, juge coordonnatrice
	L'hon. Julie Veilleux
	L'hon. Louise Villemure
	L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré
	L'hon. Dominique Wilhelmy
	L'hon. Gaétan Zonato

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Montréal	M ^{me} la juge de paix magistrat Dominique Benoit
	M ^{me} la juge de paix magistrat Suzanne Bousquet
	M. le juge de paix magistrat Louis Duguay
	M. le juge de paix magistrat Pierre Fortin
	M. le juge de paix magistrat François Kouri
	M. le juge de paix magistrat Gilles Michaud
	M ^{me} la juge de paix magistrat Johanne White

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	3 623	2 841	3 371	2 798	3 218	2 703
Chambre civile (petites créances)	7 341	5 357	6 020	4 437	6 462	4 694
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	17 512	21 826	17 252	23 863	17 263	23 618
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	18 483	18 353	10 260	9 412	19 470	13 983
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	1 765	4 916	1 709	7 551	1 553	8 225
Chambre de la jeunesse (délinquance)	3 499	3 628	3 357	3 532	3 386	3 827

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





Raymond Séguin

L'honorable
Raymond Séguin
Juge coordonnateur
de la région

OUTAOUAIS

La région de l'Outaouais se compose de trois districts judiciaires : Hull, Pontiac et Labelle (en partie). Sa population s'élève à plus de 300 000 citoyens.

La ville la plus importante est Gatineau, laquelle compte maintenant environ 265 000 habitants depuis le fusionnement des villes de Hull, Aylmer, Gatineau, Buckingham et Masson-Angers, en 2002.

La ville de Gatineau forme avec la ville d'Ottawa, sa voisine, une agglomération globale de plus d'un million d'habitants.

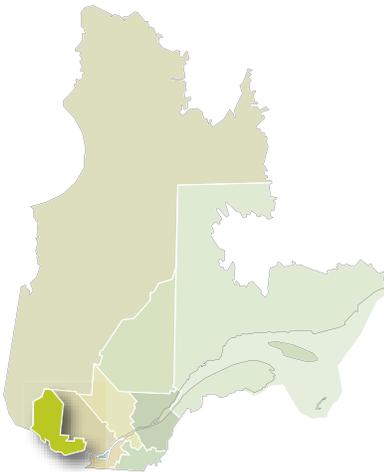
Les points de service se situent à Gatineau, Campbell's Bay et Maniwaki où se trouve une importante réserve algonquine autochtone, Kitigan Zibi. Plus au nord se trouve aussi la réserve autochtone Lac-Rapide, dans le parc De La Vérendrye.

Les ressources de la magistrature

Dix juges travaillent dans notre région.

Tous ces juges sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent être appelés à siéger dans au moins deux chambres, soit en Chambre criminelle, en Chambre civile ou en Chambre de la jeunesse.

Cette mobilité interchambre favorise grandement la gestion des rôles d'audition; elle exige cependant un effort supplémentaire de la part des juges qui doivent ainsi veiller à leur formation constante dans plusieurs sphères du droit à la fois.



Districts judiciaires

- ① Hull
- ② Pontiac
- ③ Labelle (en partie)

● Palais de justice
et points de service

La partie du district judiciaire de Labelle couverte par le palais de justice de Maniwaki relève de la région de l'Outaouais, la partie du même district couverte par le palais de justice de Mont-Laurier relevant de la région de coordination de Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle.



Les faits saillants

Chambre criminelle

Dans le but de désengorger les salles d'audience, une nouvelle séance de cour, la Cour de pratique, a été ajoutée au calendrier, soit le mercredi de chaque semaine pour la ville de Gatineau et le premier lundi de chaque mois pour la ville de Maniwaki.

La présente année a été marquée par de nombreux dossiers en matière de trafic de stupéfiants, ce qui a entraîné de longs procès.

Chambre civile

Les plaideurs ont largement eu recours aux conférences de règlement à l'amiable, ce qui a permis de réduire considérablement les délais d'audition.

De même, les conférences préparatoires sont de plus en plus utilisées dans le cas de causes longues.

Dans le but de raccourcir davantage les délais, un appel provisoire des causes est prévu au printemps et à l'automne de chaque année.

La Division administrative et d'appel, créée en novembre 2006, a atteint son rythme de croisière. Les deux juges de notre district qui y sont assignés se partagent un volume important d'appels, principalement dans les domaines suivants: impôt et taxation, expropriation, déontologie policière et décisions de la Régie du logement.

Chambre de la jeunesse

La contribution des deux juges de la Chambre de la jeunesse, qui étaient appelés accessoirement à siéger en matière criminelle dans le passé, a dû être interrompue compte tenu du nombre de dossiers dans cette chambre.

Les juges de paix magistrats

Les deux juges de paix magistrats assignés dans les trois points de service, Gatineau, Maniwaki et Campbell's Bay, doivent entendre de plus en plus de causes longues en matière statutaire, principalement dans les dossiers concernant les Autochtones.

«Dans le but de maintenir des canaux de communication ouverts et efficaces, la Cour participe à plusieurs tables de concertation...»

Les tables de concertation

Dans le but de maintenir des canaux de communication ouverts et efficaces, la Cour participe à plusieurs tables de concertation :

- table tripartite sur le fonctionnement des salles en matière criminelle – Couronne, avocats de la défense et magistrature;
- table justice – santé mentale;
- table bipartite – Barreau et magistrature.

Les activités pédagogiques et autres

À la suite d'un protocole signé avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, les juges du district contribuent activement à la formation universitaire en droit, et ce, de diverses manières : par des conférences, par la tenue de tribunaux-écoles ou de pratiques d'équipes interfacultaires de plaidoirie. Enfin, les juges accueillent régulièrement au palais de justice des étudiants de la Faculté de droit civil et de l'École du Barreau, dans le contexte de stages effectués à titre d'adjoints juridiques, ou encore à l'occasion de visites ponctuelles dans des salles de procès.

Périodiquement, les juges répondent à des invitations provenant de divers groupes intéressés au fonctionnement des tribunaux, que ce soit à l'occasion de journées portes ouvertes ou de visites scolaires. À titre d'exemple, cette année, plusieurs juges ont accepté de présider des procès simulés à l'école secondaire de l'Île et au Collège Saint-Alexandre, dans le cadre d'un projet sur la Charte canadienne des droits et libertés mené par l'Association du Barreau canadien.

En novembre 2009, pour une première fois dans notre région, se tiendront l'Assemblée annuelle de la Cour du Québec ainsi que le Congrès de la magistrature 2009, à Gatineau.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Outaouais	Gatineau – secteur de Hull	Campbell's Bay Gatineau – secteur de Hull Maniwaki	

LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
Gatineau	L'hon. Pierre Chevalier L'hon. Nicole Gibeault L'hon. Jean-François Gosselin L'hon. Lynne Landry L'hon. Réal R. Lapointe L'hon. Serge Laurin L'hon. Rosemarie Millar L'hon. Michel Séguin L'hon. Raymond Séguin, juge coordonnateur L'hon. Louise Turpin

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Gatineau	M ^{me} la juge de paix magistrat Christine Auger M. le juge de paix magistrat Georges Benoît

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	136	107	161	120	173	108
Chambre civile (petites créances)	477	374	618	461	517	336
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	6 271	5 645	7 229	6 197	8 047	7 112
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	7 124	6 977	4 392	4 323	6 848	6 075
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	421	993	484	1 004	584	1 079
Chambre de la jeunesse (délinquance)	1 022	1 054	1 219	1 063	1 170	1 221

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





Suzanne Villeneuve

L'honorable
Suzanne Villeneuve
Juge coordonnatrice
de la région

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

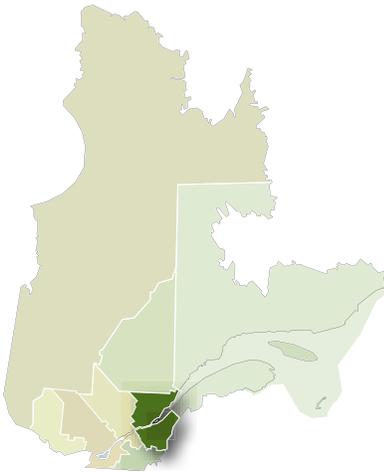
Le territoire de Québec-Chaudière-Appalaches s'étend de Charlevoix à Portneuf sur la rive nord du Saint-Laurent, et de l'Islet à Sainte-Croix de Lotbinière sur la rive sud, incluant la Beauce et Thetford Mines.

La région compte cinq palais de justice situés à La Malbaie, Québec, Montmagny, Saint-Joseph-de-Beauce et Thetford Mines, ainsi que trois points de service pour des auditions en matière de petites créances lorsque la demande le justifie et lorsque des locaux adéquats sont disponibles à cette fin à Cap-Santé, Sainte-Croix et Lévis.

Le palais de justice de Québec abrite le siège de la Cour du Québec et constitue le principal centre d'activités judiciaires de la région. À l'exception d'un juge résidant dans la Beauce et un autre à Montmagny, tous les juges de la région résident dans la ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Sur un territoire abritant un peu plus d'un million d'habitants, Québec-Chaudières-Appalaches se caractérise par la très grande homogénéité de sa population: elle compte peu de représentants des communautés culturelles et elle s'exprime presque exclusivement en français.

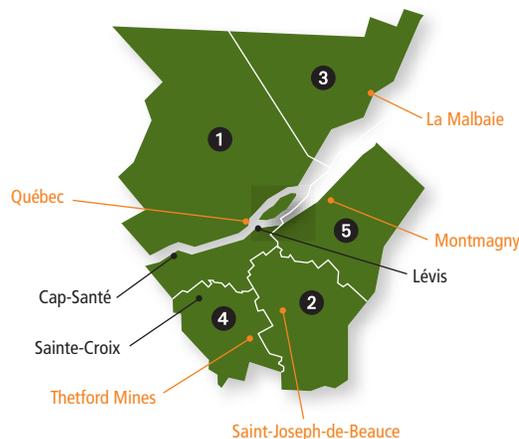
La région se caractérise également par la réputation de sa plus grande ville, Québec, qui connaît le taux de criminalité le plus bas en Amérique du Nord.



Districts judiciaires

- 1 Québec
- 2 Beauce
- 3 Charlevoix
- 4 Frontenac
- 5 Montmagny

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



Les effectifs

Pendant l'année judiciaire 2008-2009, la Cour a pu compter sur les services de 37 juges résidents aidés par 3 juges suppléants pour remplir sa mission auprès des justiciables en matières civile, criminelle et pénale ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse.

Cinq autres juges résidents ont occupé à plein temps les fonctions de juge en chef, de juge en chef associé et de juges en chef adjoints, alors qu'un dernier juge résident a été prêté à la région de la Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec.

L'équipe de Québec-Chaudière-Appalaches est complétée par quatre juges de paix magistrats siégeant principalement en matière pénale sur tout le territoire.

Dans la gestion des assignations, les coordonnateurs ont dû tenir compte de la contribution de six juges à la Division administrative et d'appel et de celle de deux juges au Tribunal des professions, en plus de leur propre contribution à la coordination de la Cour.

Concertation et collaboration

Dans le cadre de leurs fonctions, plusieurs juges participent aux différentes tables de concertation portant sur les difficultés éprouvées, la recherche de solutions et la mise en application de celles-ci dans le but d'assurer le bon fonctionnement du processus judiciaire.

La collaboration avec tous les intervenants judiciaires demeure la règle pour les quatre coordonnateurs de la région, soucieux de toujours bien servir la population en matière de justice. À titre d'exemple, il y a lieu de souligner la participation de plusieurs juges aux activités de la Semaine des Rendez-vous avec la justice dans les palais de la région.

Relations avec les Barreaux

Visant une saine administration de la justice, la Cour entretient des relations suivies et participe à des comités mixtes avec les trois Barreaux présents sur son territoire, soit le Barreau de Québec pour les palais de justice de Québec, Montmagny et Saint-Joseph-de-Beauce; le Barreau d'Arthabaska pour le palais de justice de Thetford Mines; et le Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le palais de justice de La Malbaie.

Ces relations privilégiées ont grandement facilité l'implantation et le développement des conférences de règlement à l'amiable et de la Division administrative et d'appel de la Chambre civile.

À l'occasion d'un atelier de rédaction à l'École de formation professionnelle du Barreau de Québec, plusieurs juges ont accueilli des étudiants pour assister à l'audition de dossiers en matière de petites créances.

Un juge a également préparé et animé un atelier à l'École de formation professionnelle du Barreau. L'atelier portait sur les conférences de règlement à l'amiable à la Cour du Québec.

La Faculté de droit de l'Université Laval

Depuis plusieurs années, la Cour du Québec et la Faculté de droit de l'Université Laval collaborent à leur mission respective dans le cadre d'un protocole de coopération.

Encore cette année, les conférences en droit, réalisées avec la participation de la Faculté et des collègues des autres juridictions, ont permis aux juges de parfaire leurs connaissances dans différents domaines du droit.

Quatre juges ont reçu des stagiaires de la Faculté de droit de l'Université Laval à raison d'une journée par semaine pendant toute l'année universitaire, soit de septembre 2008 à avril 2009. Les rapports de stage démontrent que tant les étudiants que les juges ont tiré un réel profit d'un tel exercice.

La Coupe du doyen a encore été à l'honneur cette année et deux juges y ont participé. Il s'agissait d'entendre des procès, de rendre jugement, d'évaluer les prestations des étudiants et de leur présenter des commentaires.

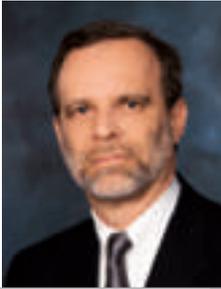
«La collaboration avec tous les intervenants en matière de justice demeure la règle pour les quatre coordonnateurs de la région, soucieux de toujours bien servir la population en matière de justice.»

Autres initiatives en matière d'éducation juridique

Plusieurs juges de la Cour ont accueilli des étudiants de niveau secondaire dans leurs salles d'audience pour les sensibiliser à la loi et pour leur expliquer le processus judiciaire.

Deux juges ont également participé au programme d'éducation juridique mis sur pied par l'Association du Barreau canadien à l'intention des étudiants de quatrième secondaire. Cette activité vise à sensibiliser les jeunes au processus judiciaire.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT CHACUNE DES CHAMBRES



L'honorable
Charles Grenier
Juge coordonnateur
ajoint de la région
à la Chambre civile

Chambre civile

Au cours de l'année judiciaire 2008-2009, la Chambre civile a poursuivi les efforts entrepris l'année dernière pour réduire les délais d'audition. L'objectif a été atteint, tant pour les dossiers de causes longues que pour les dossiers de petites créances.

Le projet pilote mis sur pied en 2007 pour réduire les délais d'audition des causes longues a été poursuivi en 2008-2009. L'objectif de réduire le nombre de causes longues en attente d'un procès a été atteint : les délais d'audition de ces dossiers sont maintenant inférieurs à un an à partir du moment où le dossier est prêt à être entendu. Le projet pilote est maintenant terminé et il aura permis, non seulement de régler le problème des dossiers de causes longues en attente depuis trop longtemps, mais aussi de mettre sur pied une gestion plus efficace de ces dossiers dans tous les districts de la région.

Quant à la Division des petites créances, les nouvelles orientations ont permis de réduire les délais d'audition, au palais de justice de Québec, de 14 mois en avril 2008 à 10 mois en avril 2009. Les efforts demeureront aussi soutenus dans la prochaine année, pour tenter d'atteindre le délai cible de la Cour, fixé à six mois pour cette division.

«... la Chambre civile a poursuivi les efforts
entrepris l'année dernière pour réduire les délais...»

Les délais d'audition des causes de petites créances sont aussi de moins d'un an dans les districts judiciaires de Montmagny, Charlevoix et Frontenac. Par contre, ils sont d'environ un an et demi dans la Beauce, malgré l'organisation de quelques périodes d'efforts intensifs de juges siégeant à plusieurs divisions pendant trois ou quatre jours consécutifs. Ces délais trop longs demeurent une préoccupation, et de nouvelles mesures sont déjà retenues pour améliorer la situation.

Au cours de l'année judiciaire 2008-2009, les juges ont dirigé 80 conférences de règlement à l'amiable qui, pour la plupart, ont mené à des ententes entre les parties. Il va sans dire que la préparation et la conduite d'une conférence de règlement à l'amiable nécessitent une très forte implication de la part du juge qui la préside.

En ce qui a trait à la Division administrative et d'appel, six juges de la Chambre civile en sont membres. Au cours de l'année 2008-2009, ils ont eu à traiter une trentaine de dossiers, tant en appel des décisions de divers tribunaux administratifs qu'en appel de décisions du sous-ministre du Revenu en matière de fiscalité et de taxation, la plupart de ces dossiers étant fort complexes.

Signalons enfin qu'en matière de soins psychiatriques, le nombre de requêtes contestées par la personne visée, qu'elle se présente seule ou qu'elle soit assistée par un avocat, est en forte croissance, plus particulièrement en matière d'ordonnances de garde en vue d'une évaluation psychiatrique. Au-delà des questions juridiques que ces requêtes soulèvent, leur audition nécessite, de la part des juges, une implication de plus en plus soutenue sur le plan humain.

Monsieur le juge Charles G. Grenier a été nommé coordonnateur adjoint à la Chambre civile le 2 décembre 2008. Il a succédé à madame la juge Suzanne Villeneuve, qui a été nommée coordonnatrice.



Chantale Pelletier

L'honorable
Chantale Pelletier
Juge coordonnatrice
ajointe de la région
à la Chambre criminelle
et pénale

Chambre criminelle et pénale

En 2008-2009, la Chambre criminelle et pénale a davantage utilisé les nouvelles technologies en favorisant l'audition par visioconférence de témoins demeurant à l'extérieur de la province. De même, les jeunes témoins âgés de moins de 18 ans peuvent être entendus par un système en circuit fermé, ce qui leur permet de témoigner à l'extérieur de la salle d'audience et de ne pas voir l'accusé.

La Chambre criminelle et pénale a continué à se préoccuper des délais d'audition. Cependant, les retards dans la nomination des nouveaux juges pour remplacer ceux à la retraite ont entraîné un certain ralentissement dans l'audition des causes.

« Au cours de l'année à venir, en concertation avec les intervenants du milieu judiciaire, le bureau de la coordination continuera d'explorer des pistes de solution afin d'améliorer le service aux justiciables... »

Au cours de l'année à venir, en concertation avec les intervenants du milieu judiciaire, le Bureau de la coordination continuera d'explorer des pistes de solution afin d'améliorer le service aux justiciables dans les salles où il y a un fort volume de dossiers, soit les comparutions, la chambre de pratique et les matières pénales réglementaires.



Lucie Rondeau

L'honorable
Lucie Rondeau
Juge coordonnatrice
adjointe de la région à la
Chambre de la jeunesse

Chambre de la jeunesse

L'événement marquant de l'année 2008 a certainement été le départ à la retraite de l'honorable André Sirois. Pendant 27 ans, il a largement contribué, dans les matières relatives à la jeunesse, à l'évolution du droit et à la diffusion des décisions rendues.

Par ailleurs, les juges de la Chambre de la jeunesse de la région continuent d'offrir aux justiciables la possibilité de traiter leur litige par une conférence de règlement à l'amiable plutôt que par le processus judiciaire traditionnel. Ils collaborent, de plus, à un projet pilote offrant un suivi judiciaire différent aux parents souffrant d'un problème de dépendance. Ce processus vise deux objectifs principaux. Le premier est de s'assurer que les parents qui acceptent de s'impliquer volontairement dans ce programme reçoivent rapidement les services thérapeutiques dont ils ont besoin. Le deuxième objectif est de réviser périodiquement la situation de l'enfant afin que les mesures de protection le concernant reflètent l'évolution de son parent en rapport avec le but poursuivi: celui de mettre fin à sa dépendance afin qu'il assume adéquatement ses responsabilités parentales.

«Par ailleurs, les juges de la Chambre de la jeunesse de la région... collaborent, de plus, à un projet pilote offrant aux parents souffrant d'un problème de dépendance un suivi judiciaire différent.»

Finalement, comme par le passé, les juges ont contribué à la formation de deux collègues au sein de la Cour et, à l'étranger, ils ont participé à certaines activités de coopération internationale.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Québec– Chaudière– Appalaches	Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce	La Malbaie Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce Thetford Mines	Cap-Santé Lévis Sainte-Croix

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Montmagny	L'hon. Jorges Lavoie
Québec	L'hon. Michel L. Auger L'hon. Michel Babin L'hon. Andrée Bergeron L'hon. Lina Bond L'hon. Rémi Bouchard L'hon. Hélène Bouillon L'hon. Christian Boulet L'hon. R. Peter Bradley L'hon. André-J. Brochet L'hon. André Cloutier L'hon. Pierre Coderre L'hon. René de la Sablonnière L'hon. Jean-François Dionne L'hon. Colette Duford L'hon. Jean-Pierre Dumais L'hon. Marie-Claude Gilbert L'hon. François Godbout L'hon. Line Gosselin L'hon. Charles G. Grenier, juge coordonnateur adjoint, Chambre civile L'hon. Anne Laberge L'hon. Judith Landry L'hon. Daniel Lavoie L'hon. Jean Lebel L'hon. Bernard Lemieux L'hon. Alain Morand L'hon. Chantale Pelletier, juge coordonnatrice adjointe, Chambre criminelle et pénale L'hon. André Plante L'hon. Lucie Rondeau, juge coordonnatrice adjointe, Chambre de la jeunesse L'hon. Pierre-L. Rousseau L'hon. Michael Sheehan L'hon. Carol St-Cyr

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
	L'hon. Jacques Tremblay L'hon. Alain Turgeon L'hon. Pierre Verdon L'hon. Suzanne Villeneuve, juge coordonnatrice, Chambre civile
Saint-Joseph-de-Beauce	L'hon. Hubert Couture

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Québec	M ^{me} la juge de paix magistrat Réna Émond M ^{me} la juge de paix magistrat Nicole Martin M. le juge de paix magistrat Rosaire Vallières
Saint-Joseph-de-Beauce	M ^{me} la juge de paix magistrat Sylvie Marcotte

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	724	520	991	728	1 103	849
Chambre civile (petites créances)	2 451	1 760	2 760	2 017	3 145	2 333
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	12 498	13 564	13 251	15 359	13 738	16 197
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	14 992	10 334	12 908	9 373	14 984	10 610
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	1 527	3 006	1 272	2 710	1 154	2 810
Chambre de la jeunesse (délinquance)	1 488	1 444	1 725	1 686	1 796	1 772

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.





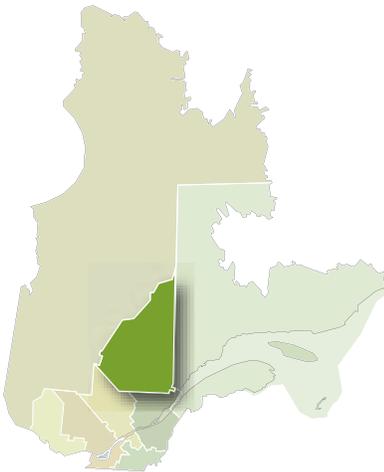
L'honorable
Maurice Abud
Juge coordonnateur
de la région

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte sur la présence de 10 juges pleinement disponibles pour assurer l'audition des dossiers, tant en matières civile, criminelle et pénale que dans les matières relatives à la jeunesse. Les juges sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent être appelés à siéger dans l'une ou l'autre de ces matières. Cette polyvalence permet à la Cour d'assurer un service de tous les instants à la clientèle des trois districts judiciaires de la région : Chicoutimi, Alma et Roberval, de même que dans les points de service de Jonquière, Dolbeau-Mistassini et Chibougamau, et ce, bien que cette municipalité soit située dans le district judiciaire d'Abitibi.

Les juges sont à l'écoute de toutes les suggestions permettant d'améliorer l'administration de la justice et ils ont profité de la Semaine de la justice, du 30 mars au 3 avril 2009, pour démystifier le rôle du juge auprès du grand public. De la même façon, de concert avec le Barreau régional, des comités de concertation ont été formés pour chacune des chambres et des discussions régulières ont lieu afin d'aplanir diverses difficultés.

D'ailleurs, le comité de la Chambre criminelle et pénale tient des rencontres régulières Magistrature/Barreau afin de voir, ensemble, ce qui pourrait être fait, surtout pour améliorer les délais d'audition. Cette façon de faire a permis de respecter les délais cibles partout dans la région. À quelques exceptions près, nous pouvons dire qu'un justiciable peut avoir son procès dans les six mois suivant sa comparution.

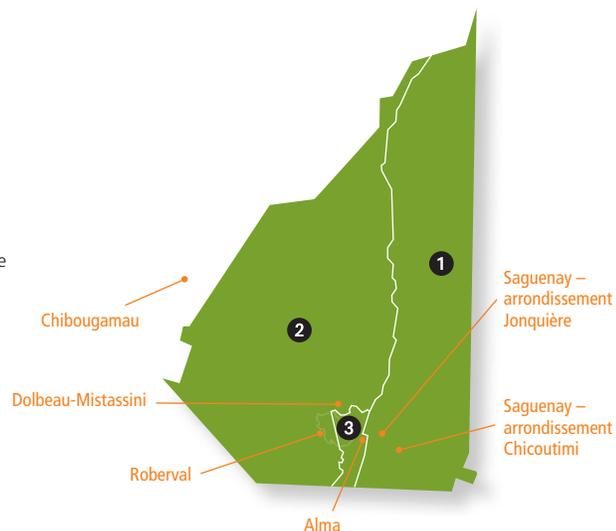


Districts judiciaires

- 1 Chicoutimi
- 2 Roberval
- 3 Alma

● Palais de justice
et points de service

La ville de Chibougamau est située dans la région de coordination de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec mais est couverte par la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Ces rencontres ont également permis d'adopter des règles de fonctionnement pour la Chambre criminelle, et ce, dans le respect du *Règlement de la Cour du Québec*.

En matière civile, plusieurs rencontres Magistrature/Barreau ont été tenues avec, comme objectif, la recherche d'une audition rapide de tous les dossiers. Un projet pilote a été mis en place l'an dernier pour les dossiers de deux jours d'audition. Ces dossiers sont transmis au juge coordonnateur qui, après s'être assuré qu'une conférence de règlement à l'amiable n'est pas possible, assigne un juge qui prend le dossier en charge et voit à la gestion de l'instance jusqu'à l'audition finale.

Le procès est alors fixé par le juge chargé du dossier, à une date où toutes les parties sont disponibles. Cette date ne peut correspondre aux dates déjà fixées par la Cour, puisqu'elles sont réservées pour les procès d'une journée ou moins. Cette façon de procéder a permis le règlement de plusieurs dossiers (par jugement ou par conférence de règlement à l'amiable) qui n'auraient pu se régler aussi rapidement n'eût été de cette initiative.

«... nous avons des rencontres régulières 'Magistrature/Barreau' afin de voir ensemble ce qui pourrait être fait, surtout pour améliorer les délais d'audition.»

Le Barreau régional est très satisfait de cette façon de faire, à telle enseigne qu'un projet pilote devait être mis sur pied à l'automne 2008 pour assurer une gestion d'instance de certains dossiers en matière civile, et ce, dès la comparution. Mais, faute de temps, ce projet n'a pu être mené à terme. Cependant, le comité continue d'y travailler et a remis son rapport le 1^{er} septembre 2009. Nous croyons que cette façon de faire accélérera le traitement des dossiers et permettra de réduire les frais pour le justiciable, tout en améliorant l'administration de la justice dans notre région.

Il y a aussi lieu de préciser que la conférence de règlement à l'amiable, en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse, est implantée pour y rester. Les demandes sont traitées rapidement. C'est pourquoi ce type d'intervention connaît un succès sans précédent. Une vingtaine de dossiers ont fait l'objet d'une telle demande au cours de la dernière année et le taux de réussite est impressionnant : 19 sur 20. Par contre, dans les matières relatives à la jeunesse, bien que la conférence de règlement à l'amiable soit offerte, elle est peu utilisée. C'est également le cas pour la facilitation en matière criminelle.

Enfin, la région a accueilli deux nouveaux juges, Pierre Simard et Richard P. Daoust. Ces nominations assureront une stabilité et l'équipe régionale, qui se trouve maintenant au complet, procurera un service de tous les instants à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE			
Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Alma Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	Alma Chibougamau Dolbeau-Mistassini Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	

LES JUGES DE LA RÉGION	
Palais de justice	Juge
Alma	L'hon. Maurice Abud, juge coordonnateur
Saguenay – arrondissement Chicoutimi	L'hon. Jean-Paul Aubin L'hon. Paul Casgrain L'hon. Richard P. Daoust L'hon. Pierre Lortie L'hon. Micheline Paradis L'hon. Johanne Roy L'hon. Pierre Simard L'hon. Doris Thibault
Saguenay – arrondissement Jonquière	
Roberval	L'hon. Rosaire Larouche

LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS	
Palais de justice	Juge de paix magistrat
Chicoutimi	M. le juge de paix magistrat Réjean Bédard
Roberval	M. le juge de paix magistrat Michel Boissonneault

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES	CAUSES AU RÔLE	CAUSES ENTENDUES RÉGLÉES ET RAYÉES
Chambre civile (mérite)*	286	179	234	154	217	154
Chambre civile (petites créances)	903	768	695	535	633	515
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Chambre criminelle	5 593	4 791	5 808	5 343	6 188	5 560
Chambre criminelle (matières pénales fédérale et provinciale)	4 284	3 341	3 298	3 275	3 597	3 367
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)**	392	867	324	743	373	809
Chambre de la jeunesse (délinquance)	608	615	783	749	931	939

* En matière civile, le nombre de causes entendues ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

** En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.



Les juges en situation de gestion

Composée de 270 juges, la Cour du Québec doit être dotée d'une structure de gestion lui permettant d'exercer ses fonctions efficacement. À cette fin, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit des postes de juge en chef, de juge en chef associé, de juges en chef adjoints, de juges coordonnateurs et de juges coordonnateurs adjoints, lesquels sont appelés «juges en situation de gestion». Ils sont tous nommés parmi les juges de la Cour du Québec. Le juge en chef, le juge en chef associé et les juges en chef adjoints sont membres d'office du Conseil de la magistrature.



Le juge en chef, le juge en chef associé, les juges en chef adjoints, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints, le 27 septembre 2009.

Le juge en chef

Nommé juge en chef le 24 septembre 2003 pour une durée de sept ans, l'honorable Guy Gagnon a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en septembre 2009.

Ainsi que le prévoit la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, le juge en chef a notamment pour fonctions de voir au respect, en matière judiciaire, des politiques générales de la Cour; de coordonner, de répartir et de surveiller le travail des juges; de voir à la formation complémentaire des juges et de veiller au respect de la déontologie judiciaire.

De plus, en collaboration avec les juges coordonnateurs, il voit à la distribution des causes et à la fixation des séances de la Cour.

Le juge en chef est aussi le représentant de la Cour et son porte-parole auprès du gouvernement et des autres cours.

Le juge en chef accomplit ses fonctions avec le soutien de l'équipe des juges en situation de gestion. Il leur attribue des tâches précises dont il effectue le suivi. En collaboration avec les juges, il précise la mission, les valeurs et les objectifs de l'institution. Il planifie et préside les réunions des juges en chef ainsi que celles regroupant les juges en chef, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

Le juge en chef associé

L'honorable Mario Tremblay a été nommé juge en chef associé pour un mandat de sept ans, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Ainsi que le précise la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, le juge en chef associé assiste et conseille le juge en chef dans l'exercice de ses fonctions.

Le juge en chef associé assure la coordination entre les juges en chef adjoints, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

Sur le plan interne, le juge en chef associé s'assure du respect des politiques de la Cour et de la gestion des délais. Il s'occupe aussi de la formation des juges coordonnateurs en matière de gestion. En outre, il évalue périodiquement les besoins régionaux quant au nombre de juges. Il est membre de comités en matière de technologie, tant au niveau provincial que national. De plus, il compte parmi ses dossiers l'amélioration de la sécurité dans les salles d'audience.

Les juges en chef adjoints

Le mandat des juges en chef adjoints est également d'une durée de sept ans.

L'honorable Claude C. Boulanger a été nommé juge en chef adjoint à la Chambre de la jeunesse en septembre 2009.

L'honorable Maurice Galarneau exerce la fonction de juge en chef adjoint à la Chambre criminelle et pénale. Le mandat du juge Galarneau a débuté en mai 2004.

Entré en fonction en novembre 2003, l'honorable Michel Simard, juge en chef adjoint à la Chambre civile, a vu son mandat prolongé par le gouvernement jusqu'au 4 novembre 2010.

Entre autres tâches, les juges en chef adjoints assistent l'ensemble de leurs collègues dans l'exercice de leurs fonctions. Ils agissent comme conseillers du juge en chef dans les matières qui sont du ressort de la chambre à laquelle ils sont rattachés. Ainsi, ils élaborent des avis au juge en chef dans ces matières. Ils contribuent également à la réalisation de la mission et des objectifs de l'institution ainsi qu'à l'établissement des orientations et des politiques de la Cour en suggérant des moyens qui visent à améliorer son fonctionnement.

Ce sont également eux qui président les comités formés en vue de la sélection des personnes ayant posé leur candidature à des postes de juges.

L'honorable Gilles Charest occupe la fonction de juge en chef adjoint responsable des cours municipales depuis juin 2002 et son mandat, d'une durée de sept ans, s'est terminé le 30 juin 2009. Sous l'autorité du juge en chef de la Cour du Québec, le juge en chef adjoint responsable des cours municipales est chargé de la direction des cours municipales. À ce titre, il exerce notamment les fonctions prévues par la *Loi sur les cours municipales*. Il élabore, en concertation avec les juges municipaux, des politiques générales qui leur sont applicables, en plus de voir au respect de ces politiques. Il veille au respect de la déontologie judiciaire et au perfectionnement des juges

municipaux. Il est également membre du Conseil de la magistrature du Québec. Ainsi que le prévoit la loi, le juge Charest continue d'exercer cette fonction jusqu'à son remplacement.

Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit que le juge en chef désigne, avec l'approbation du gouvernement, 10 juges coordonnateurs. Cette loi prévoit également que, lorsque les circonstances l'exigent, le juge en chef peut désigner, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de huit juges coordonnateurs adjoints.

La durée du mandat des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints est d'au plus trois ans; ce mandat peut être renouvelé.

Les juges coordonnateurs conseillent le juge en chef et l'assistent dans ses fonctions relatives à la distribution des causes, à la fixation des séances de la Cour et à l'assignation des juges.

Sous l'autorité du juge en chef, ils sont responsables de l'administration de la Cour (organisation des activités judiciaires, répartition du travail des juges) dans le ou les districts judiciaires relevant de leur responsabilité. Ils sont en quelque sorte les ambassadeurs de la Cour auprès des différents intervenants de leur région respective.

De plus, ils contribuent à l'élaboration des orientations, des politiques et des pratiques de la Cour et y apportent à ce sujet l'expérience et les besoins qu'ils partagent avec les juges de leur région.

Les juges coordonnateurs adjoints assistent le juge coordonnateur dans l'exécution de ses fonctions. Ils collaborent avec le juge coordonnateur à l'établissement des besoins des districts judiciaires et des juges ainsi qu'à la répartition du travail des juges sur le territoire et dans la matière particulière qui leur est confiée.

Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints ont également pour fonction d'accueillir les nouveaux juges. Ils sont aussi responsables de la formation régionale et de l'application du programme de mobilité des juges entre les régions. Ce programme vise notamment à permettre aux juges d'enrichir leur expérience par la connaissance d'autres milieux de travail.

Au cours de la période visée, l'honorable Lise Gaboury, juge coordonnatrice de la région Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle, a été remplacée à ce titre par l'honorable Paul Chevalier. Ce dernier, qui exerçait dans cette région la fonction de juge coordonnateur adjoint, a été remplacé à ce titre par l'honorable Pierre E. Audet.

L'honorable Mario Tremblay, nommé juge en chef associé, a été remplacé dans sa fonction de juge coordonnateur de la région Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec par l'honorable Pierre Labbé.

L'honorable Armando Aznar, juge coordonnateur adjoint à la Chambre civile de Montréal, a pour sa part été remplacé par l'honorable Normand Amyot.

Les juges de paix magistrats



L'honorable
Mario Tremblay
Juge responsable
des juges de paix
magistrats

Durant la période qui vient de se terminer, les juges de paix magistrats ont continué de faire évoluer le nouvel ordre judiciaire tout en s'efforçant de préserver les acquis des quelques années passées.

En janvier 2009, les juges de paix magistrats ont tenu trois journées de formation sur des sujets juridiques à la fine pointe de l'actualité. Ils ont pu ainsi mettre en commun leurs expériences, approfondir leurs connaissances et partager sur leur vision des difficultés éprouvées lorsqu'ils agissent en tant que juges autorisateurs. La complexité des demandes soumises est sans précédent et l'étendue des connaissances obligatoires en ce domaine ne cesse d'augmenter. Des collègues juges et juges de paix magistrats ont apporté, par leur contribution, une richesse exceptionnelle aux discussions et à la réflexion.

Il est bon de savoir que pour l'occasion — et il en est toujours ainsi —, les juges de paix magistrats assurent à tour de rôle, pendant toute la durée du congrès-colloque, le service en continu afin de ne pas priver les justiciables et les intervenants de l'accès à leurs services. Nous pouvons donc dire que les juges de paix magistrats offrent leurs services sur l'ensemble du territoire québécois, 24 heures par jour, 365 jours par année.



Actuellement, un projet pilote de comparutions par voie téléphonique est en cours. Il faut dire que même si nous n'avons pas atteint le pourcentage de déploiement prévu et autorisé par le juge en chef, nous avons progressé. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir dorénavant offrir, pendant les week-ends, les comparutions par voie téléphonique à la population du Nord-du-Québec. Nous observons cependant que le nombre de comparutions reste élevé, ce qui nous incite à la prudence dans nos prévisions. Nous anticipons pouvoir ajouter la région de Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle à la fin de l'année 2009 et ainsi avoir terminé la phase 2 du projet, à l'exception des régions de Québec et Montréal qui sont historiquement couvertes par des juges. Actuellement, les juges de paix magistrats permettent à près de 100 personnes de comparaître par voie téléphonique le week-end.

Pour la période d'avril 2008 à mars 2009, les juges de paix magistrats ont traité près de 49 000 autorisations judiciaires diverses, tels des mandats d'arrestation, des mandats de perquisition, des télémandats et des ordonnances de scellés.

Pour cette même période, les juges de paix magistrats ont procédé à 10 200 comparutions et ont assumé 2 700 jours de garde dans les palais de justice.

En Chambre pénale, les juges de paix magistrats entendent de plus en plus de causes de longue durée. Ils réussissent cependant à concilier leurs horaires pour intégrer l'ensemble de leurs nombreuses obligations. Par contre, certains ont dû s'absenter pour des raisons de santé, d'autres prendront leur retraite incessamment et les exigences des assignations provinciales, régionales et locales commencent à peser lourd sur le groupe de 33. La Cour a amorcé des discussions avec le législateur en vue de modifier la *Loi sur les tribunaux judiciaires* afin de permettre la nomination de juges de paix magistrats suppléants. Cela devrait permettre de maintenir un haut niveau de service au quotidien sans que les délais d'audience ne souffrent trop. Nous observons que le nombre de dossiers ouverts est relativement stable pour une deuxième année, mais nous anticipons une forte croissance avec l'arrivée annoncée des appareils radars photographiques.

Sur une note plus heureuse, soulignons la première nomination d'une juge de paix magistrat à la Cour du Québec. En effet, madame la juge de paix magistrat Marie-Chantal Doucet a été nommée juge à la Cour du Québec le 17 juin 2009.

Les juges de paix magistrats (quelques statistiques)

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Autorisations judiciaires (mandats d'arrestation, mandats de perquisition, télémandats et ordonnances de scellés)	49 000
Comparutions	10 200
Jours de garde dans les palais de justice	2 700

Heures d'audience siégées par les juges de paix magistrats

Du 1^{er} avril au 31 mars

2006-2007	2007-2008	2008-2009
8 054	6 969	7 469

La Division administrative et d'appel



L'honorable
Jacques Paquet
Juge responsable
de la Division
administrative
et d'appel

La Division administrative et d'appel de la Cour du Québec existe depuis plus de deux ans. Sa compétence est principalement exercée dans les matières suivantes :

- Droit fiscal
- Accès à l'information
- Protection du territoire agricole
- Expropriation
- Évaluation foncière
- Droit des mines
- Déontologie et discipline
 - Policiers
 - Courtiers et agents immobiliers
 - Intermédiaires de marché
- Régie du logement

Le 21 février 2007, le juge en chef a désigné les premiers juges à cette division, pour des mandats de deux ou trois ans, suivant le cas. La majorité des mandats qui expiraient en février 2009 ont été renouvelés.

Les membres de la Division administrative et d'appel siègent en tout ou en partie à la Chambre civile et sont ainsi répartis dans les diverses régions du Québec :

Abitibi-Témiscamingue

L'hon. Claude P. Bigué

Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

L'hon. Gabriel de Pokomandy

Estrie

L'hon. Pierre Bachand

L'hon. Danielle Côté

L'hon. Patrick Thérout

Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle

L'hon. Richard Landry

L'hon. Georges Massol

Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec

L'hon. Pierre Labbé

Montérégie

L'hon. Michel Bédard

L'hon. Claude Laporte

Montréal

L'hon. Daniel Dortéus	L'hon. Michel A. Pinsonnault
L'hon. Yves Hamel	L'hon. Diane Quenneville
L'hon. Martin Hébert	L'hon. André Renaud
L'hon. Jean-F. Keable	L'hon. Henri Richard
L'hon. Gilles Lareau	L'hon. Mark Shamie
L'hon. Jacques Paquet	L'hon. Christian M. Tremblay

Outaouais

L'hon. Jean-François Gosselin
L'hon. Serge Laurin

Québec–Chaudière–Appalaches

L'hon. R. Peter Bradley	L'hon. François Godbout
L'hon. André Cloutier	L'hon. Daniel Lavoie
L'hon. Pierre Coderre	L'hon. Michael Sheehan

Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'hon. Maurice Abud
L'hon. Pierre Lortie

En mai 2009, plus de 1900 dossiers actifs relevant de la Division administrative et d'appel étaient répertoriés. Ils étaient partagés de la façon suivante :

8	Abitibi-Témiscamingue
28	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
43	Estrie
82	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
38	Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
192	Montérégie
1 252	Montréal
45	Outaouais
196	Québec-Chaudière-Appalaches
41	Saguenay-Lac-Saint-Jean

Environ 80 % de ces dossiers concernent le domaine de l'impôt et de la taxation. Ces dossiers sont régis par les dispositions du *Code de procédure civile* relatives aux requêtes introductives d'instance et sont sujets au délai de 180 jours pour inscription pour enquête et audition.

Quant aux autres dossiers, qui représentent 20 % du volume des dossiers confiés aux juges de la Division administrative et d'appel, ils sont transmis aux juges de cette division peu de temps après leur ouverture. Cela permet d'en assurer une gestion prompte et efficace, principalement dans le but de fixer des dates de production des mémoires, de déterminer la date d'audition et, s'il y a lieu, de décider des demandes incidentes qui peuvent être soulevées.

À moins de situations exceptionnelles pouvant justifier un délai de délibéré additionnel, lequel doit être préalablement autorisé par le juge en chef, le délai de six mois, prévu à l'article 465 du *Code de procédure civile* pour le dépôt des jugements, est respecté.

La création de la Division administrative et d'appel a permis aux juges qui en font partie de bénéficier de formations périodiques et d'échanger de façon régulière avec les autres membres, ce qui crée une dynamique qui profite tant aux juges qu'aux justiciables et aux avocats qui les représentent.

Les jugements de la Division administrative et d'appel sont accessibles sur le site Jugements.qc.ca (décisions des tribunaux et organismes du Québec), tenu à jour grâce à une collaboration entre la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) et le ministère de la Justice du Québec. Une rubrique y est réservée pour les jugements de la Division administrative et d'appel.

Par ailleurs, dès cette année, ces jugements seront également disponibles sur le site intranet de la magistrature.

La satisfaction des avocats et des justiciables, relativement au fonctionnement de la Division administrative et d'appel, confirme que l'instauration de cette division s'imposait. Comme le signalait, dans le *Rapport public 2007-2008 de la Cour du Québec*, l'honorable André Cloutier, J.C.Q., responsable de la Division administrative et d'appel de sa création jusqu'en décembre 2008 :

«Aucun autre tribunal de première instance au Canada ne s'est vu conférer une juridiction d'appel, donnant ainsi à ses décisions un caractère normatif dans les secteurs importants de la vie sociale et économique de la société et influant sur l'ordre public.»

C'est dans cette perspective que la création de la Division administrative et d'appel revêt toute son importance.

Il convient en terminant de signaler le travail remarquable des juges membres de cette division et de les en remercier au nom de la Cour.

Le Tribunal des professions : un tribunal d'appel autonome et indépendant



L'honorable
Louise Provost
Présidente du Tribunal
des professions

Le Tribunal des professions a été créé en 1973 au moment de l'adoption du *Code des professions*. À cette époque, 38 ordres professionnels y étaient assujettis. Au fil des ans, leur nombre est passé à 45.

Lors des discussions entourant l'adoption du *Code des professions*, les intervenants concernés, et plus particulièrement le Barreau du Québec, exprimaient déjà clairement leur intention que les appels des décisions disciplinaires rendues par les comités¹ de discipline soient entendus par un tribunal judiciaire et non par un organisme administratif.

Le 6 juillet 1973, l'article 158 du *Code*² est adopté. Il prévoit que le Tribunal sera formé de trois juges de la Cour provinciale désignés par le juge en chef de cette cour. Quinze mois plus tard, le nombre de membres passe de trois à cinq. Enfin, en 1988, le législateur adopte des modifications importantes quant à sa composition ainsi qu'aux pouvoirs qui lui seront conférés : désormais, le Tribunal sera composé de 11 juges et des appels sur permission seront prévus pour toute décision des comités de discipline autres que celles ordonnant la radiation provisoire d'un professionnel, accueillant ou rejetant une plainte disciplinaire ou imposant une sanction, le cas échéant.

La même année, la Cour du Québec est créée, réunissant les juges de la Cour provinciale, de la Cour des sessions de la paix et du Tribunal de la jeunesse. La composition du Tribunal des professions est également modifiée en raison du choix des juges désignés par le juge en chef. Ceux-ci sont désormais choisis parmi l'ensemble des juges de la Cour du Québec, plusieurs ayant développé des expertises dans des domaines différents du droit.

Composition

Nommés par le juge en chef Guy Gagnon, les juges qui composent le Tribunal des professions, en date du 1^{er} septembre 2009, sont les suivants :

L'hon. Louise Provost, présidente	L'hon. François Godbout
L'hon. Denis Lavergne, vice-président	L'hon. Martin Hébert
L'hon. Jean R. Beaulieu	L'hon. Robert Marchi
L'hon. Rémi Bouchard	L'hon. Jacques Paquet
L'hon. Pierre Coderre	L'hon. Julie Veilleux
L'hon. Danielle Côté	

1. Devenus conseils en 2008.

2. Maintenant l'article 162.

Depuis l'an 2000, le Tribunal siège uniquement à Montréal et à Québec. Exceptionnellement, sur demande spécifique à cette fin, il siège dans un district judiciaire autre.

À l'instar de la Cour d'appel du Québec, le Tribunal siège à trois juges pour l'audition au fond et sur dossier. Dans les autres cas, il siège à un juge, désigné par la présidente. Ses décisions sont définitives.

Le Tribunal siège en appel des décisions des conseils de discipline et, depuis 1994, de certaines décisions autres que disciplinaires prises par les conseils d'administration ou les comités exécutifs.

Le Tribunal peut confirmer, modifier ou infirmer toute décision qui lui est soumise et qui, à son jugement, aurait dû être rendue en premier lieu.

Sauf sur une question de compétence, aucun des recours extraordinaires prévus au *Code de procédure civile* ne peut être exercé contre ses décisions.

Quelques statistiques

En 2008, le Tribunal a rendu 229 jugements, alors que 162 avaient été rendus l'année précédente et 126, au cours de l'année 2006.

Dossiers ouverts en 2008 selon la profession concernée

1	Acupuncteur
3	Agronome
2	Arpenteur-géomètre
1	Audioprothésiste
37	Avocat
1	Chimiste
2	Comptable agréé
1	Comptable en management
18	Dentiste
1	Denturologiste
1	Infirmière et infirmier auxiliaire
2	Infirmière et infirmier
4	Ingénieur
10	Médecin
6	Notaire
1	Opticien d'ordonnances
2	Pharmacien
1	Physiothérapeute
1	Psychologue

Une Cour dynamique

Le site Web

La page Web consacrée à la Cour est accessible du site Web des tribunaux du Québec (www.tribunaux.qc.ca); il suffit de sélectionner le volet « Cour du Québec ». Plusieurs aspects de la Cour y sont abordés tels que les origines de la Cour, sa composition, son administration et ses principales règles de fonctionnement. On y traite aussi des caractéristiques particulières à chacune des régions de coordination ainsi que de plusieurs autres sujets permettant aux internautes qui le souhaitent d'avoir une vue d'ensemble de la Cour.

Le Bureau du juge en chef a pour objectif d'assurer la qualité et la pertinence de l'information véhiculée dans cet espace virtuel. Aussi s'emploie-t-il avec rigueur, non seulement à réviser et à mettre à jour au besoin les données déjà publiées, mais également à concevoir et à publier de nouvelles rubriques traitant de sujets susceptibles d'intéresser les différents intervenants de la justice et la population en général. Il est à noter que les différentes rubriques du site Web de la Cour comportent une version anglaise.

Assemblée annuelle de la Cour du Québec et Congrès de la magistrature 2008



Cour du Québec



Conférence des juges
du Québec



Assemblée annuelle

L'Assemblée annuelle de la Cour 2008 s'est tenue le 5 novembre, à la veille de l'ouverture du Congrès de la magistrature.

Lors de l'Assemblée annuelle, le juge en chef a notamment salué le travail de tous les juges de la Cour, ainsi que celui de toutes les personnes entourant les juges dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Cette assemblée a aussi été l'occasion de faire une présentation officielle des juges et juges de paix magistrats nommés au cours de l'année précédente et de souligner le départ à la retraite de certains.

Cette activité annuelle a également permis de tracer un historique des 20 années d'existence de la Cour du Québec et de décerner la Médaille de la Cour du Québec aux ex-juges en chef Albert Gobeil, Louis-Charles Fournier et Huguette St-Louis.

Congrès de la magistrature 2008

Le 5 novembre 2008, la très honorable Beverley McLachlin a procédé à l'ouverture du Congrès de la magistrature dont le thème était *Quel juge pour quelle société?*

Rappelons que ce congrès, tenu dans la ville de Québec, a constitué une primum puisqu'il a permis, pour la première fois, le regroupement des juges en provenance de tout le Canada et de toutes les juridictions. De plus, des magistrats de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont joints aux 500 juges canadiens participant au congrès. Enfin, de nombreux universitaires ont été invités à titre de conférencier.

Cette activité a connu un réel succès. D'ailleurs, une plaque commémorative soulignant ce congrès a été dévoilée le 25 août 2009, au palais de justice de Québec.

Les actes de ce congrès peuvent être consultés sur le site Internet du Conseil de la magistrature du Québec, au www.cm.gouv.qc.ca.

Mosaïques des juges de la Cour du Québec et des juges de paix magistrats

La Cour du Québec souhaite mieux faire connaître ses juges aux citoyens, et ce, dans chacune des régions où elle offre ses services. C'est pour cette raison que chaque palais de justice comptant au moins un juge résident affiche désormais une mosaïque regroupant les photos de chacun des juges de cette région.

Dans le même but, une telle mosaïque regroupant les juges de paix magistrats est également affichée dans ces palais.

En plus de permettre aux citoyens de mieux connaître les juges de leur région, cette initiative témoigne de la fierté des juges et des juges de paix magistrats d'être partie de cette institution.

Enfin, une mosaïque provinciale, regroupant l'ensemble des juges de la Cour, a été réalisée. Elle est exposée au Bureau du juge en chef à Québec et à Montréal.



La Médaille de la Cour du Québec



En novembre 2008, à l'occasion de la commémoration du 20^e anniversaire de sa création, la Cour du Québec a procédé au dévoilement de la Médaille de la Cour.

Cette médaille, créée par madame Élisabeth Jelen, sculpteure et graphiste, est gravée de l'œuvre du juge Jean La Rue, réalisée pour marquer le dixième anniversaire de la Cour.

Une première médaille, appelée Médaille or, est décernée à la fin de leur mandat aux juges ayant exercé la fonction de juge en chef, de juge en chef associé et de juge en chef adjoint. Exceptionnellement, elle peut aussi être décernée à une personne ayant contribué de façon particulière au développement du droit ou pour mettre en lumière l'apport considérable d'une personne ayant contribué au développement de la société dans le domaine de la justice.

La seconde médaille, de bronze, est remise aux juges lors de leur départ à la retraite.

Hommages à des juges

Depuis novembre 2008, des juges de la Cour du Québec ont été honorés par diverses instances.

Le Prix droits et libertés 2008

Le 13 novembre 2008, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a décerné le Prix droits et libertés à l'honorable Juanita Westmoreland-Traoré.

Le Mérite du Barreau du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le 15 novembre 2008, le Barreau du Saguenay–Lac-Saint-Jean a décerné le Mérite du Barreau du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'honorable Micheline Paradis.

Le Mérite Christine-Tourigny 2009

En mai 2009, le Barreau du Québec a décerné le Mérite Christine-Tourigny 2009 à l'honorable Juanita Westmoreland-Traoré.

L'Ordre national du Québec

Le 17 juin 2009, l'honorable Michael Sheehan a été admis dans l'Ordre national du Québec, avec le grade de chevalier.

Le Mérite du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Le 3 septembre 2009, le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a décerné le Mérite du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue à l'honorable Guy Gagnon, alors juge en chef de la Cour du Québec.

Le Mérite de l'Association des avocates et avocats de province

En octobre 2009, l'Association des avocates et avocats de province a décerné le Mérite de l'Association des avocates et avocats de province à l'honorable Guy Gagnon pour son travail à titre de juge en chef de la Cour du Québec.

Cérémonies de la rentrée judiciaire 2009

Les cérémonies entourant la rentrée judiciaire dans chacun des districts judiciaires du Québec constituent une occasion de rencontre entre avocats et juges.

Pour les bâtonniers et les juges appelés à y prendre la parole, c'est un moment privilégié pour faire le point sur différents sujets d'intérêt commun aux divers intervenants de justice et pour porter ensemble un regard sur l'avenir.

À l'automne 2009, outre des juges de la Cour des régions visées, les juges en chef ont assisté et participé à plus de 17 cérémonies dans autant de villes.

Lorsque invités à prendre la parole, ils se sont exprimés sur l'accessibilité à la justice, soulignant entre autres l'ouverture et le dynamisme des divers acteurs du monde de la justice et leur conscientisation aux véritables enjeux de l'accessibilité à la justice.

De nouveau cette année, les juges en chef ont été invités à participer à ces cérémonies.

Réunions des juges en chef

Chaque année se tiennent 11 réunions auxquelles participent le juge en chef, le juge en chef associé, les trois juges en chef adjoints, la directrice déléguée à l'administration de la Cour ainsi que l'adjoint du juge en chef.

Ces réunions visent à résoudre des problématiques ponctuelles qui se posent à la Cour. De plus, dans ce cadre, les juges en chef planifient et proposent, notamment sur la base du plan triennal de la Cour, des stratégies, des orientations et des politiques. Par la suite, la plupart de celles-ci sont discutées au cours des réunions des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints et, le cas échéant, sont adoptées à ces réunions.

Chacune de ces réunions dure une journée ou deux, selon le nombre de sujets inscrits à l'ordre du jour et leur nature.

Chaque année, une réunion des juges en chef est tenue dans une région de coordination de la Cour, ce qui permet aux juges en chef de rencontrer les juges et le personnel rattaché au fonctionnement de la Cour de la région visée dans leur lieu de travail.

En avril 2009, cette réunion s'est tenue à Val-d'Or, en Abitibi. À cette occasion, les juges en chef ont rencontré les juges et les juges de paix magistrats de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ils ont notamment abordé les diverses problématiques auxquelles doivent faire face les juges qui composent ce qu'il est convenu d'appeler la cour itinérante. Cette réunion a également été une occasion de rencontres entre les juges en chef et les membres du Barreau de cette région.

Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints

Trois réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints se tiennent annuellement. Généralement, ces réunions sont d'une durée d'une journée et demie.

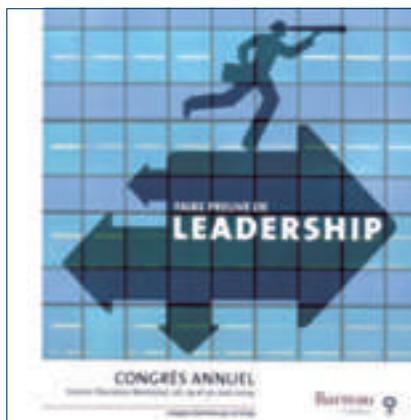
S'y greffe à l'occasion une « journée matière » qui constitue, de fait, une session d'information et de formation sur un ou des sujets précis en matière civile, en matière criminelle et pénale ou dans les matières relatives à la jeunesse.

Toutes les régions sont représentées à ces réunions au cours desquelles sont traitées diverses problématiques en vue d'y apporter des solutions. On y traite également du fonctionnement de la Cour et des priorités à établir.

Plus de 23 juges y prennent part, sans compter des membres du personnel spécialement rattaché au Bureau du juge en chef. Tous les juges de la Cour ont accès aux comptes rendus.

En plus de ces trois réunions, une quatrième, dite spéciale et regroupant les mêmes personnes, se tient annuellement en juin. Elle se distingue des trois autres en ce qu'elle porte sur des sujets nécessitant une réflexion et une discussion plus approfondies. Cette réunion se tient dans une région où la Cour est présente, autre que Québec ou Montréal.

En juin 2009, cette réunion s'est tenue dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Congrès du Barreau du Québec 2009

Il est désormais habituel que des juges de la Cour du Québec soient invités, comme conférenciers, à participer au Congrès du Barreau du Québec.

C'est une invitation que la Cour est reconnaissante de recevoir et à laquelle elle répond toujours avec enthousiasme.

En 2009, le juge en chef adjoint Michel Simard ainsi que le juge Claude H. Chicoine ont participé à l'atelier intitulé : *Une intervention très tôt dans la trajectoire judiciaire*.

Pour sa part, le juge Michael Sheehan a participé à l'atelier portant sur les modes alternatifs de résolution des conflits, atelier intitulé : *Conseiller efficacement son client pour réussir une conférence de règlement à l'amiable*.



Rencontres régionales des juges en chef adjoints

Annoncé dans le *Rapport public 2007-2008*, un sommaire des rencontres effectuées par les juges en chef adjoints a été produit en mai 2009. Il a été transmis notamment au bâtonnier du Québec, aux bâtonniers des régions ainsi qu'aux intervenants rencontrés.

Ces rencontres ont eu lieu dans chacune des régions du Québec où la Cour est présente. Chacune de ces rencontres a été tenue de façon distincte par chacun des juges en chef adjoints, à des dates distinctes variant selon que la rencontre portait sur la matière civile, sur la matière criminelle ou sur les matières relatives à la jeunesse.

L'objectif poursuivi était de mieux connaître les contextes régionaux en regard de l'administration de la justice en matière criminelle, en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse, ainsi que d'échanger avec les intervenants sur les problématiques spécifiques à chacune des régions.

Lorsque cela était possible, cette démarche a permis d'accomplir certains gestes concrets en vue d'apporter des solutions aux difficultés décelées au cours des rencontres tenues dans le cadre de ces tournées.

Ces rencontres ont également permis à la Cour de préciser ses orientations.

Outre les juges de la Cour de chacune des régions, la majorité des intervenants travaillant dans le système judiciaire ont été rencontrés : les bâtonniers et bâtonnières des régions, des représentants du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), des représentants de l'aide juridique, de la Direction de la protection de la jeunesse, des services judiciaires ainsi que de diverses associations d'avocats. Au total, près de 130 personnes ont été rencontrées.

Ainsi que l'ont constaté les juges en chef adjoints, ces rencontres «ont permis de poser les jalons d'une collaboration future fructueuse entre les divers intervenants rencontrés» et la Cour du Québec.

Justice en milieu autochtone

Comme nous le mentionnions dans le précédent rapport public, un rapport intitulé : *La justice en milieu autochtone : vers une plus grande synergie* a été transmis aux autorités gouvernementales en janvier 2008.

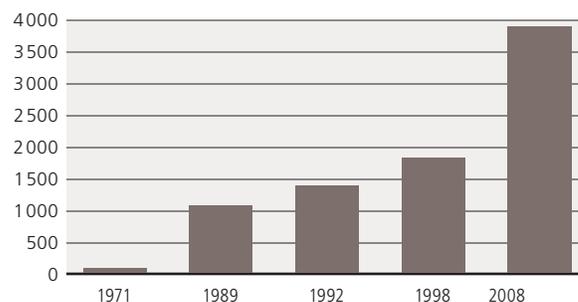
Ce document propose une réflexion sur les difficultés éprouvées dans l'administration de la justice en milieu autochtone et surtout, sur diverses mesures à envisager pour faire face aux défis qui se posent.

Entre autres, le rapport souligne l'importance d'une plus grande cohésion entre les principaux intervenants judiciaires et fait le point sur les principaux problèmes éprouvés, dont les déplacements aériens et terrestres, l'aménagement des salles d'audience, les services d'interprètes, la sécurité dans les salles d'audience et l'insuffisance des services en matière correctionnelle ou auprès des victimes.

Les recommandations de ce rapport sont toujours pertinentes, car la situation exige une approche plus spécifique et davantage concertée de la part de tous les intervenants.

Le tableau suivant, indiquant l'évolution du nombre de dossiers, est évocateur :

Évolution du nombre de dossiers



Source : Direction régionale des Services judiciaires du Nord-du-Québec (avril 2009)

Par ailleurs, le nombre de déplacements est passé de 3 en 1975 à 57 en 2008-2009, alors que le nombre de jours siégés est passé de 10 à 263 pour la même période.

Dans le cadre d'une rencontre des juges en chef et des juges de la région de l'Abitibi-Témiscamingue tenue en Abitibi en avril 2009, un bilan de la situation actuelle a été tracé avec la collaboration des représentants de la Direction des services judiciaires du Nord-du-Québec. Il a alors été convenu de réunir, dans les meilleurs délais, les intervenants quotidiennement concernés pour trouver des solutions concrètes aux défis actuels.

Les juges de la Cour qui travaillent en milieu autochtone éloigné sont préoccupés par la qualité de la justice qui y est rendue et s'investissent énormément en conséquence.

En septembre 2009, le ministère de la Justice du Québec donnait suite à ce rapport et créait un comité consultatif composé d'un représentant de la Cour du Québec (l'honorable Maurice Galarneau), du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du ministère de la Justice.

Sélection des juges

Dans le cours du processus de nomination des juges à la Cour, les juges en chef adjoints et, à l'occasion, le juge en chef associé participent activement à la sélection des nouveaux juges en présidant les comités formés à cette fin.

Au cours de la période de novembre 2008 à novembre 2009, plus de 20 comités de sélection ont été constitués.

Étant donné les conséquences qu'engendre tout délai entre la date du départ d'un juge et la date de son remplacement, la Cour effectue un suivi rigoureux des étapes du processus de remplacement des juges (avis au ministre, demande de publication des concours, etc.).

Enfin, à ce sujet, la Cour a formulé des suggestions au ministère de la Justice afin que soit modifié le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges* dans le but de le rendre plus efficace, notamment pour que le délai entre la date du départ d'un juge à la retraite et la date de son remplacement soit le plus court possible, voire inexistant. Ces modifications sont toujours attendues.

Justice participative

Instaurée par le Barreau de Montréal en 2008, une Table ronde sur la justice participative a de nouveau été tenue en octobre 2009.

Ce forum regroupe une trentaine de participants venant notamment des facultés de droit, du Barreau, des ministères fédéral et provincial de la Justice et de la magistrature. Il permet des échanges ouverts sur les défis à relever en vue d'accroître les aptitudes des avocats en matière de justice participative.

La Cour du Québec participe avec intérêt à ce forum où sont certes discutées diverses questions d'intérêt pour la collectivité des juristes, mais également, et de façon prioritaire, pour les citoyens.

Comité bipartite Barreau du Québec/Cour du Québec

Le bâtonnier du Québec, le vice-président du Barreau du Québec ainsi que le directeur du Service de recherche et de la législation de cet organisme participent, chaque année, à une rencontre avec les juges en chef de la Cour. Ils y discutent de divers sujets d'intérêt commun aux deux institutions et ils donnent priorité à certaines orientations ou actions à privilégier.

Une telle rencontre a été tenue en janvier 2009 et a donné lieu à des échanges constructifs sur des sujets ciblés, notamment : la réforme à venir du *Code de procédure civile*, la collaboration entre les membres du Barreau et les juges de la Cour pour mener à bien divers projets pilotes visant l'accroissement de l'efficacité de la justice, la gestion d'instance en matière criminelle à Montréal, le processus de nomination des juges, la participation de la Cour au Congrès du Barreau 2009, etc.

Participation de juges à des activités parajudiciaires

La Cour du Québec est présente et reconnue dans le monde de la justice grâce, entre autres, à la participation des juges à certaines activités d'autres institutions liées au monde de la justice comme par exemple à des activités d'enseignement.

Bon an, mal an, plus d'une centaine de juges consacrent du temps pour agir à titre d'animateurs, de conférenciers, d'auteurs, de personnes-ressources, d'enseignants, d'hôtes de magistrats étrangers ou de maîtres de stage d'étudiants en droit, par exemple.

Ces activités s'ajoutent au travail régulier de ces juges et permettent à la Cour de rayonner, certes, mais surtout d'être présente, socialement, lorsque le contexte est approprié. Ce sont des activités externes à la Cour et complémentaires à la fonction d'adjudication de ses membres.

Mentionnons à titre d'exemple la participation de juges à divers comités de liaison avec les Barreaux régionaux, à des procès simulés dans le cadre de diverses activités à caractère pédagogique, à la tenue de tribunaux-écoles et à des concours de plaidoirie. Soulignons également la collaboration de juges auprès de diverses institutions dont la mission est d'aider les citoyens dans des domaines auxquels les tribunaux sont sensibles, telles la psychiatrie légale, la criminologie, la déficience intellectuelle, la sécurité publique, l'administration de la justice, la protection de la jeunesse, la justice pénale pour adolescents, etc.

L'annexe 4 mentionne, de façon non exhaustive, les noms de juges ayant participé à de telles activités au cours de la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Comité sur la révision du processus en matière criminelle

En 2005, la Cour s'est dotée d'un plan triennal et l'étude du processus judiciaire en matière criminelle faisait partie de ce plan. La Cour entendait procéder à une réflexion sur l'ensemble de la procédure criminelle et pénale. Pour ce faire, un comité de travail a été créé au sein de la Cour. Le comité est composé des juges Jean-Pierre Boyer, Maurice Galarneau, Claude Leblond et Robert Marchi; il est assisté du Service de recherche de la Cour. Il a produit un rapport au juge en chef en septembre 2009.

L'objet de ce rapport porte spécifiquement sur des suggestions en vue d'améliorer et d'harmoniser certaines règles de procédure criminelle. Néanmoins, le comité a eu le bénéfice de prendre connaissance du *Rapport sur l'examen de la procédure relative aux affaires criminelles complexes* présenté au Procureur général de l'Ontario, à la suite de l'étude menée par l'honorable Patrick J. Lesage, C.M., c.r., et le professeur Michael Code, en novembre 2008. À titre d'intervenant privilégié du système de justice pénale au Canada, la Cour du Québec propose à son tour des réflexions sur la procédure criminelle.

Ce rapport sera rendu public en novembre 2009.

Comité de travail interministériel sur la prestation des services de psychiatrie légale relevant du *Code criminel*

La Direction de la santé mentale du Québec (DSM) a mis en place un comité de travail consultatif, composé de représentants des principales organisations intéressées par la mise en application des parties XX.1 et XXIV du *Code criminel*. Le comité dressera un portrait et un bilan de la situation actuelle. À terme, ce tableau diagnostique permettra à la DSM d'ajuster l'offre et l'organisation de services en psychiatrie légale en les harmonisant aux exigences du cadre légal des sections concernées du *Code criminel*.

Afin de faciliter la tâche de la DSM, le comité sera soucieux de préciser les attentes juridiques et fonctionnelles de ses partenaires du domaine de la justice auprès du réseau de la santé. Le comité précisera également les difficultés éprouvées par le réseau de la santé dans ses transactions avec ces mêmes partenaires. Éventuellement, ces constats pourront être utilisés par la DSM pour formuler des demandes aux acteurs intersectoriels afin de mieux concilier leurs rapports et leurs intérêts.

L'honorable Maurice Galarneau, juge en chef adjoint à la Cour du Québec, participe à ce comité.

Les protocoles de coopération avec les universités

La Cour du Québec et les facultés de droit de l'Université Laval, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal, de l'Université d'Ottawa, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Sherbrooke coopèrent en vue de partager certaines expériences et expertises.

Cette coopération est établie suivant un cadre prévu dans des protocoles ayant été instaurés en 2003, renouvelés en 2006 et de nouveau en 2009.

Par ces ententes, la Cour convient de soutenir la formation des étudiants, entre autres en accueillant un certain nombre d'entre eux et en leur permettant d'assister les juges dans différentes causes et différents dossiers.

Suivant ces protocoles, la Cour participe également à des tribunaux-écoles et à des séances de sélection, de formation et d'entraînement d'étudiants en vue de leur participation à différents concours entre facultés. Aussi, la Cour accueille des étudiants à l'occasion de séances d'observation précédées ou suivies de rencontres avec les juges.

En outre, des juges participent, à titre de conférenciers, de commentateurs ou d'invités, à l'enseignement donné dans des matières qui relèvent plus particulièrement de la compétence de la Cour.

Par ailleurs, les juges peuvent parfois bénéficier d'un accès aux ressources du corps professoral en matière d'enseignement et de recherche, notamment en participant à des séminaires, à des colloques ou à des cours de formation ou de perfectionnement.

Un récent bilan des actions posées dans le cadre de ces protocoles démontre très clairement leur utilité et leur pertinence.

Institut national de la magistrature



L'honorable
Jean-François Gosselin

Juge désigné auprès
de l'Institut national de
la magistrature

En août 2005, la Cour du Québec et l'Institut national de la magistrature du Canada (INM) ont signé une entente de coopération, aux termes de laquelle les services d'un juge de la Cour sont prêtés à demi-temps à l'Institut. À titre d'associé judiciaire et d'expert-conseil, ce juge participe à l'élaboration, à l'organisation et à la tenue d'un certain nombre de programmes de formation et de perfectionnement destinés aux juges canadiens et plus particulièrement aux juges québécois et aux juges de nomination provinciale.

En vertu de cette entente depuis reconduite, c'est le juge Jean-François Gosselin qui, pour cette seconde année d'un mandat de deux ans, est délégué à l'INM. Le mandat du juge Gosselin a pris fin le 31 août 2009.

Or, cette collaboration entre les deux institutions a été, cette année encore, particulièrement fructueuse.

D'abord, un séminaire conjoint portant sur les conférences de règlement à l'amiable (CRA) en matière civile a de nouveau été tenu avec la Cour supérieure. Puis, trois autres séminaires conjoints sont en préparation : le premier avec la Cour de justice de l'Ontario, qui s'intéressera à divers sujets d'actualité en matière criminelle; le deuxième avec la Cour canadienne de l'impôt, dont la compétence en matière fiscale se compare à celle de la Division administrative et d'appel de la Cour; et le troisième avec la Cour supérieure, qui permettra de développer des habiletés en matière de gestion d'audiences complexes et difficiles. Le séminaire conjoint en matière de conférences de règlement à l'amiable sera aussi repris.

Par ailleurs, plusieurs juges de la Cour du Québec ont été intégrés – à titre de conférenciers, de formateurs ou de facilitateurs – dans des programmes de formation nationaux, qu'il s'agisse du séminaire de développement des habiletés des juges de nomination provinciale nouvellement nommés, des séminaires spécialisés en matière criminelle, en matière de charte ou en matière de déontologie judiciaire, ou encore des séminaires pancanadiens en matière de conférences de règlement à l'amiable.

Convaincue que cette synergie profite aux deux institutions, la Cour du Québec favorise encore la participation des juges de la Cour à de nombreuses activités de formation organisées par l'INM, dans la mesure toutefois où l'offre de service de l'INM est

complémentaire aux programmes de formation déjà offerts à l'interne par la Cour et dans la mesure où elle ne la concurrence pas. Les juges de la Cour du Québec peuvent ainsi partager, avec leurs collègues d'autres cours et d'autres provinces et territoires, leur expertise et leur expérience dans l'un ou l'autre des nombreux secteurs du droit auxquels la compétence très étendue de la Cour du Québec fait appel.

La Cour du Québec collabore enfin, par l'entremise de son juge responsable du volet international, au comité consultatif mis sur pied par l'INM en vue de préciser et de coordonner son offre de services en matière de formation judiciaire destinée aux pays qui formulent une demande d'assistance scientifique ou technique. La Cour contribue ainsi au rayonnement de la spécificité québécoise et à l'implication de ses juges dans la promotion, un peu partout sur la planète, d'une magistrature indépendante, impartiale, compétente et sensible aux réalités sociales des populations qu'elle est appelée à servir.

Volets national et international



L'honorable
Claude C. Boulanger
Juge responsable des volets
national et international

Depuis 2005, la Cour a désigné un juge responsable des volets national et international. Son mandat est notamment de faire rayonner la Cour dans les activités nationales et internationales et de s'assurer que les juges de la Cour participent à des colloques extérieurs afin de connaître les derniers développements sur des sujets variés qui relèvent de la juridiction de la Cour.

Le budget demeure limité, mais la Cour s'assure, par le choix des colloques, que les juges qui y participent partageront leurs apprentissages avec les autres juges à l'occasion des diverses formations offertes dans le cadre de son programme de formation.

Le budget 2008-2009 des colloques extérieurs a totalisé 50 500\$. Plus de 46 juges ont participé à environ 22 colloques et séminaires, dont 9 étaient offerts par l'Institut national de la magistrature. Voici une liste non exhaustive de ces colloques, pour en démontrer la variété et la pertinence des sujets :

- Congrès du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien
- Association Henri Capitant
- Current Issues in Child Maltreatment Conference
- Colloque sur le droit civil
- Les Journées strasbourgeoises
- International Society for the Reform of Criminal Law (Modern Initiatives)
- Atelier sur les éléments de preuve
- Séminaire sur l'audition et l'adjudication des questions relevant de la Charte
- Journée scientifique sur la détermination de la garde
- Colloque sur la représentation des enfants
- Judicial Settlement Conferencing
- East Coast Professional Skills Program in Dispute Resolution
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- Colloque en droit criminel

Le juge responsable est chargé de déterminer les colloques pertinents, autres que ceux offerts par la Cour, et d'en dresser une liste à l'intention du juge en chef. Lorsqu'un colloque est retenu, les juges de la Cour en sont informés et posent leur candidature pour y participer. En fonction de certains critères et selon les disponibilités budgétaires, le juge en chef désigne les candidats retenus parmi ceux inscrits.

Le juge responsable des volets national et international établit des liens avec des intervenants extérieurs susceptibles de répondre aux besoins de formation des membres de la Cour. Cela peut se traduire notamment par la participation des membres à des activités de formation offertes à l'extérieur du programme de formation ou par la participation de personnes-ressources aux activités prévues à l'intérieur de ce programme.

Ces activités se sont tenues principalement au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, en Louisiane, au Vermont, à Strasbourg en France et au Chili.

Précisons aussi que sur une base individuelle, certains juges de la Cour décident de participer à ces séminaires ou à des séminaires identiques. La formation continue est une priorité de la Cour et le juge en chef encourage les juges à participer à de telles activités qui permettent de mieux s'adapter à certaines réalités du monde.

La Cour a aussi permis la participation de juges à des formations relatives à de nouveaux modes de résolution des conflits telle la conciliation judiciaire. La Cour possède un programme de formation relatif à la conciliation judiciaire en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse. Néanmoins, elle encourage le fait que des juges suivent des formations portant sur cette nouvelle voie en participant à des séminaires particuliers dans ce domaine, pour offrir aux justiciables un service de qualité.

La Cour collabore également avec les tribunaux québécois et canadiens ainsi qu'avec l'Institut national de la magistrature et le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale à l'accueil des délégations de magistrats étrangers et elle participe à des échanges internationaux.

Dans ce cadre, la Cour a notamment reçu des magistrats de la Chine, du Rwanda, du Burkina Faso, de l'Ukraine, de la République d'Haïti, de la Bulgarie et de la Belgique.

Certains juges ont participé à des colloques à titre de conférenciers, notamment à Montpellier, en France, sur le témoignage des enfants et à Buenos Aires, en Argentine, sur le *Code civil du Québec*. L'une des activités s'est tenue avec la collaboration de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke avec qui la Cour a signé un protocole de collaboration.

La publication d'un *Code civil du Québec* trilingue par une société juridique québécoise a permis à un juge de promouvoir l'application du *Code civil du Québec* dans la communauté argentine.

Ces échanges permettent de présenter la Cour du Québec dans des pays qui s'ouvrent à la démocratie et qui cherchent à adopter ou à modifier certaines lois en s'inspirant des réalités qui sont un succès.

En 2008, pour une quatrième année, la Cour a participé à la Conférence Claire-L'Heureux-Dubé, laquelle recevait l'honorable Marie Deschamps, juge à la Cour suprême du Canada.

Le protocole d'entente avec l'École nationale de la magistrature de France permet de fructueux échanges avec nos collègues français. À plusieurs occasions au cours de l'année, la Cour a reçu des magistrats de France de toutes les juridictions. Ces échanges ont permis de mieux faire connaître l'application du *Code criminel*, de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Au cours du colloque annuel de la Cour, qui s'est tenu en novembre 2008 avec la participation de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure et de l'Association canadienne des juges des cours provinciales, la participation de magistrats français a été un grand succès en ce qui a trait à la formation.

La Cour souligne la collaboration spéciale du Consulat général de France à Québec et du ministère des Relations internationales du Québec pour la réalisation de certains projets. L'ouverture du consul général de France à Québec, M^e François Alabrune, au cours des cinq années de son mandat, a été un gage de succès dans les relations franco-québécoises et pour l'apprentissage du système français en matière de justice.

La 62^e Commission permanente de coopération franco-québécoise a accepté des projets pour 2009 et 2010. Celui de 2009 porte davantage sur les lois dans les matières relatives à la jeunesse et sur la déontologie qui régit les juges québécois de nomination provinciale, alors que le projet de 2010 traitera de l'expert unique et de la gestion de l'instance en matière civile.

Le ministère des Relations internationales a aussi octroyé un budget partiel pour la participation des femmes juges à la réunion de l'Association internationale des femmes juges. Sans cet apport financier, il serait difficile d'encourager la participation.

La Cour a reçu une juge albertaine qui est venue perfectionner son français et se familiariser avec le langage juridique dans les salles de cour. En outre, un juge du Burkina Faso a séjourné deux mois à Québec pour bien connaître les lois dans les matières relatives à la jeunesse.

Tous ces échanges permettent une ouverture sur le monde. La Cour a certes à apprendre des autres systèmes de justice pour mieux adapter le sien à la réalité, mais elle peut aussi faire découvrir le système de justice canadien et québécois. L'ouverture au monde est une autre façon d'apprendre à mieux rendre la justice et de s'assurer de la compétence des juges.

Volet administratif



Anne Bélanger

M^e Anne Bélanger
Directrice déléguée
à l'administration

Une entente administrative

Le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec, ci-après appelé le Bureau, exerce ses responsabilités depuis 2002, à la suite d'une entente administrative signée entre le juge en chef de la Cour et le ministre de la Justice. Les responsabilités de nature administrative et financière y sont exercées sous la direction du juge en chef, par la directrice déléguée à l'administration. Les bureaux du juge en chef sont situés au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15, à Québec et au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 13.62, à Montréal.

Le personnel

Le Bureau, c'est avant tout une équipe de personnes dédiées au bon fonctionnement de l'institution. Les juges et juges de paix magistrats ont ainsi la chance de compter sur des employés compétents et sensibilisés à l'importance de leur contribution au bon fonctionnement de la Cour.

Au 30 juin 2009, le Bureau pouvait compter sur 33 employés oeuvrant dans différents domaines, soit l'administration, le Secrétariat à la formation, le Service de recherche, le soutien à la gestion ainsi que les communications (Webmestre).

Ses responsabilités

Le Bureau assume la gestion de son personnel ainsi que des dépenses liées à la rémunération, aux déplacements, aux dépenses de fonction, à l'ameublement, aux réunions, fournitures et services, et ce, pour les juges et juges de paix magistrats.

Le Bureau est aussi responsable des activités réalisées par le Service de recherche et le Secrétariat à la formation des juges ainsi que du bon fonctionnement de ses sites intranet et internet et de ses systèmes d'information de gestion.

Le budget

Les dépenses du Bureau entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 sont les suivantes :

RÉMUNÉRATION	
■ Juges de la Cour du Québec	61 579 730 \$
■ Juges de paix magistrats	3 772 170 \$
■ Personnel du Bureau	1 866 810 \$
DÉPENSES DE DÉPLACEMENT	
■ Juges de la Cour du Québec	2 012 500 \$
■ Juges de paix magistrats	194 900 \$
■ Personnel du Bureau	51 000 \$

DÉPENSES DE FONCTION

■ Juges de la Cour du Québec	1 173 300 \$
■ Juges de paix magistrats	84 200 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

■ Ameublement de la magistrature	159 400 \$
■ Congrès-colloque, réunions, activités de reconnaissance et avances	133 015 \$
■ Cotisations à des associations professionnelles	12 200 \$
■ Entretien des locaux	2 725 \$
■ Formation du personnel et des juges en situation de gestion	8 900 \$
■ Fournitures, abonnements et messagerie	16 860 \$
■ Matériel informatique et accessoires	6 960 \$
■ Mosaïques provinciale et régionales des juges ¹ (conception, impressions et encadrements)	22 500 \$
■ Papeterie et cahiers des notes des juges	37 000 \$
■ Photocopieurs (location)	9 900 \$
■ Rapports et guides (impression)	17 200 \$
■ Services professionnels (graphiste, traducteur, linguiste, photographe)	33 500 \$
■ Toges et accessoires des juges nouvellement nommés ²	14 500 \$
■ Autres dépenses diverses	3 240 \$

Départs et engagements

Chaque année, l'équipe accueille de nouveaux employés et voit partir d'anciens collègues en raison de départs volontaires ou de retraite. En mai 2009, M^e Jean Laquerre, recherchiste, a quitté ses fonctions pour la retraite après avoir agi dans le domaine du droit du travail, notamment au Tribunal du travail et à la Cour du Québec pendant 34 années.

En juin 2009, madame Danielle Rochette, secrétaire du juge en chef associé René de la Sablonnière, a aussi pris sa retraite après avoir travaillé au ministère de la Justice la presque totalité de sa carrière.

En décembre 2008, madame Jocelyne Bousquet a également pris sa retraite alors qu'elle était secrétaire du juge en chef adjoint Maurice Galarneau. De plus, le 10 juillet 2009, madame Mireille Vigneault acceptait un nouveau défi dans un autre ministère alors qu'elle était secrétaire de la juge en chef adjointe Paule Gaumond.

En avril dernier, madame Linda Careau, technicienne à l'administration, a quitté ses fonctions après 7 années de loyaux services auprès du Bureau.

1. Affichage dans 35 palais de justice

2. 10 juges nouvellement nommés

Tout au long de l'année, nous avons aussi assisté aux départs des collègues Viviana Itturiaga Espinoza, Jocelyne Falardeau, Maude Caron et Marie-France Paquette qui occupaient alors des postes occasionnels.

À toutes ces personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de notre organisation, nous transmettons nos remerciements les plus sincères.

L'année nous a aussi permis d'accueillir de nouveaux collègues. Ainsi, madame Marie-Christine Duval, technicienne à l'administration, a accepté de se joindre à notre équipe administrative en remplacement de madame Linda Careau. Madame Lyne Lussier a succédé à madame Jocelyne Bousquet à titre de secrétaire du juge en chef adjoint Maurice Galarneau et madame Annie Duval, agente de bureau, s'est jointe à l'équipe des cours municipales en remplacement de madame Jocelyne Falardeau.

Enfin, nous avons aussi eu le privilège d'accueillir tout au long de l'année 2 étudiantes en droit de l'Université de Sherbrooke inscrites au programme coopératif. Ainsi, mesdames Marie-Ève Porlier et Ariane Roy-Drouin ont assisté à tour de rôle les juges en chef adjoints dans leurs fonctions. Et, à compter de janvier 2009, monsieur Jean-Philippe Verreau, stagiaire du Barreau, s'est joint au juge Claude H. Chicoine dans le cadre du projet pilote sur la gestion d'instance réalisé en collaboration avec le Barreau de Longueuil.

Ses réalisations

L'année 2008 fut marquée par la tenue d'un Congrès de la magistrature d'une envergure sans précédent regroupant des juges de toutes les provinces. Cette activité fut l'occasion pour le juge en chef d'inviter et d'accueillir ses collègues juges en chef canadiens pour une réunion du Conseil canadien des juges en chef. À ces événements s'est ajoutée la fierté de souligner les 20 années d'existence de la Cour du Québec. Les travaux préparatoires à ces événements ont retenu l'attention de plusieurs employés du Bureau afin de s'assurer du succès de chacune des activités.

En marge de ces travaux, l'équipe administrative a poursuivi l'apprentissage du système comptable SAGIR (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources) ainsi que la formation aux usagers. Au total, une centaine d'adjointes à la magistrature ont été formées.

En matière de remboursement des dépenses, l'équipe administrative a effectué le remboursement de 4200 déplacements réalisés par les juges de la Cour. Quant aux dépenses de fonction, ce sont 2200 demandes de remboursement qui ont été traitées au cours de la dernière année.

Le Service de recherche

L'équipe du Service de recherche est présente dans deux points de service, soit à Montréal et à Québec. Au 30 juin 2009, 4 recherchistes étaient en poste à Québec et 5 à Montréal. Chaque équipe est supervisée par une coordonnatrice, soit M^e Renée Desrosiers de Lanauze à Montréal et M^e Renée Gingras à Québec.

Son mandat

Les membres du Service de recherche dispensent leurs services à tous les juges de la Cour; ils effectuent des recherches dans les dossiers dont les juges sont judiciairement saisis, conçoivent des dossiers thématiques et collaborent aux recherches liées à la formation et au perfectionnement des juges. Ils assistent les juges en chef adjoints dans l'élaboration de bulletins mensuels de jurisprudence. Ils fournissent également un soutien ponctuel de recherche aux activités du Bureau du juge en chef et assurent la gestion des bibliothèques de la Cour du Québec.

Les demandes des juges adressées au Service de recherche sont généralement de deux types: celles nécessitant une recherche substantielle englobant analyse et opinion juridique et celles demandant une recherche documentaire, comme les recherches de lois, de règlements, de décrets, de jugements ou de doctrine.



Renée Desrosiers de Lanauze

M^e Renée Desrosiers
de Lanauze

Coordonnatrice du Service
de recherche à Montréal

Volume d'activités du Service de recherche

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

■ Recherches et opinions	1 678
■ Heures de recherche	13 586

Les textes des recherches effectuées sont indexés et déposés dans l'intranet de la magistrature.

Le Service de recherche a accès à tous les produits juridiques diffusés par l'intermédiaire de l'intranet de la magistrature, comme par exemple les banques informatisées de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), Quicklaw et le Répertoire électronique du Jeune Barreau (REJB). Il a également accès à l'ensemble de l'Internet.

En octobre 2008, les recherchistes ont tenu leur rencontre annuelle de formation. Au programme à cette occasion, un rafraîchissement des connaissances relatives aux différents outils de recherche dans le domaine juridique



Renée Gingras

M^e Renée Gingras

Coordonnatrice du Service
de recherche à Québec

Les bibliothèques des juges

Ces bibliothèques sont situées à Montréal et à Québec. Elles sont réservées à l'usage des juges et du personnel du Service de recherche. Elles contiennent des ouvrages de doctrine et des recueils de jurisprudence relatifs à l'exercice de la compétence de la Cour du Québec.

Dans les villes autres que Montréal et Québec, les juges peuvent s'adresser au Service de recherche afin d'obtenir les ouvrages nécessaires. De plus, tous les juges de la Cour bénéficient d'une entente intervenue entre le Conseil de la magistrature du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Les juges ont accès aux services offerts et peuvent, entre autres, consulter ou emprunter des volumes dans les différentes bibliothèques et dans les points de service du CAIJ ou encore avoir accès à une bibliothèque virtuelle en tout temps.

La Conférence des juges du Québec



Michel L. Auger

L'honorable
Michel L. Auger

Président de la Conférence
des juges du Québec



*Conférence des juges
du Québec*

Les membres

La Conférence des juges du Québec existe depuis 47 ans. Elle regroupe les juges de la Cour du Québec, les juges municipaux de Laval, de Montréal et de Québec, et certains juges suppléants, formant une assemblée de plus de 325 membres.

Le mandat

Son mandat est défini dans ses statuts, plus particulièrement à l'article 2, lequel se lit comme suit :

L'objet de la Conférence des juges du Québec est de sauvegarder la dignité, le respect, l'autorité et l'autonomie des tribunaux et du pouvoir judiciaire, de favoriser l'excellence et l'entraide des membres et de veiller à leurs intérêts.

Le conseil d'administration

La Conférence des juges du Québec s'exprime et agit par son conseil d'administration. Celui-ci est représenté dans toutes les régions du Québec de même que dans chacune des trois chambres de la Cour du Québec. Il est composé des juges suivants :

L'honorable Michel L. Auger, président

L'honorable Michel A. Pinsonnault, vice-président

L'honorable Gabriel de Pokomandy, secrétaire

L'honorable François Marchand, trésorier

L'honorable Jacques R. Roy, président sortant

L'honorable Christian M. Tremblay, représentant de la Chambre civile

L'honorable Ann-Marie Jones, représentante de la Chambre de la jeunesse

L'honorable Michel Mercier, représentant de la Chambre criminelle

L'honorable Claude Leblond, représentant de la Chambre criminelle de Montréal

L'honorable Richard Laflamme, représentant de la région
de l'Abitibi-Témiscamingue

L'honorable Serge Laurin, représentant de la région de l'Outaouais

L'honorable Yvan Cousineau, représentant de la région
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec

L'honorable Paul Casgrain, représentant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les comités

Le conseil d'administration délègue certains mandats et responsabilités à différents comités chargés de lui faire rapport. En voici une brève énumération :

- Le journal *Le Praetor* : publication trimestrielle qui permet aux juges de s'exprimer sur différents sujets. L'éditeur en chef est l'honorable Marc Gagnon, qui nous quittera malheureusement en décembre prochain. L'honorable Henri Richard accepte de lui succéder.
- Le site Web : média dont la présidence incombe à l'honorable Suzanne Villeneuve.
- Le comité permanent de réflexion : celui-ci se voit confier des mandats ponctuels. La présidence est assurée par l'honorable Dominique Wilhelmy.
- Le comité du personnel de soutien : l'honorable Michel Mercier en est le président.
- Le comité du congrès-colloque 2009 : celui-ci se tiendra à Gatineau. Plusieurs personnes en assurent la responsabilité, dont les honorables Louise Turpin et Serge Laurin.
- Le comité de la rémunération : celui-ci est chargé de faire des suggestions au conseil d'administration pour d'éventuelles représentations aux comités triennaux. En effet, le conseil doit s'assurer que tous les acteurs pertinents soient pris en compte par ces comités dont le mandat, suivant la loi, est notamment de formuler au gouvernement des recommandations sur le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec. Le président de ce comité est l'honorable Michel A. Pinsonnault.
- Le comité des assurances : sous-comité du comité de la rémunération dont la présidence est assurée par l'honorable Hubert Couture.
- Le comité des activités sportives : au sein de la Conférence des juges, la responsabilité est partagée par une équipe dirigée par l'honorable Gilles Gagnon.
- Le comité des élections : celui-ci est chargé du déroulement des élections par les postes électifs au sein du conseil d'administration. La présidence est confiée à l'honorable Claude C. Boulanger.
- Enfin, le comité exécutif : la présidence revient au président de la Conférence des juges du Québec. Ce comité comprend le vice-président, le secrétaire, le trésorier et le président sortant.

En tenant compte de tous les membres agissant au sein des différents comités, nous dénombrons facilement plus de 50 juges qui participent activement au mandat de la Conférence des juges au Québec. Cette importante participation en fait à la fois sa force, sa vitalité et sa représentation légitime, favorisant ainsi la sauvegarde de l'indépendance judiciaire, dont le premier bénéficiaire est le citoyen du Québec.

Annexes

ANNEXE 1

Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1
- *Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., chapitre A-29
- *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., chapitre B-4
- *Code municipal du Québec*, L.R.Q., chapitre C-27.1
- *Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., chapitre C-73.1
- *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., chapitre D-9.2
- *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., chapitre D-13.1
- *Loi concernant les droits sur les mines*, L.R.Q., chapitre D-15
- *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2
- *Loi sur les élections scolaires*, L.R.Q., chapitre E-2.3
- *Loi électorale*, L.R.Q., chapitre E-3.3
- *Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuits et naskapis*, L.R.Q., chapitre I-14
- *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., chapitre J-3
- *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, L.R.Q., chapitre L-6
- *Loi sur les mines*, L.R.Q., chapitre M-13.1
- *Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., chapitre M-31
- *Loi sur la police*, L.R.Q., chapitre P-13.1
- *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., chapitre P-34.1
- *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., chapitre P-39.1
- *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, L.R.Q., chapitre P-45
- *Loi sur la Régie du logement*, L.R.Q., chapitre R-8.1
- *Loi sur le régime de rentes du Québec*, L.R.Q., chapitre R-9
- *Loi sur le remboursement d'impôts fonciers*, L.R.Q., chapitre R-20.1
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2
- *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, L.R.Q., chapitre T-11.011
- *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., chapitre V-1.1
- *Règlement sur les contributions et dépenses faites lors de la consultation sur la réorganisation territoriale municipale*, (2004) 136 G.O. II 1555B

Séminaire sur la formation des formateurs

Présidente	L'hon. Paule Gaumond, juge en chef adjointe
Membres	L'hon. Claude C. Boulanger L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Responsable de la formation	L'hon. Micheline Dufour

Séminaire en informatique

Président	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Membres	L'hon. Richard Côté L'hon. Chantal Sirois Madame Esther Boivin
Responsable de la formation	L'hon. Micheline Dufour

Séminaire d'initiation au droit de la jeunesse

Présidente	L'hon. Paule Gaumond, juge en chef adjointe
Membres	L'hon. Judith Landry L'hon. Robert Proulx
Responsable de la formation	L'hon. Micheline Dufour

Séminaire de droit administratif

Président	L'hon. Jacques Paquet
Membres	L'hon. Michel A. Pinsonnault L'hon. Jean-François Gosselin L'hon. Daniel Lavoie L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
Responsable de la formation	L'hon. Micheline Dufour

Séminaire de formation en volet international

Président	L'hon. Claude H. Chicoine
Membre	L'hon. Claude C. Boulanger
Responsable de la formation	L'hon. Micheline Dufour

ANNEXE 3

Juges participant à des activités parajudiciaires

Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

NOM DU JUGE	RÉGION
L'hon. Maurice Abud	Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'hon. Normand Amyot	Montréal
L'hon. Jean-Pierre Archambault	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Pierre E. Audet	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Michel L. Auger	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Armando Aznar	Montréal
L'hon. Michel Babin	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Pierre Bachand	Estrie
L'hon. Normand Bastien	Montréal
L'hon. Michel Beauchemin	Estrie
L'hon. François Beaudoin	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Jean R. Beaulieu	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Valmont Beaulieu	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Jean-Pierre Bonin	Montréal
L'hon. Normand Bonin	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Omer Boudreau	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Claude C. Boulanger	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. François Bousquet	Montréal
L'hon. Jean-Paul Braun	Montréal
L'hon. Alain Breault	Montréal
L'hon. Carole Brosseau	Montréal
L'hon. Virgile Buffoni	Montérégie
L'hon. Gilles Cadieux	Montréal
L'hon. David L. Cameron	Montréal
L'hon. Paul Casgrain	Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'hon. Conrad Chapdelaine	Estrie
L'hon. Claude H. Chicoine	Montérégie
L'hon. Antoine Cloutier	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Élizabeth Corte	Montréal
L'hon. Danielle Côté	Estrie
L'hon. Yvan Cousineau	Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
L'hon. Hubert Couture	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. René de la Sablonnière	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Antonio De Michele	Montréal
L'hon. Alain Désy	Estrie
L'hon. Jean-François Dionne	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Daniel Dortéus	Montréal
L'hon. Michel DuBois	Estrie
L'hon. Paul Dunnigan	Estrie
L'hon. Michel Durand	Estrie
L'hon. Sylvie Durand	Montréal

L'hon. Monique Fradette	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Lise Gaboury	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Guy Gagnon	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Maurice Galarneau	Montréal
L'hon. Françoise Garneau-Fournier	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Paule Gaumond	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Lucie Godin	Montréal
L'hon. Jean-François Gosselin	Outaouais
L'hon. Louis Grégoire	Montréal
L'hon. Suzanne Handman	Montréal
L'hon. Patrick Healy	Montréal
L'hon. Michel Jasmin	Montréal
L'hon. Ann-Marie Jones	Montréal
L'hon. Jean-F. Keable	Montréal
L'hon. Jacques Lacoursière	Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
L'hon. François Landry	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Judith Landry	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Gilbert Lanthier	Monterégie
L'hon. Marie Lapointe	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Serge Laurin	Outaouais
L'hon. Marie Michelle Lavigne	Montréal
L'hon. Jogues Lavoie	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Claude Leblond	Montréal
L'hon. Guy Lecompte	Montréal
L'hon. Gérald Locas	Montréal
L'hon. Pierre Lortie	Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'hon. François Marchand	Estrie
L'hon. Robert Marchi	Montréal
L'hon. Eliana Marengo	Montréal
L'hon. Georges Massol	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Rolande Matte	Montréal
L'hon. Marie-Josée Ménard	Estrie
L'hon. Michel Mercier	Monterégie
L'hon. Hélène V. Morin	Montréal
L'hon. Claude Parent	Montréal
L'hon. Chantale Pelletier	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. André Perreault	Montréal
L'hon. Odette Perron	Monterégie
L'hon. Michel A. Pinsonnault	Montréal
L'hon. Louise Provost	Montréal
L'hon. Diane Quenneville	Montréal
L'hon. Isabelle Rheault	Montréal
L'hon. Henri Richard	Montréal
L'hon. Lucie Rondeau	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Johanne Roy	Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'hon. Denis Saulnier	Montréal
L'hon. Raymond Séguin	Outaouais

L'hon. Michel Simard	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Patrick Thérout	Estrie
L'hon. Michèle Toupin	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Christian M. Tremblay	Montréal
L'hon. Guylaine Tremblay	Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
L'hon. Mario Tremblay	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Suzanne Vadboncoeur	Montréal
L'hon. Martin Vauclair	Montréal
L'hon. Ruth Veillet	Montréal
L'hon. Julie Veilleux	Montréal
L'hon. Louise Villemure	Montréal
L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré	Montréal
L'hon. Dominique Wilhelmy	Montréal

ANNEXE 4

Liste des comités de la Cour

- Comité consultatif sur la formation
- Comité consultatif sur les dépenses de fonction et les frais de déplacement des juges de la Cour du Québec
- Comité sur la justice autochtone
- Comité sur les journées de droit criminel
- Comité sur les journées de droit civil
- Comité sur les journées de droit de la jeunesse
- Comité sur les réalités sociales
- Comité sur l'accueil des nouveaux juges
- Comité sur la conduite du procès
- Comité sur la formation du jugement I
- Comité sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile
- Comité sur la conférence de règlement à l'amiable en matière jeunesse
- Comité consultatif en matière de jeunesse
- Comité sur la préparation à la retraite
- Comité sur les formulaires utilisés par les juges de paix magistrats
- Comité sur la Charte et les différentes formes de discrimination
- Comité sur la révision du Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges
- Comité éditorial du Guide pratique de droit criminel et pénal
- Comité pour le soutien administratif des juges coordonnateurs
- Comité consultatif pour la formation des juges de paix magistrats
- Comité conseil sur les communications
- Comité sur l'évaluation du processus judiciaire en matière pénale
- Comité de réflexion sur le processus de nomination des juges en chef (Comité dit «des sages»)
- Comité pour une gestion efficace en matière civile, administrative et d'appel et petites créances
- Comité sur le programme de mentorat judiciaire pour la Cour du Québec
- Comité sur la formation des formateurs
- Comité sur le séminaire en informatique
- Comité sur le séminaire d'initiation au droit de la jeunesse
- Comité sur le séminaire de droit administratif
- Comité sur le séminaire de formation en volet international
- Comité sur le traitement judiciaire des clientèles ayant des problématiques particulières
- Comité sur les délais cibles en matière criminelle
- Comité sur le séminaire en informatique II
- Comité sur les nouvelles technologies
- Comité sur les forums de discussion
- Comité consultatif sur les technologies de l'information
- Comité sur les délais d'audition en matière civile
- Comité conjoint Magistrature/MJQ

ANNEXE 5**Liste des juges participant à des comités de la Cour**

L'hon. Maurice Abud	L'hon. Guy Lambert
L'hon. Normand Amyot	L'hon. Judith Landry
L'hon. Jean-Paul Aubin	L'hon. Rosaire Larouche
L'hon. Pierre E. Audet	L'hon. Michel Lassonde
L'hon. Armando Aznar	L'hon. Denis Lavergne
L'hon. Claude P. Bigué	L'hon. Daniel Lavoie
L'hon. Lina Bond	L'hon. Claude Leblond
L'hon. Jean-Pierre Bonin	L'hon. Denyse Leduc
L'hon. Omer Boudreau	L'hon. Michèle Lefebvre
L'hon. Hélène Bouillon	L'hon. Robert Marchi
L'hon. Claude C. Boulanger	L'hon. Alain Morand
L'hon. François Bousquet	L'hon. Jacques Paquet
L'hon. Jean-Pierre Boyer	L'hon. Michel Parent
L'hon. Carole Brosseau	L'hon. Ellen Paré
L'hon. Virgile Buffoni	L'hon. Michèle Pauzé
L'hon. David L. Cameron	L'hon. Chantale Pelletier
L'hon. Paul Casgrain	L'hon. André Perreault
L'hon. Claude H. Chicoine	L'hon. Michel A. Pinsonnault
L'hon. André Cloutier	L'hon. Viviane Primeau
L'hon. Élisabeth Corte	L'hon. Robert Proulx
L'hon. Danielle Côté	L'hon. Carol Richer
L'hon. Richard Côté	L'hon. Lucie Rondeau
L'hon. Sylvain Coutlée	L'hon. Pierre L. Rousseau
L'hon. René de La Sablonnière	L'hon. Jean-Pierre Saintonge
L'hon. Linda Despots	L'hon. Denis Saulnier
L'hon. Jean-François Dionne	L'hon. Michel Simard
L'hon. Michel Dubois	L'hon. Chantal Sirois
L'hon. Colette Duford	L'hon. Michèle Toupin
L'hon. Micheline Dufour	L'hon. Claude Tremblay
L'hon. Martin Hébert	L'hon. Mario Tremblay
L'hon. Monique Fradette	L'hon. Jacques Trudel
L'hon. Maurice Galarneau	L'hon. Ruth Veillet
L'hon. Paule Gaumont	L'hon. Pierre Verdon
L'hon. François Godbout	L'hon. Suzanne Villeneuve
L'hon. Jean-François Gosselin	L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré
L'hon. Ann-Marie Jones	L'hon. Embert Whittom
L'hon. Gérald Laforest	

ANNEXE 6

Appels de candidatures à la Cour du Québec

Le volet « Appels de candidatures à la Cour du Québec » fait état des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec. Il y est également fait mention des conditions d'admissibilité pour soumettre sa candidature et des règles établies concernant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges.

Les postes de juges qui font l'objet d'un concours de sélection sont présentés sous forme d'un tableau indiquant les lieux et matière(s) concernés ainsi que les dates importantes à connaître, comme la date de publication du concours et la date limite pour soumettre sa candidature. On y retrouve également le numéro de concours attribué par le ministère de la Justice. Finalement, l'identité du nouveau juge et sa date d'entrée en fonction y sont indiquées dès qu'elles sont connues. Le tableau est régulièrement mis à jour, de manière à présenter les renseignements les plus récents.

Quelles sont les personnes aptes à exercer la fonction de juge ?

Article 87 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., chapitre T-16) :

« Les juges sont nommés parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans.

Années requises

Peuvent être considérées les années au cours desquelles une personne a acquis une expérience juridique pertinente après l'obtention d'un diplôme d'admission au Barreau du Québec ou d'un certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat au Québec. »

Procédure de sélection des juges

Le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*, de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., c. T-16, r. 5), prévoit que :

« Lorsqu'un juge doit être nommé, le ministre fait alors publier dans les 6 mois qui précèdent la vacance qui doit être comblée, un avis dans le journal du Barreau du Québec ou un journal national, régional ou local invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature à la procédure de sélection et informant toute personne qu'elle peut proposer la candidature d'une personne qu'elle estime apte à exercer la fonction de juge. »

« L'avis indique :

- a) la cour où il y a une vacance;
- b) le district judiciaire et l'endroit où la résidence du juge sera fixée;
- c) la date avant laquelle une personne doit soumettre sa candidature au coordonnateur.

L'avis peut aussi indiquer le fait que le juge exercera ses fonctions à titre de membre d'un organisme ou d'un tribunal administratif, notamment du Tribunal du travail. »

Tableau des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec

Revisé et mis à jour le 24 septembre 2009

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Québec Chambre civile	Québec Chambre civile (Michel St-Hilaire)	20 mars 2006	25 novembre 2005	1 ^{er} mars 2006	17 mars 2006 CQ-184	9 mai 2006	12 juillet 2006	Pierre Coderre 15 février 2007
Valleyfield Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Andrée Ruffo)	18 mai 2006	12 juin 2006 et 28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-190	11 octobre 2006	18 décembre 2006	Gilbert Lanthier 4 octobre 2007
Sherbrooke Chambres civile et criminelle et pénale	Sherbrooke Chambre criminelle et pénale (Gabriel Lassonde)	7 juillet 2006	30 janvier 2006	1 ^{er} avril 2006	21 avril 2006 CQ-186	30 mai 2006	11 juillet 2006	Paul Dunnigan 8 août 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Pierre G. Dorion)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Nancy Moreau 28 juin 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambres civile et de la jeunesse (Oscar D'Amours)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Mario Gervais 31 janvier 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Joseph Tarasofsky)	29 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-191	4 octobre 2006	1 ^{er} décembre 2006	Manon Ouimet 15 février 2007
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Jacques Lachapelle)	30 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-192	4 octobre 2006	5 décembre 2006	Marie Michelle Lavigne 28 juin 2007
Gatineau Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Ginette Durand-Brault)	30 décembre 2006	7 août 2006	1 ^{er} octobre 2006	25 octobre 2006 CQ-193	14 novembre 2006	15 janvier 2007	Rosemarie Millar 21 juin 2007
Amos Chambres civile, criminelle et pénale, de la jeunesse, Grand Nord	Joliette Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Paul Grégoire)	30 décembre 2006	3 août 2006 et 7 février 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-196	5 juin 2007	9 juillet 2007	Jean-Pierre Gervais 4 octobre 2007
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse (Céline Pelletier)	5 mars 2007	16 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-195	7 mars 2007	10 mai 2007	Patrice Hurtubise 4 octobre 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Jean-Pierre Lortie)	28 avril 2007	16 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-194	14 mars 2007	24 mai 2007	Patrick Healy 4 octobre 2007
Saguenay Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Chicoutimi Chambre de la jeunesse (Bernard Gagnon)	29 mai 2007	30 novembre 2006	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-198	12 octobre 2007	29 novembre 2007	Doris Thibault 16 janvier 2008
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (Jean Drouin)	30 mai 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-197	3 octobre 2007	5 décembre 2007	Christian Boulet 7 mai 2008
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (René Roy)	23 juillet 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	Gilles Lareau 1 ^{er} février 2008

Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Raoul P. Barbe)	4 août 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	David L. Cameron 7 février 2008
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Simon Brossard)	9 août 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	Sylvie Lachapelle 1 ^{er} février 2008
Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Gilles Bergeron)	30 décembre 2007	26 juin 2007	1 ^{er} septembre 2007	21 septembre 2007 CQ-200	12 octobre 2007	5 décembre 2007	Jacques Lacoursière 13 mars 2008
Laval Chambres civile et de la jeunesse	Montréal Chambre civile (Jean-Pierre Bourduas)	30 décembre 2007	25 octobre 2007	1 ^{er} décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-202	8 février 2008	20 mars 2008	Julie Messier 7 mai 2008
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Raymonde Verreault)	18 février 2008	19 septembre 2007	1 ^{er} décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-203	6 février 2008	11 avril 2008	Salvatore Mascia 25 juin 2008
Sherbrooke Chambre de la jeunesse	Sherbrooke Chambre de la jeunesse (Lise Dubé)	1 ^{er} mars 2008	26 juin 2008	1 ^{er} octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-216	4 novembre 2008	12 décembre 2008	Lise M. S. Gagnon 18 juin 2009
Longueuil Chambre civile	Longueuil Chambre civile (Michel Lassonde)	10 mars 2008	19 septembre 2007	1 ^{er} décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-204	5 mars 2008	9 mai 2008	Claude Laporte 17 septembre 2008
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (François J. Godbout)	10 avril 2008	18 octobre 2007	1 ^{er} janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-206	26 février 2008	23 avril 2008	Taya di Pietro 25 juin 2008
Granby Chambres civile et criminelle et pénale	Granby Chambres civile et criminelle et pénale (Donald Bissonnette)	24 avril 2008	18 octobre 2007	1 ^{er} janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-205	27 février 2008	14 mai 2008	Serge Champoux 25 juin 2008
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Jacques R. Roy)	26 mai 2008	18 octobre 2007	1 ^{er} janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-206	26 février 2008	23 avril 2008	Jacques A. Nadeau 1 ^{er} octobre 2008
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (André C. Cartier)	1 ^{er} juin 2008	28 décembre 2007	1 ^{er} mars 2008	28 mars 2008 CQ-207	13 mars 2008	2 juin 2008	Marie-Claude Gilbert 25 mars 2009
Saint-Jean-sur-Richelieu Chambres civile et criminelle et pénale	Saint-Jean-sur-Richelieu Chambres civile et criminelle et pénale (Yvan Mayrand)	18 novembre 2008	20 mai 2008 et 23 mai 2008	1 ^{er} août 2008	29 août 2008 CQ-208	17 octobre 2008	28 novembre 2008	Michel Bédard 1 ^{er} avril 2009
Joliette Chambres civile et de la jeunesse	Joliette Chambre civile (Monique Sylvestre)	25 novembre 2008	23 mai 2008	1 ^{er} août 2008	29 août 2008 CQ-209	4 novembre 2008	19 janvier 2009	Denis Le Reste 30 avril 2009
Laval Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Québec Chambre criminelle et pénale (Narcisse Proulx)	23 décembre 2008	8 juillet 2008	1 ^{er} février 2009	27 février 2009 CQ-221	6 février 2009	5 mai 2009	
Baie-Comeau Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Québec Chambre de la jeunesse (André Sirois)	27 décembre 2008	27 juin 2008 et 18 août 2008	1 ^{er} mai 2009 et 1 ^{er} août 2008	29 mai 2009 CQ-210	4 novembre 2008	19 janvier 2009	

Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Saint-Jean-sur-Richelieu Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Saint-Jean-sur-Richelieu Chambre criminelle et pénale (Lucien Roy)	29 décembre 2008	27 juin 2008 et 8 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-217	4 novembre 2008	19 janvier 2009	Éric Simard 18 juin 2009
Longueuil Chambre criminelle et pénale	Longueuil Chambre criminelle et pénale (Denis Bouchard)	29 décembre 2008	27 juin 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-211	4 novembre 2008	18 décembre 2008	Louise Leduc 1 ^{er} avril 2009
Montréal Chambre criminelle	Montréal Chambre de la jeunesse (Nicole Bernier)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 ^{er} octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-218	4 novembre 2008	19 janvier 2009	Pierre E. Labelle 5 juin 2009
Québec Chambre civile	Québec Chambre civile (André G. Gobeil)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-213	27 janvier 2009	23 mars 2009	Jacques Tremblay 18 juin 2009
Trois-Rivières Chambres civile et de la jeunesse	Trois-Rivières Chambre civile (Serge Gagnon)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-214	4 novembre 2008	22 décembre 2008	Alain Trudel 1 ^{er} avril 2009
Sherbrooke Chambres civile et criminelle et pénale	Sherbrooke Chambre criminelle et pénale (Michel J. Côté)	30 décembre 2008	12 août 2008	1 ^{er} octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-219	4 novembre 2008	23 décembre 2008	Hélène Fabi 1 ^{er} avril 2009
Saguenay Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Jonquière Chambres civile et criminelle et pénale (Jean-Yves Tremblay)	31 décembre 2008	27 juin 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-215	3 octobre 2008	1 ^{er} décembre 2008	Richard P. Daoust 5 mars 2009
Salaberry-de-Valleyfield Chambre criminelle et pénale	Salaberry-de-Valleyfield Chambre criminelle et pénale (Robert Lafontaine)	4 janvier 2009	27 juin 2008 et 8 juillet 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-212	4 novembre 2008	3 décembre 2008	Marie-Chantal Doucet 18 juin 2009
Saguenay Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Saguenay Chambres civile et criminelle et pénale (Louis-Charles Fournier)	11 janvier 2009	27 juin 2008	1 ^{er} septembre 2008	26 septembre 2008 CQ-215	3 octobre 2008	1 ^{er} décembre 2008	Pierre Simard 5 mars 2009
Laval Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Laval Chambre criminelle et pénale (Michel Duceppe)	3 mars 2009	2 septembre 2008	1 ^{er} octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-220	6 février 2009	25 mars 2009	Dominique Larochelle 18 juin 2009
Rouyn-Noranda Chambres civile, criminelle et pénale, de la jeunesse, Grand Nord	Rouyn-Noranda Chambre de la jeunesse (Gilles Gendron)	4 mai 2009	12 novembre 2008	1 ^{er} février 2009	27 février 2009 CQ-222	20 mars 2009	3 avril 2009	Nancy McKenna 24 septembre 2009
Drummondville Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	Drummondville Chambres civile et criminelle et pénale (Gilles Gagnon)	18 mai 2009	19 novembre 2008	1 ^{er} février 2009	27 février 2009 CQ-223	7 avril 2009	19 mai 2009	
Longueuil Chambre criminelle et pénale	Sorel-Tracy Chambre criminelle et pénale (Ronald Dudemaine)	23 mai 2009	29 octobre 2008	1 ^{er} mars 2009	27 mars 2009 CQ-224	15 avril 2009	10 juin 2009	
Montréal Chambre criminelle et pénale	Laval Chambre criminelle et pénale (Micheline Dufour)	30 mai 2009	22 décembre 2008	1 ^{er} mars 2009	27 mars 2009 CQ-225	23 avril 2009	26 juin 2009	

Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Saint-Hyacinthe Chambres civile et criminelle et pénale	Saint-Hyacinthe Chambres civile et criminelle et pénale (Denis Robert)	18 septembre 2009	13 mars 2009	1 ^{er} mai 2009	29 mai 2009 CQ-226			
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (Pierre Verdon)	1 ^{er} janvier 2010	30 juin 2009	1 ^{er} septembre 2009	25 septembre 2009 CQ-227			
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Élaine Demers)	15 janvier 2010	15 juillet 2009					
	Gatineau Chambres civile et criminelle et pénale (Pierre Chevalier)	19 janvier 2010						
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Guy Lévesque)	1 ^{er} mars 2010	1 ^{er} septembre 2009					
	Gatineau Chambres civile et criminelle et pénale (Raymond Séguin)	1 ^{er} avril 2010						
	Matane Chambres civile et criminelle et pénale (Marc Gagnon)	10 avril 2010						
	Rimouski Chambres civile et criminelle et pénale (Raoul Poirier)	2 mai 2010						
	Rivière-du-Loup Chambres civile et criminelle et pénale (Gérald Laforest)	7 juillet 2010						
	Québec Chambre civile (Michael Sheehan)	13 août 2010						
	Québec Chambre civile (Michel Simard)	4 novembre 2010						
	Saint-Jérôme Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Claude Melançon)	3 mai 2011						

Note: Les informations contenues dans la présente section sont publiées à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'affichage officiel des postes de juges à pourvoir, prévu au *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*.



Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

